

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

GESTION DE PROJET

Mise en œuvre de l'interrogation simultanée
des catalogues du réseau REDOC,
animé par Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique

Alexandre Chautemps
Hélène Hamon
Fanny Lemaire
Cécile Le Tourneau
Dominique L'Haridon
8^e promotion

sous la direction de Frédérique Mondon
ENSSIB
Juillet 1999

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



814056B

Remerciements

L'Equipe projet tient à exprimer ses plus vifs remerciements à

*Cécil Guitart,
Nelly Leon-Serrano,
l'ensemble des membres du Comité de pilotage
tous les professionnels participant à REDOC que nous avons rencontrés*

*Frédérique Mondon,
Jean-Marc Proust*

*Dominique Lahary,
Daniel Charnay
ainsi que toutes les autres personnes qui nous ont apporté une aide précieuse*

Résumé

Le travail de l'Equipe-projet a porté sur la mise en œuvre de l'interrogation simultanée des catalogues au sein du réseau REDOC, animé par Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique.

Une étude de l'existant et une analyse du besoin ont permis d'affiner les objectifs, de préciser les enjeux et de déterminer la faisabilité de l'opération.

L'Equipe-projet a présenté quatre scénarios au Comité de pilotage.

Le scénario retenu est développé dans le cadre du dossier d'aide à la réalisation.

Sommaire

Introduction	5
Lettre de mission	7
Méthodologie	9
<i>Journal de bord</i>	17
<i>Comptes-rendus de réunions internes</i>	36
Cahier des charges de la prestation des étudiants	47
Etude de faisabilité	64
Dossier d'aide à la réalisation	97
Conclusion.....	142
Annexes.....	143
Bibliographie	203

Introduction

Dans le cadre de la gestion de projet, l'équipe constituée de cinq élèves conservateurs a choisi de travailler sur la commande de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique: interrogation simultanée des catalogues des bibliothèques du réseau REDOC.

Ce projet s'inscrit dans un contexte précis : l'agglomération grenobloise comme un gisement documentaire auquel contribuent une centaine de bibliothèques et centres de documentation. Ces structures sont diverses, de par leurs tutelles, leurs collections, leurs ressources, leurs modes de fonctionnement, mais toutes, par leur adhésion à REDOC, affirment nécessaire la coopération.

Ce projet s'inscrit aussi dans un contexte plus général, celui du fonctionnement en réseau, entre établissements documentaires, pour rendre lisible et accessible une information devenue pléthorique à un public toujours plus large et exigeant.

C'est pourquoi le lecteur, dans sa diversité d'approches et de besoins a été placé au cœur de cette étude.

Il était certes nécessaire de permettre un choix technique, argumenté et crédible, base de la programmation de l'opération. Mais le projet prenait tout son sens en identifiant l'enjeu que représente l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC aussi bien localement que pour l'ensemble de la profession. Il devenait alors nécessaire d'étudier le contexte dans lequel elle s'inscrivait et toutes les facettes de sa mise en œuvre: les aspects organisationnels, juridiques, ergonomiques, informatiques et financiers ont donc été analysés et soumis à évolution, à chaque étape de l'étude. Ils ont été définis comme guides pour analyser l'existant de REDOC en février et se sont révélés aujourd'hui axes forts structurant le dossier d'aide à la réalisation. Ils ordonnent aussi les documents-clés qui composent le présent rapport.

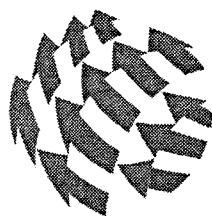
Depuis la lettre de mission jusqu'au scénario final, le projet a pris forme, s'est construit, nourri des analyses techniques et lectures de l'Equipe-projet, en appui sur les études menées par Grenoble pôle européen universitaire et scientifique, riche des enseignements transmis par tous les professionnels impliqués dans REDOC. Ce sont ces réflexions et échanges entre tous les acteurs qui ont permis à l'Equipe-projet de présenter un dossier d'aide à la réalisation au Comité de pilotage du 6 juillet 1999, scénario reconnu par la validation. "La mission est accomplie : REDOC est sur les rails". La volonté du commanditaire de mettre

en oeuvre l'ensemble des actions préconisées, telles qu'elles sont décrites dans le dossier d'aide à la réalisation, s'est traduite, le jour-même du Comité de pilotage, par une programmation de réunion du groupe de travail Documentation et Edition électronique la semaine suivante, selon le calendrier proposé. Le scénario développé et retenu permettra à REDOC de franchir une nouvelle étape: mettre en œuvre l'interrogation simultanée des catalogues des bibliothèques de l'agglomération grenobloise et prendre appui sur cette réussite pour élargir la mission à la région Rhône-Alpes, selon la toute récente décision de la Conférence universitaire Rhône-Alpes.

Cécil Guitart, Directeur de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique avait lancé un défi, ce 1^{er} février, lors du forum des projets, en présentant ce projet comme formateur puisque le «conservateur de demain sera un gestionnaire de réseaux». Nous espérons avoir contribué à relever ce défi.

Lettre de mission

1^{er} février 1999



G R E N O B L E
P Ô L E E U R O P É E N
U N I V E R S I T A I R E
E T S C I E N T I F I Q U E

Secteur documentation et édition électronique

**Diplôme de Conservateur de Bibliothèques
Conduite de projet**

Lettre de mission

**Interrogation simultanée des catalogues de REDOC-réseau documentaire du site de
Grenoble**

Dans le cadre de la politique de coopération documentaire de Grenoble Pôle Européen Universitaire et Scientifique, il a été mis en place REDOC, réseau documentaire du site de Grenoble réunissant à ce jour 75 structures documentaires :

<http://www-pole.grenet.fr/POLE/REDOC/>

Par son **répertoire**, REDOC donne accès en ligne à de l'information de services (localisation des structures, horaires, composition des fonds etc...). Par ses **catalogues**, il permet d'identifier les ressources documentaires du site.

Le réseau s'est construit sur le principe de catalogues hétérogènes répartis. Ces derniers sont donc actuellement interrogeables **séparément**, ce qui peut signifier pour l'utilisateur, une recherche longue, fastidieuse voire aléatoire.

L'introduction d'un outil d'interrogation simultanée des catalogues constituerait un progrès ergonomique majeur.

Le rôle attendu de la part de l'équipe "conduite de projet" de l'ENSSIB consiste à préparer, en lien avec les permanents de GPEUS, le **dossier d'aide à la décision** destinée à la commission documentation et édition électronique, instance d'orientation de REDOC et ce, en collaboration avec le groupe de travail coopératif concerné dit "CAUDOC".

Le montage du dossier comportera les étapes ci-après :

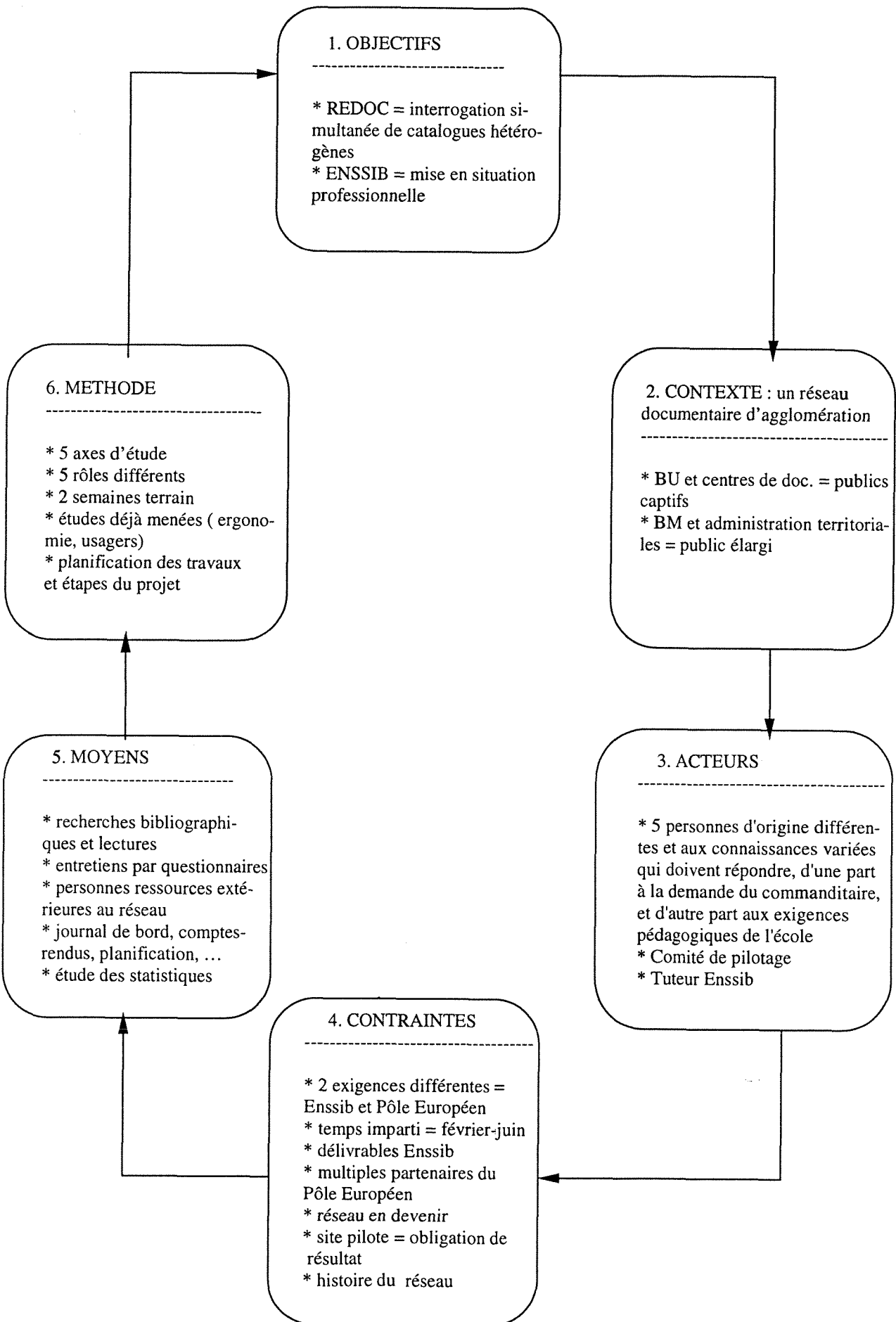
- * analyse du besoin permettant l'élaboration d'un cahier des charges des fonctionnalités et des exigences d'utilisation de l'outil
- * analyse du marché aboutissant à un repérage des solutions possibles et à une approche comparée
- * analyse détaillée d'une ou deux solutions alternatives
- * choix d'un scénario final comportant une hypothèse de plan de réalisation (contraintes, étapes, procédures...)
- * restitution des analyses et préconisations auprès des différentes instances concernées.

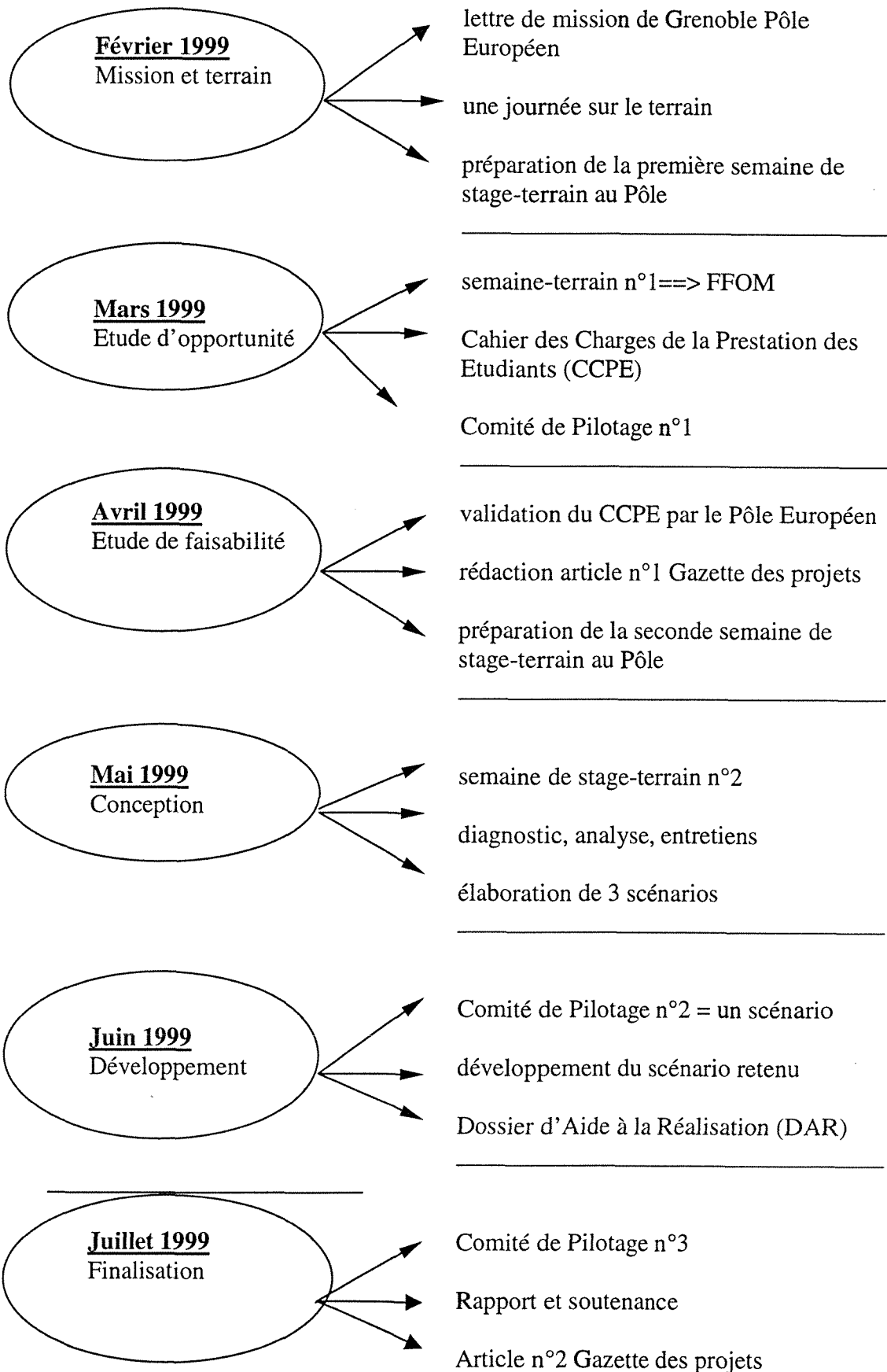
Le groupe pourra s'appuyer sur des personnes ressources choisies en fonction de compétences différenciées (orientation, animation et gestion, ingénierie documentaire, informatique) et bénéficier du point de vue de praticiens du réseau.

Le directeur,
Cécil Guitart

La chargée de mission,
Nelly Leon-Serrano

Méthodologie





Plan d'action de stage n° 1

mars 1999

Date : 3 Mars 1999	Lieu : Pôle Européen
Nom du rapporteur : Hélène Hamon	

Participants : Alexandre Chautemps, Hélène Hamon, Fanny Lemaire, Cécile Le Tourneau pour l'Equipe-projet

Absente excusée : Dominique L'Haridon

Objectif général :

- situer le projet dans un contexte technique, institutionnel et fonctionnel
- affiner les objectifs
- mieux appréhender les enjeux
- rassembler tous les éléments pour construire le projet

Axe 1 : organisationnel

- comprendre le point de vue de « la tête de réseau » : GPEUS, Pôle, REDOC
- nécessité de rencontrer tous les partenaires, y compris ceux qui sont absents des réunions ou du planning de cette semaine : bibliothèques municipales, secteur privé, autres bibliothèques moins engagées
- interrogation nécessaire sur le public

Axe 2 : ergonomie

- prendre rendez-vous avec l'infographiste
- rencontrer les usagers : cf les divers rendez-vous de la semaine
- porter un regard critique sur l'étude Cécile Montarnal pour l'intégrer à la démarche

Axe 3 : juridique

- prendre appui sur le rapport Gaëlle Chiffe
- rendez-vous à prendre avec Marion Leullier
- enquête sur les sources des notices auprès de toute personne rencontrée dans la semaine
- s'assurer de la possible collaboration d'un juriste (cf ENSSIB)

Axe 4 : informatique

- envisager les solutions techniques possibles
- faire le lien avec les utilisateurs finaux
- constat que tous les rendez-vous nécessaires ont été pris

Axe 5 : économique

- interroger Thierry Aguéda sur le temps de travail pour la maintenance

Méthodologie

- mise en place d'un dossier commun de documentation et de règles de gestion de ce dossier
- mettre en place un dossier commun de tous les documents à produire
- prévoir une séance de lecture et photocopies à partir des dossiers de GPEUS, Pôle

l'Equipe entière assistera aux rendez-vous importants pour comprendre le contexte et les enjeux
dans un souci d'efficacité, l'Equipe sera appelée à se séparer pour certains rendez-vous en raison de l'absence pour cause de maladie d'un des membres de l'Equipe, nécessité de redistribuer le travail

Conclusion

Maintenir la logique de l'étude : analyse des besoins + recherche des solutions techniques + présenter tous les scénarios + approfondir le scénario le plus pertinent et ce quelle que soit la force des prises de position des partenaires.

Planning de la semaine de stage numéro 1

Lundi 1 ^{er} Mars	Mardi 2 Mars	Mercredi 3 Mars	Jeudi 4 Mars	Vendredi 5 Mars
<p>10h Réunion du Pôle européen</p> <p>- Heurts avec la région qui finance la rétroconversion des notices à hauteur de 20MF.</p> <p>- Nécessité de trouver un correspondant informatique sur place, car le CRI ne se déplace plus.</p>	<p>10h 1. Salle IEP, documentation triée, méthodologie PAS</p> <p>2. Prises de rendez-vous pour la semaine.</p>	<p>9h30 Thomas Carrias, infographiste</p> <p>- vision très web. REDOC, un gros moteur de recherche</p> <p>11h Marion Leullier, juridique</p> <p>- esprit expérimental de REDOC</p> <p>- Partisan de Rank Xerox</p>	<p>9h30 Béatrice Bonacchi, école d'architecture</p> <p>- un pilier de REDOC</p> <p>- volonté de vaincre les résistances</p> <p>- test RI3, en cours</p>	<p>9h30 INRIA, Montbonnot-Saint-Martin, démo Calliope à laquelle tenaient les commanditaires, bien que peu de rapport avec notre projet. Etait-ce la volonté de montrer une réalisation Xerox, d'ailleurs fort coûteuse !</p>
<p>14h Commission Caudoc</p> <p>- exposé "partisan" des 3 solutions techniques</p> <p>1. SIMS par</p> <p>2. DYADE E. Cherhal</p> <p>3. Rank Xerox par T. Aguéda</p> <p>- P. Le Loarrer reste dubitatif et efforce la commission à <<interroger des évidences>>.</p>	<p>14h Vision informaticienne</p> <p>E. Cherhal et T. Aguéda</p> <p>- Vision très <<techniciste>></p> <p>- Découverte de RI3</p> <p>Avantage de limiter la recherche par domaines.</p>	<p>14h</p> <p>1. Enquêtes dans les B.U.</p> <p>Peu d'usage de REDOC..</p> <p>2. Compte-rendu</p>	<p>14h 1. P. Le Loarer</p> <p>- retour sur les questions préalables, une politique documentaire avant un outil informatique.</p> <p>- importance pédagogique d'un répertoire des structures. Donc RI3.</p> <p>2. J. Janik et C. Manson, polygone scientifique</p> <p>-Réticences face aux BM</p>	<p>13h Bilan de la semaine FFOM devant le Picaglou !</p>
<p>17h C. G et N. L-S, calendrier, organigramme, budget</p>	<p>17h séance photocopillage</p>	<p>16h N. L-S, mise au point 1.</p> <p>- contenu du CCPE</p> <p>- historique de REDOC, phase de redémarrage</p> <p>- réticences face à RI3.</p> <p>- enjeu politique énorme de l'outil IS</p>	<p>17h N. L-S, mise au point 2</p> <p>- discussion plus souple et invitation à aller plus loin dans l'exploration des dossiers, l'invention d'une nouvelle maquette</p>	

Plan d'action de stage n°2

mai 1999

1. Affiner l'étude du besoin

Le premier stage, début mars, a surtout été consacré à l'appréhension de REDOC dans son ensemble, par des rencontres d'acteurs ayant un rôle fédérateur.

Nous souhaitons maintenant interroger les structures partenaires, par des rencontres avec des représentants des différents types de structures présentes dans REDOC : bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires, centres de documentation spécialisés, acteurs de la sphère économique. Par ailleurs, dans la perspective de la prochaine extension de REDOC aux bibliothèques des communes de la Métro, nous programmons une rencontre avec l'élu en charge du projet.

2. Recenser les moyens à mettre en œuvre

Un point avec l'administrateur système de REDOC nous aidera à préciser les conditions techniques de la réalisation du projet.

Des rencontres avec deux fournisseurs potentiels, Xerox et Médiation, seront l'occasion d'obtenir les précisions techniques et les chiffrages qui nous manquent pour l'élaboration des scénarios.

Enfin, un déplacement à la BDP du Val d'Oise pour examiner la mise en œuvre du réseau RéVOdoc nous permettra d'approfondir de manière plus concrète la solution Z39.50.

Une réunion du groupe de travail CAUDOC se tiendra le jeudi 6 mai dans les locaux du Pôle européen. Deux d'entre nous y assisteront, dans le but, principalement, de suivre le développement du projet de répertoire intelligent des bibliothèques de REDOC.

Planning de la semaine de stage numéro 2

Lundi 3 mai	Mardi 4 mai	Mercredi 5 mai	Jeudi 6 mai	Vendredi 7 mai
<p>10h Nelly : salle de travail et date de déjeuner à convenir</p> <p>11h Hôtel Gloria : équipe, mise au point des grilles d'entretiens</p>	<p>10h 30 Francesca Diemer, IMAG , 04 76 63 56 77</p> <p>11h Marie France Rochar, B.U. sciences</p>	<p>8h CNET. J.R. Brosselin, ingénieur informaticien, utilisateur de XEROX Knowledge Broker</p> <p>10h Christophe Odin, ex-DYADE, « Médiation », BULL, 1 rue de Provence, Echirolles</p> <p>10h Nelly Giorni, BM Pont de Claix, Place des Ides de Mars, 04 76 29 80 54 = <i>Absente</i></p>	<p>9h CAUDOC</p> <p>10h Frédérique Segond, Xerox, 6 Chemin de Maupertuis, Meylan, 04 76 61 50 78</p>	<p>9h30 Dominique Lahary, BDP Val d'Oise, 28 avenue du Général Schmitz 95300 Pontoise,. =<i>Annulé pour grèves.</i></p> <p>9h Joël Delaine, archives de Grenoble, Hôtel de Ville, 04 76 76 36 36</p>
<p>14h 30 Martine Goujon, CERAT 25 avenue de Constantine, Grenoble, 3^e étage ; 04 76 09 55 63</p>	<p>14h T. Aguéda, le serveur REDOC</p> <p>14h Josyane Pignard, IEP, 04 76 82 60 38</p>	<p>14h Nadine Del Carmine, BU Droit, lettres</p>	<p>13h Déjeuner avec Nelly</p>	
<p>17h Mme Pouyet, BM Grenoble, boulevard Maréchal Lyautey, direction, 7^e étage 04 76 86 21 00</p>	<p>16h Equipe, mise au point sur les différentes solutions techniques</p>	<p>16h Jean Xavier Boucherle, METRO, 3 rue Malakoff, Grenoble, 04 76 59 59 59</p>	<p>15h Relecture des compte-rendus, suite</p>	
<p>20h30 Equipe, mise au point juridique</p>	<p>20h30 Relecture du journal de bord</p>	<p>20h30 Relecture des compte-rendus</p>		

Journal de bord

I/ Prédéfinition

Lundi 1er Février : Forum Projets

Lieu : ENSSIB

Participants : le groupe A, les tuteurs et les commanditaires.

1. Présentation des cinq différents projets au groupe : **Lettre de mission**

Présentation du projet REDOC par C. Guitart et N. Leon-Serrano avec démonstration du site Web. Il s'agit apparemment d'un défi technique pour lequel le commanditaire a déjà des pistes (solutions "prêt-à-porter" ou "sur-mesure").

2. Premier choix des équipes

Mercredi 3 Février : Constitution de l'équipe projet

Première réunion de l'équipe en vue du premier entretien avec le commanditaire. Nécessité de définir les partenaires, leurs rôles respectifs et de préciser les modalités du projet.

Lundi 8 Février : Première rencontre avec le commanditaire

Lieu : Pôle européen, Grenoble

Participants : L'équipe, le Pôle, Cécil Guitart et Nelly Leon-Serrano

- Participation à la réunion hebdomadaire du Pôle
- Déjeuner avec le commanditaire
- 14h : réunion de présentation générale du Pôle européen. Historique, chiffres et statut du GIP : effort constant de mutualisation des moyens, des besoins et des solutions. Enfin, présentation de REDOC, sa commission, ses groupes de travail. Questions au sujet du futur comité de pilotage. Dans un second temps, entretien avec l'informaticien, Thierry Aguéda, et vision technique de REDOC actuel et futur.

La prise de contact avec le commanditaire s'est bien déroulée, l'équipe est motivée par le sujet.

Mercredi 10 Février : réunion de l'équipe (RE)

- Bilan et impression de la rencontre avec le commanditaire.
- Elaboration du travail selon cinq axes thématiques : organisationnel, informatique, juridique, ergonomique et économique (plus transversal)
- Tout comme celle des axes thématiques, la répartition des axes formels (chef de projet, communication interne, communication externe, planification et budget/documentation) est remise à la prochaine réunion en raison de l'absence d'un membre du groupe.

Jeudi 11 février : RE

- Les rôles ne peuvent toujours pas être attribués, nous attendons d'être tous présents.

- Répertoire des intentions pour le premier stage, liste des personnes à rencontrer.

Jeudi 18 février : RE

- Double répartition des axes et des rôles formels.
- Préparation de la semaine de stage de mars et envoi des propositions à C. Guitart.

II/ Étude d'opportunité

A/ Déroulement du premier stage

Lundi 1^{er} Mars

(Note : absence d'un membre de l'équipe)

Matin : Participation à la réunion hebdomadaire de travail du GPEUS

(+) : attitude de transparence de la structure.

Midi : Réunion informelle du groupe :

- Mises au clair des points d'ancrage de notre réflexion sur les solutions techniques déjà envisagées, le problème du suivi technique (i.e. du coût de la maintenance), celui des doublons, celui des choix bibliographiques.
- Le questionnement porte également sur l'apparence de l'outil sélectif : renvoi à un ou plusieurs catalogues selon la demande, les catalogues seront-ils tous interrogeables simultanément (risque d'opérations trop exigeantes en ressources systèmes dégradant les temps de réponse), quelles opérations seront transparentes (comment l'utilisateur percevra-t-il l'enchaînement des opérations) ?

Après-midi

1 / Réunion Caudoc

- Présentation des solutions techniques envisageables :
 - Dyade, produit de la collaboration entre Bull et l'INRIA ("sur-mesure")
 - Knowledge Broker de Rank Xerox ("prêt-à-porter")
 - SIMS (inventé par Claude Aubrie, chercheur à l'INRIA)
 - Z 39.50
- L'intervention du groupe GT7 (groupe de travail n° 7) sur l'écran d'interrogation des périodiques peut être intéressant pour notre étude si l'on creuse davantage la recherche ergonomique ainsi que l'approche de l'utilisateur.
- *Cette réunion nous a permis dans un premier temps d'identifier les membres impliqués dans Caudoc, ce qui nous concerne à deux niveaux : celui des interlocuteurs potentiels et*

celui des possibles membres du comité de pilotage (un appel est lancé), mais aussi de mesurer la diversité tant des structures que des intervenants.

- *Les besoins de l'utilisateur apparaissent dès lors comme base et finalité de notre étude.*

2/ 17h : **entrevue avec C. Guitart et N. Léon-Serrano**

- Rapide exposé de l'organisation du Pôle.

→ La compréhension de la structure du Pôle et du mode de fonctionnement qui en découle nous paraît primordiale afin de mieux cerner les tenants de Redoc, d'autant plus que ce projet s'appuie sur une architecture en réseau dans laquelle il nous faut comprendre les place et fonction de chaque partenaire. Le commanditaire favorise un mode d' appropriation empirique.

L'ouverture des équipes, la souplesse apparente et la transparence affichée du fonctionnement du Pôle nous semblent être des atouts pour notre étude, même si pour l'instant, cela demeure dans le domaine du « ressenti » plus que dans la netteté de l'exposé des cartes.

Avec Nelly Léon-Serrano :

- Suite de la mise au point de certains aspects (méthodologie et calendrier voulus par l'ENSSIB, contenu du premier cahier des charges).
- Elle reconnaît que par manque d'information, le profil de l'utilisateur final demeure la pierre d'achoppement de l'étude mais que nous avons raison de le prendre comme point de mire.
- Le Pôle ne dispose pas de personne ressource pour les questions juridiques.

(+) : l'accès à la documentation nous est facilité, NLS nous laisse ses dossiers de travail et nous avons possibilité de photocopier.

Mardi 2 Mars :

• **Matin**

Réunion « analyses et prospectives » :

- Il nous semble nécessaire d'affiner les enjeux, les objectifs.
- Révision de notre démarche, chaque axe est passé en revue, on fixe les directions et les actions à mener qui en découlent.
- Prise de rendez-vous et tri des dossiers techniques et administratifs de N. Leon-Serrano.

Après-midi :

Thierry Aguéda et Elizabeth Cherhal

Cette rencontre visant les axes informatique et ergonomique nous laisse une impression mitigée. Trois points se révèlent particulièrement déstabilisants :

- Difficultés de compréhension pour les non-initiés.
- Découverte des recherches sur le répertoire thématique par le laboratoire RIB (Répertoire intelligent des Bibliothèques) de l'IUT2.
- De même, un certain flou demeure quant au coût de la maintenance de Redoc, essentiellement dû à la variation de l'investissement temps.

Mercredi 3 Mars :

Matin :

1/ Entretien avec T.Carrias, infographiste du Pôle :

- Point de vue sur l'évolution récente de Redoc et ses différentes phases (changements apportés au site...)
- Par ailleurs, il soulève des questions plus concrètes :
 - comment intégrer le plan de communication et surtout ses présupposés à notre étude ? (conséquence pour l'axe ergonomique ?)
 - quelle doit être l'apparence d'un site bibliographique entre graphisme, dynamisme (potentialités du Web à ne pas sous-employer ex : programmation en flash) et apparences sérieuses dues aux vocations et traditions bibliothéconomiques ?

2/ Entretien avec M. Leullier, responsable de Redost

- Elle ne peut constituer une aide relativement aux règlements propres à la diffusion et réutilisation des notices.
- Tout travail sur les documents en ligne a pour l'instant un aspect précurseur, les questions relatives aux produits du Pôle étant trop variées et ponctuelles pour justifier l'embauche d'un juriste. Il faudra donc nous retourner vers la personne ressource de l'ENSSIB.
- Marion souligne également que l'ISC est un projet d'avant-garde et que le rôle du Pôle est d'inciter les projets puis de les transférer : par conséquent, quel avenir pour Redoc à moyen terme hors du Pôle ?

Après-midi :

1/ Visite de BU (Droit, Lettres, Sciences)

- Il semble que Redoc n'y soit pas d'un usage fréquent.
- La BU participe au réseau Redoc mais ne promeut pas directement le site car il existe des outils plus adaptés au contexte (Odyssee et Rugbis) ce qui pose le problème de l'identification des utilisateurs étudiants.

2/ 2^{ème} rencontre avec N. Léon-Serrano

- Eclairage des enjeux liés au contexte actuel de Redoc, l'entrée prochaine des collectivités territoriales est un élément qu'il nous faut prendre en compte (cela doit orienter nos investigations par rapport aux axes ergonomique et informatique)
- Le possible transfert de Redoc sur la plate-forme universitaire Vigny-Musset risque de le faire apparaître comme étant un produit universitaire pour vis-à-vis des collectivités territoriales.
- L'ISC représente l'outil capable de provoquer la coopération entre structures qui pour l'instant ne voient pas l'intérêt de travailler ensemble. L'échéance de l'entrée des collectivités alliée au besoin de franchir une étape rend crucial le choix d'une solution rapide et efficace (applicable de suite, ce qui explique la non prise en compte temporaire du RI3)

L'équipe voit les perspectives s'étendre. La pertinence des axes devient moins évidente avec la découverte d'éléments comme le RIB qui ouvre la réflexion à des voies plus complexes (solutions mélangées ?). De même, la densification de l'importance des réseaux de partenaires (aspect politique) nous incite à multiplier les rencontres afin d'avoir une estimation des opinions différentes que l'axe organisationnel pourrait inclure.

Jeudi 4 Mars

Matin

Entretien avec B. Bonacchi

- Vision sur le long terme de Redoc car membre précurseur.
- Son intervention nous permet de redimensionner l'objectif de l'entrée des bibliothèques des collectivités d'autant plus qu'elle la met en parallèle avec le projet Metronet animé par Grenoble Alpes, Métropole.
- Elle évoque également la solution Dyade comme la plus pertinente à l'heure actuelle mais n'écarte pas le RIB dans le souci de privilégier avant tout l'utilisateur tant du point de vue de l'ergonomie que du choix : plus le panel de catalogues est large, plus l'intérêt sera grand. Dès lors pouvons-nous envisager une solution composite ?
- Elle rappelle le rôle pionnier de Redoc au sein de la profession, enjeu augmenté par l'urgence de décider d'une solution en Juin.

Cette entrevue nous permet de sentir avec plus d'acuité le contexte et les enjeux qui gravitent autour de Redoc, l'aspect politique semble prendre de plus en plus d'ampleur, compris à la fois comme la gestion des partenaires mais aussi comme l'aire d'évolution générale de Redoc

Après-midi

1/ Entretien avec Pierre Le Louar

- Entrevue qui offre une prise de recul et des pistes de recherche pour notre étude.
- Il faut d'abord analyser l'existant et partir de cela (i.e. ne pas occulter les recherches déjà entreprises dans le cadre du RIB ?)

- Favoriser l'élaboration d'une politique documentaire cohérente
- Partir des usagers (ce qui relance le problème de l'étude ergonomique : comment trouver des usagers représentatifs ?)

2/ Entretien avec J.Janik (CNRS) et C.Manson (CEA)

- Avis intéressant en tant que professionnelles impliquées dans Caudoc et dans le groupe de travail sur les périodiques et en tant qu'utilisatrices, ce qui permet de relever certains dysfonctionnements.
- Opinion modérée quant à l'arrivée des BM

3/ 3^{ème} entrevue avec NLS

- Elle nous permet une grande liberté vis-à-vis de nos propositions, les aspects ergonomique et informatique pouvant même se traduire sous la forme d'un moteur de recherche.
- Elle nous incite pour cela à partir du rapport de C. Montarnal, tout comme elle s'en est inspirée depuis son arrivée.
- Exposé du projet Metronet.

Cette rencontre confirme notre impression que le projet ne pourra se travailler selon des axes cloisonnés, que Redoc est une globalité tant ergonomique que politique, en un mot, un réseau.

Méthodologie : ces questions ouvrent de nouvelles pistes qui se traduisent déjà en rendez-vous pour le prochain stage.

Vendredi 5 Mars

Matin :

Visite de l'INRIA

- Exemple de fonctionnement d'une solution Rank Xerox mais l'exposé se révèle davantage en rapport avec la numérisation qu'avec les réseaux.

Midi : réunion informelle

En comité restreint, nous débattons et rédigeons les FFOM, auxquelles nous ajoutons la rubrique "expectatives".

Lundi 8 Mars

Bilan du stage commenté à Dominique (absente lors du stage)

B/ Elaboration du CCPE (Cahier des Charges de la Préstation des Etudiants)

Jeu­di 11 Mars

- L'impression générale est que l'intervention du consultant reprend en partie des points déjà évoqués en cours, ou tout du moins elle aurait été plus intéressante avant le stage.
- Décision d'envoyer le cahier des charges fin Mars.
- Discussion autours du plan pour le CCPE proposé par Hélène.
- Problème de cohérence soulevé par la tutrice et accepté par l'équipe, ce point ayant déjà été souligné. Un effort de concentration et de formalisme sur les rôles est jugé nécessaire ainsi qu'une meilleure organisation relative au mode de transmission des écrits et documents (i.e. redistribution de l'information)
- Planification de l'ordre du jour pour la prochaine réunion, un créneau horaire est réservé à la mise aux points organisationnelle (redéfinition précise des rôles, des axes, méthode à adopter pour l'acheminement des documents).

Jeu­di 18 Mars

- Remise au point des rôles formels et des actions qui y sont attachées.
- Discussion autours des modifications à apporter à la première mouture du CCPE. Le seul désaccord majeur concerne la conception de la nature et du contenu du dernier livrable. L'équipe est partagée quant à savoir s'il faut le considérer comme un dossier d'aide à la décision ou comme un cahier des charges car de ces nuances dépend le niveau d'implication de l'équipe dans la décision finale du commanditaire. L'écueil réside principalement dans l'approche économique reliée à la réglementation sur les marchés publics. En raison de l'heure tardive, nous décidons d'envoyer à notre tutrice un mail lui exposant nos difficultés et lui demandant d'explicitier ce point avec le commanditaire. De même, nous envisageons de rencontrer M. Salaün afin d'éclaircir cette question dans les plus brefs délais.

Vendredi 19 Mars

- L'entrevue avec M. Salaün permet de mettre au point notre démarche : nous établirons autant que faire se peut une fourchette de prix en nous basant sur des expériences similaires, les contacts avec les fournisseurs étant à éviter.
- L'équipe rencontre aussi M. Proust afin de s'assurer qu'il pourra représenter l'école lors du comité de pilotage.

Lundi 29 Mars

- Une dernière relecture du CCPE est organisée avant de l'envoyer par courrier électronique à N. Léon-Serrano afin qu'elle puisse y apporter les modifications qu'elle juge nécessaires.
- Renseignements auprès de M. Lafouge afin de trouver des solutions pour le traitement des statistiques de fréquentations de Redoc, néanmoins, cet élément s'est quelque peu amoindri suite à la perte du fichier log du serveur pour les trois premiers mois de l'année.

- En raison de la complexité et du volume de la tâche nous décidons de ne pas mener d'enquête directe sur les usagers avec la méthode du questionnaire. L'analyse des rapport Montarnal et Cautic/Caudoc nous semble pertinente et suffisante.

Jeudi 1^{er} Avril

- Hélène est choisie pour être le rapporteur du CCPE devant le comité de pilotage puisqu'elle en est la rédactrice.
- Chaque membre expose sa façon d'expliquer son axe.
- Les remarques de M. Proust nous engagent à organiser un tour de table afin d'élaborer des réponses aux questions présentes.

Mardi 6 Avril

Premier comité de pilotage

- Le premier comité de pilotage se déroule assez bien dans l'ensemble. La possible mésentente pressentie au sujet de la démarche budgétaire et du choix unique d'un scénario n'a pas lieu. Les concertations précédentes entre l'ENSSIB et le commanditaire ont aplani les difficultés.
 - Le commanditaire exprime d'ailleurs sa satisfaction.
 - Le principal bémol concerne l'absence de deux membres du Comité
-
- Une rapide réunion avec Nelly Léon-Serrano nous décide à adopter une démarche non encore envisagée relativement à la prise de contact avec les fournisseurs : pour couper court à toute ambiguïté, voire tout risque d'infraction à la réglementation des marchés publics, nous nous présenterons comme des élèves de l'Enssib menant des recherches sur Redoc et ayant besoin de chiffrer pour notre étude le coût de l'interrogation simultanée. En évitant d'être présentés par le Pôle, nous nous garantissons une meilleure disponibilité des fournisseurs qui autrement pourraient prendre la chose comme une instruction étant donnée l'existence de contacts entre eux et le GPEUS.

Rencontre avec Jean-Marc Francony

- Elle permet de resituer le projet de répertoire intelligent. Pour lui, il est évidemment couplé à l'ISC. Le principal frein à son application réside dans des facteurs politiques plus que techniques.
- L'équipe découvre également avec lui une nouvelle opinion relativement aux usagers : il serait peut-être plus judicieux selon lui de recentrer la question de fond sur les usages. Ce positionnement d'un professionnel incite l'équipe à donner plus d'importance à l'axe ergonomique.

II/ Étude de Faisabilité

A/ Élaboration du second stage et ébauche des scénarios

Jeudi 8 Avril

- Bilan du comité de pilotage. Les deux points critiques sont réexaminés afin de fixer une ligne de conduite claire. Il s'agit du budget et de l'évaluation de l'impact de l'ISC. Dans les deux cas, aucune appréciation précise ne sera fournie, décision due tant à un choix stratégique qu'à une impossibilité matérielle.
- La seule crainte de l'équipe est un éventuel revirement de choix entre le comité de pilotage et la réunion de la commission (le 25 Juin) mais cela est fort improbable.
- Modifications apportées au projet d'article pour la Gazette des Projets.

Jeudi 22 Avril

- L'intervention du consultant est vécue comme plus enrichissante car il apporte des précisions relatives à la fois à la démarche théorique du projet (trois scénarios suffisent) mais également à des questions d'ordre pratique, par rapport au positionnement recommandé lors des entretiens avec les fournisseurs notamment.
- Après avoir expliqué la présentation type d'un scénario, il nous engage à proposer des ébauches. Alexandre expose alors les trois scénarios techniques possibles : Z 39.50, middleware et moteur de recherche avec 4 critères d'évaluation.
- L'après-midi : prise de rendez-vous pour le stage et élaboration d'une grille d'analyse de site web et d'une grille d'entretien.

Jeudi 29 Avril

- Instauration d'un tour de table à chaque séance pour faire le point axe par axe du niveau d'avancement (recherches, lectures, problèmes...). Cet échange associé au système de grille d'évaluation permettra d'évaluer l'état global du projet.
- Bilan premier tour de table : nécessité d'explicitier les solutions techniques. Une réunion est alors prévue à cet effet durant le stage.
- Ébauche de plan de l'étude de faisabilité proposée par Alexandre.
- Répartition des rendez-vous selon les centres d'intérêts avec les axes thématiques.

Lundi 03 Mai

Matin

Formulation de la grille d'entretien destinée aux professionnels de la documentation.

Après-midi

1/ Rencontre avec Martine Goujon du CERAT Civil

Le CERAT Civil se place en exemple de fonctionnement en réseau car il participe à plusieurs types dont le projet Urbalab (national). Martine Goujon nous apprend également qu'au sein de Redoc existe un regroupement des centres traitant de l'urbanisme et désireux de créer un site propre comme Revalpes par exemple.

Cette rencontre dégage avec netteté les avantages de Redoc :

- *l'entrée dans le réseau améliore le quotidien de la structure car elle la pousse à se moderniser, à participer à des projets.*
- *Redoc permet de travailler en complémentarité*
- *Redoc n'est pas un réseau contraignant, il n'oblige pas à une homogénéisation bibliographique ce qui incite d'autant plus l'équipe à travailler dans les scénarios techniques les options respectant au mieux l'indépendance des structures.*

2/ Mme Pouyet, directrice de la Bibliothèque de Grenoble

Mme Pouyet a une vision globale du réseau basée sur l'intérêt du lecteur. Dans cette optique, Redoc s'avère utile afin de localiser un document, néanmoins, cette démarche n'arrive souvent que dans un deuxième temps, lorsque l'interrogation du catalogue de la bibliothèque n'a pas donné de résultat.

Redoc est donc riche de potentialité, tant au niveau de la coopération entre centres que dans l'amélioration du mode de recherche pour les publics. Le sentiment qu'il n'a pas encore porté ses fruits est net. L'avancée vers ces réalisations se fera à petits pas de médiation.

"On ne travaille pas assez à faciliter les choses"

Soirée

Mise au point sur les questions juridiques / bibliographie

Mardi 4 Mai

Matin

1/ Francesca Diemer, documentaliste à la médiathèque de l'Imag

Cette entrevue confirme des avis déjà rencontrés par l'équipe, à savoir que Redoc est peu utilisé car il existe la plupart du temps des réseaux plus performants ou des sites d'accès directs notamment pour les chercheurs. Un autre défaut de Redoc étant les délais de mise à jour. Cependant, les efforts réalisés en vue de la numérisation des thèses et leur diffusion électronique offrent une solution idéale pour la consultation à partir du réseau.

Le bénéfice est davantage trouvé dans la collaboration professionnelle au sein du réseau et pour Redoc, dans la richesse documentaire apportée. L'étude des conséquences probables de l'ISC est un point sensible dans ce cas de figure que l'équipe devra cerner au plus près.

2/ Mmes Rochard, directrice du SICD (sciences) et Musso, gestionnaire de Rugbis

- L'introduction de l'ISC ne portera pas à conséquence au sujet des fréquentations.
- Les préoccupations sont davantage ciblées sur les choix techniques, le SICD ayant la possibilité d'utiliser une passerelle Z 39.50. Son souci réside dans le désir que ses progrès technologiques ne soient pas freinés par des structures ne disposant pas des mêmes moyens. A ce niveau, le rôle du Pôle doit être de fédérer vers le haut.

Le SICD semble prêt à jouer la carte de l'ISC, même si cette dernière n'y revêt pas le caractère nécessaire comme chez d'autres structures, les préoccupations étant différentes.

Après-midi

1/ Thierry Aguéda, administrateur-système de Redoc

- Nouvel entretien afin de préciser les conditions d'hébergement et de gestion du site de Redoc. Ces informations sont nécessaires pour l'élaboration des solutions techniques (partir de l'existant) ainsi que pour tableur sur les évolutions induites (ce qui sera à modifier).
- Manque de précisions financières.

L'équipe se renseigne auprès du gestionnaire actuel mais il est probable que ce ne sera pas lui qui mettra en place la solution choisie, le Pôle devant évoluer vers plus d'autonomie et le CRI étant désireux de se recentrer sur ses activités propres.

2/ Josiane Pignard, CERAT (à l'IEP)

- Elle utilise de temps en temps Redoc. Ses jugements sur l'ergonomie du site recourent ceux de l'équipe.
- Un des aspects soulevés est la nécessité d'avoir une idée préconçue des fonds pour chercher dans telle base, ce qui induit une possible perte de renseignement. Néanmoins, le répertoire est là pour remédier en partie à ce problème qui est aussi un des buts de l'ISC.

3/ Exposé des différentes solutions techniques

Afin de mieux recentrer notre propos et de comprendre les tenants et aboutissants de chaque solution, l'équipe se réunie pour une mise au point technique.

- Trois scénarios envisagés : passerelle Z 39.50 / middleware / moteur de recherche
- Deux variantes sont apparues : soit installer une passerelle Z 39.50 (au-dessus du médiateur), soit programmer un adaptateur Z 39.50 dans les solutions type middleware.
- L'ajout de ces possibilités relance le problème de présentation des scénarios : faut-il regrouper ces solutions mutantes comme un type de scénario possible ou les situer en transition entre deux scénarios ?

- De même, il semble nécessaire de redéfinir les critères d'appréciation des solutions (réemploi de l'existant, agrément d'utilisation...) et de les diversifier (notions de coût, de formation, de novation...)
- Le coût de certaines solutions est très approximativement cerné, les rencontres avec Médiation et Rank Xerox devraient lever le voile.

Mercredi 05 mai

Matin

1/ Jean-René Brosselin du CNET

- Visualisation de la mise en œuvre effective d'une des solutions techniques : Knowledge Brocker de Rank Xerox.
- Le CNET a en effet servi de base de tests, la nouvelle version améliorée suite aux remarques étant installée le lendemain (!). Ce que nous voyons paraît globalement satisfaisant : le temps de réponse est court, la maniabilité souffre juste d'une superposition malvenue des fenêtres, défaut auquel remédie la nouvelle version.

Le coût est cependant plus élevé que ce à quoi nous nous attendions et malgré des accords spécifiques entre le CNET et la firme. D'autre part, la programmation en Java des wrappers impose soit la présence d'un informaticien au Pôle, soit des liens constants avec les développeurs de Rank Xerox.

2/ Christophe Odin, Médiation (ex-Dyade)

But : cerner avec plus de précision les capacités du produit, son adaptabilité et son coût.

Cette solution semble tout à fait envisageable, l'entrevue ne faisant que confirmer ce point mais l'enrichissant nettement. Le coût global apparaît cependant comme supérieur à nos impressions et aux estimations fournies au commanditaire (en partie suite à la nécessité de programmer un adaptateur par base et non par type de base ce qui suppose à chaque fois un coût oscillant entre 10.000 à 30.000 francs selon la complexité). Néanmoins, avec la proposition de créer l'interface, de former un programmeur maison pour le Pôle, d'installer un adaptateur Z 39.50, cette solution semble pour l'instant convenir au plus près des exigences du commanditaire.

2/ Jean-Xavier Boucherle, maire de Meylan, vice-président de la Métropole de Grenoble, responsable du département Enseignement

- La vision territoriale apporte une autre dimension. En effet, la Métro a de grandes ambitions pour Redoc puisqu'elle veut qu'il devienne le réseau documentaire de toutes les structures grenobloises. L'apport de la Métro s'exprime de manière concrète avec la mise à disposition du câblage installé lors des travaux pour le tramway, réseau appelé Métronet. Il s'inscrit également dans la prise de contact avec les municipalités afin de créer une synergie autour de Redoc.

- Le but de la Métro est en effet de développer la coopération entre structures de toutes natures : universitaires, municipales, d'économie privée... afin entre autre de gagner du temps et d'épargner des moyens grâce à la mutualisation des compétences. Cette collaboration en réseau aura des retombées professionnelles, économiques et médiatiques, domaines pour lesquels œuvre la Métro.
- Notre interlocuteur pense donc que l'on peut faire beaucoup de choses avec Redoc. Le tout reste de convaincre l'administration et le personnel bibliothécaire des communes pour qui Redoc peut revêtir un aspect un peu effrayant car il suggère une mutation des perspectives de travail.

Cette entrevue nous permet de resituer notre projet dans la chronologie récente de Redoc : le rapport de Nelly Léon-Serrano a décidé la Métro a tenter l'aventure Redoc. Elle a délégué Nelly Léon-Serrano comme chargée de mission au Pôle afin d'être le maître d'œuvre de cette nouvelle étape de Redoc. L'ISC apparaît alors nécessaire, tant comme outil obligatoire pour permettre à Redoc de fonctionner que comme produit attractif, novateur.

Elle permet également de découvrir des alliés moteurs pour un développement de Redoc assuré sur le long terme avec des objectifs de masse i.e. que Redoc devienne une référence locale en premier lieu mais sans limite territoriale et aussi un réflexe.

3/ Nathalie Votta, membre de la direction du développement économique ainsi que de celle de l'enseignement à la Métro

- Nathalie Votta précise les intentions de la Métro : elle veut utiliser l'existant, i.e. Redoc, afin de fédérer les structures documentaires en seul réseau et non en plusieurs selon leurs appartenances.
- Du point de vue ergonomique, elle pense que cela évolue dans le bon sens mais qu'il faut aller encore plus loin, pourquoi pas proposer une interrogation fonctionnant sur le principe du moteur de recherche déjà connu des usagers.

Cet entretien réaffirme le poids de la volonté politique dans le futur proche de Redoc. Le consensus sera le maître mot mais la Métro espère arriver à ses fins, i.e. fédérer dans un premier temps les centres documentaires présents sur son territoire administratif afin que chaque habitant puisse localiser les informations dont il a besoin et y accéder le plus librement possible.

Œuvrant pour la promotion locale, la Métro souhaite dépasser ses limites territoriales avec Redoc et tendre pour le moins vers une confédération régionale, un rapprochement étant possible avec l'agglomération lyonnaise qui promeut également la communication via Internet pour les sciences humaines.

Jedi 06 Mai

Matin

1/ Réunion Caudoc au Pôle européen

- Sujet de la réunion : le RIB désormais appelé Interface Avancée. Le risque est de verser dans la complication dès que l'on cherche à résoudre un problème pratique.

- L'interface avancée représente un progrès professionnel mais elle ne doit pas oublier l'utilisateur final pour lequel elle a été imaginée au départ.

A défaut d'un calendrier de réalisation, l'équipe s'interroge sur l'implication ou non de cet outil dans ses solutions ; il semble préférable de ne pas la citer dans le cahier des charges en lui laissant cependant toute latitude de s'intégrer en amont de l'ISC dans le futur.

- Malgré les difficultés que cela suppose en terme de coût et de temps, Pierre Le Loarer nous conseille de ne pas abandonner le scénario "moteur de recherche".

2/ Rank Xerox, Guillaume Berche, développeur et Frédérique Segond, chef de projet

- Renommé Askonce, ce produit présente certains avantages techniques :
 - développement d'un wrapper Z 39.50
 - formation d'un développeur maison pour le Pôle
 - fonction veille possible
 - il faut un wrapper par type de base et non par base (ce qui équivaut à 25.000 F pour chacune)
- Par contre, le langage de programmation Java paraît contraignant. D'autre part, le dédoublement (au sens bibliothéconomique) des réponses ne semble pas prévu.

3/ Déjeuner avec Nelly Léon-Serrano

- Il s'agit de faire le point de nos progrès et de nos interrogations.
- Confirmation de l'impossibilité de récupérer le fichier des statistiques de fréquentation ce qui constitue un élément handicapant pour notre analyse.
- L'arrivée du nouveau webmaster est à prendre en compte, il pourrait en effet être susceptible de recevoir une formation en programmation. Cette fonction concrétiserait l'ambition du Pôle d'acquérir une certaine autonomie technique.

Nelly Léon-Serrano expose avec netteté que la volonté du Pôle pour Redoc est bien de passer d'une phase expérimentale qui s'est assez prolongée à une phase opérationnelle, d'où ISC, d'où accueil des BM, d'où campagne de communication. Le Pôle recherche le développement durable de Redoc, il est conscient qu'il s'agit d'une question de survie : soit il reste confiné au stade d'expérimentation, soit il devient un outil pertinent et compréhensible par tous, la gageure étant de maintenir ces deux aspects.

Vendredi 07 Mai

Matin

1/ Joël Delaine, archiviste de la ville de Grenoble

Les archives de la ville de Grenoble sont vivement intéressées par la mise en réseau, l'archiviste participant déjà à des groupes de réflexion mais non à Redoc. En effet, des difficultés d'ordre bibliographique et classificatoire compliquent pour l'instant l'adhésion des

centres archivistiques à Redoc. Néanmoins, ces fonds représentent une valeur ajoutée unique qui justifie de poursuivre les efforts d'autant plus que les dernières législations incitent à la publicité de certaines catégories d'archives.

L'introduction des centres d'archives constitue un véritable défi tant les problèmes techniques nécessiteront d'inventivité et d'adaptation avant d'aboutir à une solution. Il semble que l'ISC sera alors installée et que le système élaboré pour les fonds archivistiques devra si possible s'y greffer.

Fin du second stage

B/ Élaboration de l'étude de faisabilité

Mercredi 12 Mai

- Le commanditaire étant absent le 28 Juin, le dernier comité de pilotage est remis au 6 Juillet à 14 heure.
- Un calendrier de rédaction est esquissé axe par axe :
 - L'organisationnel étoffera les opinions obtenues lors des stages par l'envoi des questionnaires dans d'autres structures.
 - L'ergonomique se basera sur les études Cautic/Montarnal pour l'analyse des utilisateurs et cibler les points que l'ISC pourrait améliorer. L'étude d'autres sites devrait déboucher sur une maquette de suggestions d'interface qui pourrait servir de critère dans la réalisation des différents scénarios.
 - Informatique : des contacts ont été pris avec la société Archimed car il est apparu que l'un de leurs produits pouvait intéresser le projet (Bookline utilisé par l'UT de Troyes). La solution moteur de recherche est mise en attente par manque d'information pour le moment.
 - Juridique : étude des règlements régissant les marchés publics Le statut administratif sera repris afin de vérifier si des modifications interviendront suite à l'entrée des collectivités territoriales. Le code de la Propriété Intellectuelle et les différents textes de lois régissant les sites web seront consultés par rapport à L'ISC.

Jeudi 20 Mai

- Calendrier : une première ébauche de l'étude des scénarios sera soumise au commanditaire le 31 Mai, et la version définitive après corrections sera envoyée le 4 Juin. Le dernier comité aura bien lieu le 6 Juillet. Le rapport de soutenance est à remettre le 8 Juillet.
- Tour de table :
 - Le budget n'étant pas défini, il faut présenter tous les types de marchés publics. Une fois le projet élaboré, le Pôle cherchera les subventions.
 - La réception de la convention entre le Pôle et le CRI servira de base pour l'axe économique afin d'exposer l'existant.
 - Le coût de la solution Z 39.50 semble difficile à évaluer, des précisions seront peut-être apportées par M. Lahary. Un entretien est prévu ce soir avec un informaticien de l'IN2P3 afin de se faire une meilleure opinion de la solution moteur de recherche et principalement de son coût. La réponse d'Archimed dépendra des détails fournis ; si cette possibilité est

envisageable, elle constituera une autre version de la solution middleware en tant que passerelle Z 39.50 accommodante. Les scénarios dits « mutants » seront ainsi intégrés en tant que volets aux solutions techniques basiques déjà définies. Lors de la présentation, les noms des fournisseurs seront autant que faire ce peut remplacés par des périphrases descriptives car l'étude de faisabilité vise les critères de capacité et non les prestations de certaines sociétés déjà connues.

Rencontre avec Daniel Charnay, informaticien du Centre de Calcul de l'IN2P3

- Il convainc les membres de l'équipe présents (Alexandre et Dominique) de la lourdeur et de la complication excessive de la solution moteur de recherche. Les solutions middleware et Z 39.50 sont plus simples et donc plus sûres. Ces dernières ne comportent aucune recopie de données et ne posent donc aucun problème de fraîcheur de l'information et de pesanteur des mises à jour.
- Le mail de Dominique Lahary répond à nos interrogations pratiques quant à la mise en œuvre d'une passerelle Z 39.50 et nous permet - enfin ! - de construire un estimatif budgétaire précis pour cette solution.

Jeudi 27 Mai

- Les grands axes du plan sont élaborés : I/ analyse des besoins avec comme conclusion-transition l'énoncé des objectifs inter axes (10 p.), II/ les moyens ie les manières de répondre aux besoins selon deux ensembles avec ce qui ne change pas et ce qui change en fonction des scénarios, cette dernière partie concernant exclusivement les solutions techniques (deux p. par axe et pareillement par solution).
- Suite à la rencontre avec l'informaticien de l'IN2P3, la solution moteur de recherche est écartée car trop onéreuse et nécessitant un développement complexe. L'explication orale de ce choix pourrait s'avérer pertinente lors du comité de pilotage car cette possibilité avait été discutée avec le commanditaire.
- Lors du dernier comité de pilotage, il est envisageable de présenter un exemple de formulaire d'interrogation et des démarches s'y référant à l'aide d'une démonstration informatique.
- La possibilité d'obtenir des subventions selon le scénario retenu pourrait constituer un élément de choix, néanmoins, il sera plus judicieux de développer ce point lors du dernier comité de pilotage et selon les critères du Pôle.

Congrès ABF et IDT : prise de contact avec la société Archimed à leur stand

La solution mise en place à l'UT de Troyes (Book-Line plus particulièrement) semble compatible à Redoc avec quelques aménagements même si le nombre de catalogues constitue un handicap au regard des temps de réponses.

Jeudi 3 Juin

Fin de la rédaction de l'étude de faisabilité et envoi au commanditaire

Semaine BNF

- L'équipe met au point le déroulement de son intervention pour le prochain comité de pilotage. Alexandre exposera les différentes solutions techniques à l'aide de transparents. Un tour de table sera effectué afin d'explicitier les options prises selon chaque axe.

Lundi 14 Juin

Deuxième comité de pilotage

- Le commanditaire affirme sa satisfaction par rapport au document présenté. Il permettra aux membres des groupes de travail de Redoc de gagner du temps (sur les questions juridiques...). Il offre également la possibilité de discuter plus facilement qu'avant des problèmes techniques.
- Le choix du comité s'arrête sur la solution qui présente l'avantage d'employer une passerelle Z 39.50 promise à la généralisation, doublée de modules d'interrogation assimilables au middleware pour l'interrogation des sources non Z 39.50. Cette solution avance également comme atouts d'être déjà en activité et de posséder une certaine souplesse qui laisse escompter qu'aucune structure ne sera mise de côté.
- Concevoir une interface intégrant le paramétrage du profil d'utilisateur pourrait s'avérer bénéfique. De même, la conception des outils d'interrogation représente un enjeu majeur car leur manque de pertinence constituerait un risque d'échec pour Redoc.
- Du point de vue des subventions, le Pôle est pratiquement assuré de la participation de la région Rhône-Alpes car la CURA aurait émis le souhait d'une extension du projet Redoc à l'échelle de ce territoire.

C/ Élaboration du dossier d'aide à la décision

Jeudi 17 Juin

- Composition du dossier d'aide à la réalisation :
 - Certains points juridiques et organisationnels de l'étude de faisabilité seront repris tels quels car ayant déjà été suffisamment approfondis, cela afin d'offrir un dossier complet.
 - Le dossier sera construit selon les différents axes, en terminant par l'informatique ou l'économique.
 - Informatique : proposer comme nom Z 39.50 avec intégration de développement par le constructeur afin de ne pas être trop proche de la solution commerciale d'Archimed. La description tablera sur le nombre d'adaptateurs par type de catalogues selon leurs spécificités.
 - Ergonomique : reprendre les schémas et prévoir la maquette. Le choix des catalogues par thèmes, l'implémentation des profils d'utilisateurs, la sithèque sont autant de pistes à creuser.

- Juridique : reprise des marchés selon les options. On pourra réutiliser le schéma en grisant la démarche suggérée.
 - Économique : estimation de la solution en logiciels, matériels, maintenance et recherche de subventions possibles.
 - Organisationnel : cartographie de Redoc. Le chiffrage du coût de la campagne de communication peut être davantage envisagé que celui des groupes de travail.
- Relecture critique par rapport au CCPE :
 - Non-utilisation des tableaux d'évaluations de l'avancée des travaux de l'équipe. Cependant, en tant que document interne, cela ne porte pas à conséquence et les tours de table ont rempli cette fonction de mesure.
 - Réalisation d'un budget dit réel de l'équipe projet envisagé.

Jeudi 1^{er} Juillet

- F. Mondon nous rappelle qu'il faut penser aux indicateurs pour le RAP.
- Planification du calendrier de réalisation et des corrections

Lundi 5 Juillet

Le devis envoyé par Archimed propose une solution plus chère que nos estimations fondées sur les précédents devis. Nous proposerons donc une fourchette de prix comprise entre ces valeurs lors du comité de pilotage.

Mardi 6 Juillet

Dernier comité de pilotage

- Le commanditaire affirme sa satisfaction vis-à-vis du travail qui lui a été fourni et qui dépasse ses attentes.
- Le seul bémol concerne le calendrier indicatif de réalisation car selon Pierre Le Loarer les délais suggérés sont trop restreints. Cependant, l'élaboration du document dépend également des moyens dont disposera le Pôle. Par ailleurs, les pistes de subventions européennes sont superflues selon le même interlocuteur car entreprendre ce genre de démarche requiert un investissement temps conséquent qui s'avère généralement peu rentable.

D/ Élaboration du rapport du projet

Jeudi 8 Juillet 1999

L'équipe rend son rapport.

Lundi 19 Juillet

Soutenance.

Comptes-rendus de réunions internes

Réunion interne

Compte-rendu

Date : 12/02/1999

Lieu : ENSSIB

Nom du rapporteur : Dominique L'Haridon

Participants : Alexandre Chautemps
Fanny Lemaire
Cécile Le Tourneau
Dominique L'Haridon

Absents excusés : Hélène Hamon

Objet : Répartition des rôles internes
Préparation de la semaine de stage-terrain

L'objectif premier de cette séance de travail était de répartir les rôles d'équipe entre chacun des membres du groupe projet REDOC. Cependant, l'une d'entre nous étant en arrêt maladie et donc absente, nous avons fait le choix de ne prendre aucune décision sans elle. Nous avons opté pour un début de réflexion sur l'organisation de notre stage-terrain.

Notre optique a été de définir les grands axes sous-jacents du projet, et d'y faire correspondre les questions à aborder et les personnes ressources ou les partenaires à rencontrer ; ce d'autant plus que dans ce projet le multi-partenariat tient une place prépondérante.

Quatre axes principaux et un axe transversal sont apparus :

Axes principaux :

1. axe organisationnel : Hélène
2. axe ergonomique : Cécile
3. axe juridique : Dominique
4. axe informatique : Alexandre

Axe transversal :

5. axe économique : Fanny

Description de chacun des axes ; questions et rencontres nécessaires :

1. axe organisationnel

Questions : Qui est responsable de quoi, dans REDOC, au sein des structures, parmi les groupes décisionnels ? Quelle est la répartition des tâches entre les différents partenaires ? Quels sont les enjeux techniques mais aussi - et surtout - humains dans le projet ?

Rencontres : Établir un échantillonnage de bibliothèques représentatives des différents types d'établissements composant REDOC. Au sein de chacun de ces établissements, rencontrer la personne interlocutrice de REDOC.

1. axe ergonomique :

Questions : A quel type d'interrogation et d'outil faut-il arriver par rapport à l'utilisateur ? Comment se déroule l'organisation de l'outil d'interrogation ? Quelles sont les attentes des usagers et comment y répondre, sachant que ce point doit être abordé sous 3 angles différents : étudiants 1^{er}/2^{ème} cycle, enseignants-chercheurs, grand public.

Rencontres : Réussir à voir un échantillon d'utilisateurs ou des représentants de ces utilisateurs. S'appuyer sur d'éventuelles enquêtes d'usages déjà faites. Vérifier qu'il n'existe pas déjà des recensements d'amélioration d'utilisation demandée par les usagers. Rencontrer un infographiste pour tout ce qui touche à l'interface d'utilisation.

2. axe juridique :

Questions : Quels sont les droits et modalités de diffusion de textes numérisés, de textes mis directement en ligne ? Existe-t-il des problèmes juridiques particuliers à la mise en ligne de catalogues de bibliothèques (rétroconversion, récupération de notices) notamment dans le cadre d'un accès élargi par Internet ?

D'autre part, étude de la structure juridique GIP¹ du Pôle Européen, et comparaison avec d'autres types de structures possibles (associations,...)

Rencontres : Au sein des établissements, d'où viennent les notices ? (OCLC, SIBIL, bases de données utilisateurs comme pour le logiciel Paprika, ...). Existe-t-il des conventions déjà signées avec les sources fournisseurs ? Dans des établissements partenaires avec des projets de numérisation, un travail juridique a-t-il déjà été entrepris ? Quelles modalités de diffusion prévues pour un Intranet, pour Internet ? Quelle protection ? Quels droits ? La CNIL a-t-elle un rôle à jouer ?

3. axe informatique :

Questions : Analyse de l'outil déjà existant, et de l'existant informatique des établissements partenaires (systèmes d'exploitation, logiciels bibliothéconomiques et documentaires, systèmes maisons...). Étude de solutions développées en interne, de solutions commerciales, de sous-traitance. Étude de projets similaires, à l'étude ou déjà existants (cf. autres pôles européens par exemple)

Rencontres : Pour les enjeux techniques et un état de solutions envisageables, une rencontre avec Élisabeth Cherhal, "mère" de REDOC est fortement souhaitable et souhaitée. Pour un suivi technique et logistique informatique, une rencontre avec Thierry Aguéda, informaticien en charge du réseau REDOC, sera demandée. Pour une étude commerciale, sachant que la société Rank Xerox travaille sur des projets similaires, une démonstration commerciale peut être envisagée, ou à défaut, la communication d'un dossier technique détaillé.

4. axe économique :

Axe transversal car conditionnant l'ensemble du projet et des solutions retenues.

Questions : Coût du projet, de chaque solution envisagée, de l'outil final mais aussi par rapport à l'enjeu plus vaste de bibliothèque électronique ou virtuelle du Pôle Européen. Evaluation du coût de travail dans un rapport temps/homme/machine.

Rencontres : De par la transversalité du projet, certaines rencontres pourront être communes à celles précédemment décrites. Notamment en coordination avec les axes juridique et informatique ; l'axe ergonomique intervenant sur le plan de l'infographie.

Bilan de la réunion :

La mise en évidence de ces 5 axes nous pousse à une seconde répartition des tâches au sein de l'équipe projet, parallèle à celle des rôles d'équipe. Bien que des préférences individuelles se dessinent, aucune répartition n'est effectuée, un de nos membres étant absent.

Par contre, nous décidons :

1. de fixer une première réunion informelle de la totalité du groupe avant le 18/02 pour tout complément d'information orale à apporter à Hélène par rapport à ce compte-rendu ; et

¹ Groupement d'intérêt public

d'une discussion commune sur les rôles et axes à se répartir. Une seconde réunion est envisagée si nécessaire.

2. de se concerter sur l'organisation matérielle du stage (logement, transports, ...)
3. de faxer le plus tôt possible aux commanditaires une liste élaborée de nos questionnements, demandes de rencontres et besoins de précisions
4. d'une recherche bibliographique commune au fil de nos lectures et recherches, avec mise en commun de tout document trouvé. Dès que la répartition par axe de réflexion aura lieu, chacun recentrera ses lectures.

Réunion interne

Compte-rendu

Date : 11 Mars 1999

Lieu : ENSSIB

Nom du rapporteur : Dominique L'Haridon

Ordre du jour : préparation du CCPE.

Un plan de CCPE est proposé par Hélène et mis en discussion. Après étude, questions/réponses et demandes de précisions au sein du groupe, ce plan est réajusté et complété. Une fois celui-ci accepté, Hélène, dans le cadre de son rôle de chargé de communication externe, propose d'en rédiger une première version pour la séance de travail du 18/03. Budget, calendrier et comptes-rendus intermédiaires seront fournis par leur responsable respectif, et enrichiront les outils d'évaluation, que nous déterminons avec l'aide de notre tuteur.

Puis, dans le cadre de ce CCPE, nous essayons d'évaluer nos besoins en personnes ressources dans le but de susciter éventuellement l'intervention de spécialistes à l'ENSSIB. Trois besoins se dégagent, mais nous décidons de les approfondir par une mise à plat via des questions précises et après recherches complémentaires avant toute demande d'intervention.

La séance de travail se poursuit par une analyse du comité de pilotage du projet grâce à la méthodologie apportée lors de l'intervention de M. Olivier Millet (Sté Algoé), basée sur des personnages clés qui doivent composer le comité ; décideur, animateur, payeur, .. En fonction de l'actuelle composition du comité transmise par Mme Nelly Leon-Serrano (mel du 10/03), du bilan du stage et des FFOM dégagées, nous vérifions que les rôles clés sont bien représentés. Nous essayons également de percevoir de possibles déséquilibres ou des manques ; déséquilibres par rapport à des solutions techniques envisageables, des partisans ou opposants à une solution plus qu'une autre ; des manques par rapport à une représentativité de décision, de partenaires, de bénéficiaires. En l'état actuel de la composition - deux membres sont à confirmer - le bilan se révèle globalement positif.

L'ordre du jour pour la séance du 18/03 est décidé en concertation. Un de ces points sera le travail de relecture, correction et mise au point du CCPE. Un temps de travail est imparti à chaque point.

En cours de séance, notre tuteur intervient pour nous signaler la nécessité d'un repositionnement des méthodes de travail et du rôle de chacun dans l'équipe. Tous les membres en sont conscients, en éprouvent le besoin et l'expriment à leur façon (2 arrêts maladie à des moments importants du stage ; manque de matériel informatique au Pôle lors du stage ; cf. FFOM du CR du 08/03). Ce travail de recentrage est nécessaire pour éviter tout retard dans le déroulement du calendrier, pour la cohésion de l'équipe et une bonne poursuite du projet. Aussi cette remise à plat fera-t-elle l'objet d'un des points de l'ordre du jour du 18/03 .

Réunion interne

Compte-rendu

Date : 29 Avril 1999

Lieu : ENSSIB

Nom du rapporteur : Dominique L'Haridon

Etaient présents : Alexandre Chautemps, Hélène Hamon, Dominique L'Haridon, Fanny Lemaire, Cécile Le Tourneau

Ordre du jour pointage et répartition des rendez-vous de la semaine du 3/05
bilan des tâches
plan d'action de stage
ébauche du plan de l'étude de faisabilité
organisation matérielle du stage

Pointage et répartition des rendez-vous de la semaine du 3/05 :

Quelques personnes n'ont pas répondu aux mels ou n'ont pas rappelées pour fixer rendez-vous. Elles sont relancées. Suite à la diffusion du message d'Alexandre, de nouvelles rencontres sont intercalées dans les rendez-vous. En fonction des recherches, les rendez-vous sont répartis entre nous. Des séances de travail et des moments de bilan sont d'ores et déjà fixés dans le calendrier de la semaine.

Bilan des tâches :

Chacun fait un bilan de son état d'avancement dans ses recherches, lectures, réflexions, travaux. Nous discutons des questionnements de chacun, de l'utilité de telle orientation de recherche ou de réflexion. Cela nous permet de faire le point avant le stage et de mieux nous coordonner pour la suite.

L'utilité de la grille d'auto-évaluation est rappelée. Sa présentation tous les huit jours est fixée.

2 ou 3 d'entre nous précisent que la semaine de stage et ses rencontres ainsi que l'ébauche des scénarios se révèlent nécessaires pour relancer ou formaliser leur réflexion et leurs recherches.

Plan d'action de stage :

- Etude quantitative des besoins
- Précision des structures
- Progression des solutions techniques
- Estimations des coûts
- Etude des statuts, des contrats d'utilisation, des marchés publics
- Ecoute des demandes et démarches des usagers, témoignages d'usages

Ebauche du plan de l'étude de faisabilité :

Une première ébauche est proposée par Alexandre. Nous en faisons préciser quelques points, mais décidons qu'un temps de réflexion est nécessaire avant toute discussion approfondie. En outre, les résultats d'entretiens de la semaine de stage peuvent nous amener à

revoir certaines hypothèses ou suppositions. Une séance de travail est planifiée pour le mercredi 12 mai.

Organisation matérielle du stage :

Point très vite traité. L'école nous prête un micro-portable pour la semaine de stage. Un des membres amènera le sien. Nous devrions avoir accès à un ordinateur et une salle de travail à l'IEP de Grenoble.

Réunion interne

Compte-rendu

Date : 12 Mai 1999

Lieu : ENSSIB

Nom du rapporteur : Dominique L'Haridon

Bilan de la semaine de stage, visioconférence :

Semaine satisfaisante, durant laquelle beaucoup de rendez-vous ont pu être fixés. Une grande partie d'entre eux nous ont amené des éléments concrets qui vont nous permettre d'avancer ou étayer notre réflexion.

Les conditions matérielles d'accueil s'étant révélées meilleures que lors de la première semaine, tous nos comptes-rendus sont quasiment rédigés.

De plus, nous avons pu avancer en parallèle dans nos travaux de relecture ou d'unification de présentation de nos documents finaux (annexes du rapport de soutenance).

Cependant, nous regrettons de n'avoir pu rencontrer deux personnes : Mr Petit, Président de l'Université, et Mme Giorni, Directrice de la Bibliothèque municipale de Pont-de-Claix. Pour M. Petit, nous espérons pouvoir avoir un entretien par visioconférence. Avec Mme Giorni, nous aurons un entretien téléphonique et enverrons un questionnaire.

Préparation du comité de pilotage du 14/06 axe par axe :

L'étude de faisabilité et ses scénarios devront être remis au plus tard le 04/06 au Pôle par fichier attaché, dans sa version définitive, compte-tenu de notre semaine de stage à la BNF. Pour cela, nous planifions nos travaux axe par axe :

ergonomie : rien n'est rédigé pour le moment, mais beaucoup de comparaisons de sites ont été faites. Les rapports Caudoc/Montarnal ont été lus. Cécile va commencer la mise en page d'un tableau comparatif des sites visités selon différents critères. Et rédiger les recensements d'usages démontrés dans les rapports. A partir de là, et en comparaison avec la page REDOC actuelle, une description de l'interface idéale pourra être tentée...

informatique : deux solutions middleware sont à l'étude, mais il faudrait avoir plus de renseignements sur les coûts. Alexandre attend des réponses de ses contacts par courriers électroniques interposés de Mr Lahary et de la Société Archimed (Lille). Pour l'hypothèse « moteur de recherche », il manque des évaluations techniques et des notions de coûts. Cette solution est-elle proposable au Pôle si l'on veut rester dans sa philosophie « d'élément fédérateur » et non coercitif ? Dominique propose de prendre rendez-vous avec Mr Charnay, informaticien au Centre de Calcul de l'IN2P3, déjà pressenti par elle-même et qui accepterait de nous rencontrer. Il aurait l'avantage de ses connaissances et surtout, ce qui semble important à l'équipe, serait un regard extérieur au Pôle et au projet.

organisationnel : Hélène a déjà bien avancé dans ses réflexions et recherches, et pense bien maîtriser sa première partie, dont la rédaction peut commencer. Pour la seconde, elle pense qu'il lui manque encore des éléments, aussi y travaille-t-elle. Mais tout sera prêt en temps et en heure.

juridique : la partie concernant la Propriété Intellectuelle est rédigée. Les recherches de textes officiels sur les statuts juridiques et administratifs des GIP sont quasiment terminées, et Dominique va pouvoir passer à la rédaction. Restent les marchés publics qui demandent une bonne prise en main et un travail de synthèse.

économique : Fanny attend des éléments chiffrés du Pôle pour pouvoir faire des comparaisons. Ainsi que des coûts informatiques.

Ce tour de table terminé, nous discutons du Répertoire Intelligent de Bibliothèques (RIB) et essayons de voir comment il pourrait fonctionner au sein des différentes solutions informatiques envisagées. Malheureusement, il nous semble trop expérimental et surtout trop professionnel pour pouvoir s'implanter facilement dans une interface qui se veut simple et en direction de tous publics.

Une première ébauche de plan est mise sur papier ; elle nous servira d'axe directionnel pour nos rédactions.

Nous concluons par la mise au point de rendez-vous pour des séances de travaux communs en dehors des après-midi projet de l'emploi du temps. Mme Mondon nous apprend que la date du dernier comité de pilotage sera le 6 juillet.

Réunion interne

Compte-rendu

Date : 17 Juin 1999

Lieu : ENSSIB

Nom du rapporteur : Dominique L'Haridon

Comité de pilotage du 14 juin 1999 :

Satisfaction très nette des commanditaires et des membres du comité quant au rapport remis ; celui-ci leur servira de rapport d'appui pour la rédaction de leur cahier des charges de réalisation. Par contre, même si les membres de l'équipe-projet sont satisfaits du choix proposé par les commanditaires, ils regrettent que la séance du comité n'ait été consacrée qu'à l'aspect informatique du projet, alors qu'un grand effort rédactionnel avait été fait dans les autres axes. De plus, ils n'ont pu mettre assez en valeur que les choix techniques proposés découlaient d'une réflexion plus large sur les usagers, l'organisation actuelle et future de REDOC, les entretiens avec différents membres professionnels ou non du réseau.

Cécile se propose pour la rédaction du compte-rendu de ce comité ; elle est celle qui a pris le plus de notes (cf. annexes).

Bilan du travail à mener par axe, adéquation avec le CCPE :

informatique : Alexandre doit dessiner le schéma correspondant à la solution technique retenue ; recontacter la société Archimed pour avoir toutes les précisions voulues, aussi bien techniques que financières. Il envisage aussi de reprendre contact avec les sociétés Best-Seller et Multilis. Pour deux de ces sociétés, nous avons la chance qu'elles soient présentes à la « journée fournisseurs de logiciels » organisée par l'Enssib.

ergonomie : nous rediscutons de la nécessité d'avoir une interface proposant un profil d'utilisateur accompagné d'un mot de passe ; Nelly Léon-Serrano l'a évoqué au comité comme s'avérant de plus en plus nécessaire à cause de la diversité des futurs usagers. Après vérification avec le CCPE, il nous apparaît vraiment important de pouvoir présenter une maquette d'interface lors du dernier comité de pilotage. Elle ne pourra qu'illustrer et synthétiser de façon on ne peut plus parlante la totalité des réflexions menées au cours de ces 6 mois.

juridique : les parties sur la Propriété Intellectuelle et les GIP n'ont pas à être revues. Par contre, il faut développer la partie des marchés publics en fonction de la forme de marché possible et à préconiser. L'organigramme synthétique sera conservé comme point de comparaison et les éléments concernés grisés pour une meilleure lisibilité.

économique : une estimation technique du matériel et du logiciel sera faite par Alexandre. Fanny s'occupera des subventions possibles que le Pôle peut espérer recevoir (Région, Communauté Européenne, ...), mais aussi d'établir des estimations de coût pour l'ergonomie (coût d'une journée temps-homme), pour le juridique (estimation du coût d'une journée de conseil juridique), pour l'organisationnel (formation, restructuration éventuelle, ...).

organisationnel : Hélène prévoit d'affiner le phasage de réalisation du projet (diagramme de Pert) et d'établir des coûts comparatifs quant à la campagne de communication à prévoir lors de la mise en place de l'interrogation simultanée. Il lui reste à établir une « cartographie » de REDOC pour être en conformité avec le CCPE. Elle accepte l'aide proposée par Dominique, dont l'axe demande moins de travail. Alexandre signale que dès que possible, il donnera lui aussi « un coup de main » à qui en aura besoin.

Le travail de rédaction des résumé, introduction, méthodologie est réparti ; une planification du travail par date est faite ; nous avons à mener de front notre scénario final et notre rapport final. Cette mise au point des tâches faites, nous décidons de travailler en individuel dès maintenant et lors de la prochaine séance.

**Cahier des charges de la prestation
des étudiants (CCPE)**

Enssib
dcb 8
1999-2000

Diplôme de conservateur de bibliothèque
Gestion de projet

Interrogation simultanée des catalogues
du Réseau documentaire du site de Grenoble,
animé par Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique

Cahier des charges de la prestation des étudiants

Grenoble, le

Gpeus

Cécil Guitart, directeur
Nelly Leon-Serrano, chargée de mission
documentation

Grenoble, le

Enssib

Frédérique Mondon, tuteur
Alexandre Chautemps
Hélène Hamon
Fanny Lemaire
Cécile Le Tourneau
Dominique L'Haridon, Equipe-

projet

“ Si REDOC était un monument ?
- c'est Le Louvre, il y a plein de salles à visiter
mais on ne peut pas partir avec le tableau ! ”

Philippe Mallein
Jacques Janisset
Recherche interactive Caudoc
1996

RESUME

Le présent Cahier des charges de la prestation des étudiants fixe le cadre, les objectifs et les conditions de l'intervention conduite par l'équipe-projet. Il engage celle-ci et le commanditaire, en recevant l'agrément pédagogique de l'Enssib.

A partir de sa première approche de la situation et de l'analyse des besoins, l'équipe-projet expose les moyens de son action et dresse la méthodologie de son travail. Celui-ci s'organise autour de cinq axes : organisationnel, ergonomique, informatique, juridique et économique dans le but d'étudier la faisabilité de l'interrogation simultanée des catalogues du réseau documentaire de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique, REDOC. Le mode d'interrogation envisagé doit répondre au critère suivant : une interface d'utilisation exhaustive, simple et efficace. Inscrit dans une perspective de développement de REDOC, cet outil prend en compte le contexte global du pôle et la diversité de ses partenaires. Le fonctionnement du réseau et l'utilisateur final sont au cœur de la problématique.

Le 14 juin 1999, plusieurs scénarios sont proposés au Comité de pilotage, mais un seul est approfondi, donnant alors lieu à la rédaction d'un dossier d'aide à la décision. Il appartient au commanditaire de mener à terme la réalisation du scénario retenu.

Introduction

Le présent dossier s'inscrit dans une collaboration entre l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et Grenoble pôle européen universitaire et scientifique.

Dans le cadre de la formation des conservateurs de bibliothèque, l'Enssib fait appel à des établissements qui proposent l'étude d'un sujet aux futurs conservateurs. Cette étude doit être conduite sous forme de projet tripartite entre l'école, le commanditaire et un groupe d'élèves nommé Equipe-projet.

L'enjeu est donc : pour l'école de faire travailler et d'évaluer les élèves en les confrontant à une situation professionnelle réelle, pour le commanditaire d'obtenir la résolution d'un cas bibliothéconomique, pour les élèves de mener une étude bien concrète, selon la technique de gestion de projet, dans un environnement précis, avec des contraintes de temps, de budget et de méthode.

Le présent Cahier des charges de la prestation des étudiants a pour objectif la mise en œuvre de l'interrogation simultanée des catalogues du réseau documentaire du Pôle européen universitaire et scientifique de Grenoble : REDOC.

Le commanditaire est le Pôle européen, le projet est piloté par Cécil Guitart et Nelly Leon-Serrano. Au sein de l'Enssib, le tuteur du projet est Frédérique Mondon. L'Equipe-projet est composée d'Alexandre Chautemps, Hélène Hamon, Fanny Lemaire, Cécile Le Tourneau et Dominique L'Haridon.

Sommaire

Résumé.....	50
Introduction.....	51
1. La situation : diagnostic	
1.1 Présentation	53
1.2 Analyse des besoins.....	54
2. Etude de faisabilité du projet	
2.1 Axes de travail	56
2.2 Etude des scénarios	56
2.3 Dossier d'aide à la décision	57
3. Moyens	
3.1 Actions.....	58
3.2 Outils d'évaluation.....	59
3.3 Calendriers	60
3.4 Budget	62
Annexe	
Signatures	63

1. La situation :diagnostic

1.1 Présentation

Grenoble pôle européen universitaire et scientifique est un des huit pôles européens en France qui œuvrent pour une meilleure lisibilité à l'échelon européen et international de grands sites dans le domaine de la recherche scientifique.

Créé en 1992, sous forme de Groupement d'intérêt public, il mutualise, selon une convention engageant ses membres, les actions et réflexions des acteurs qui le composent : quatre établissements universitaires de Grenoble, quatre centres de recherche nationaux, quatre collectivités territoriales et trois représentants des milieux socio-économiques. Grenoble pôle européen universitaire et scientifique est donc porteur de ces quatre types de culture et dynamise toutes ses actions selon un principe fondamental, la subsidiarité : " faire ensemble ce que chacun ne peut faire tout seul ". Ses actions sont conduites dans le cadre de contrats quadriennaux.

Les textes fondateurs de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique mentionnent la politique documentaire comme un des axes forts de réflexion et d'action du groupement.

Cette coopération documentaire a été initiée par le pôle et, comme tous les autres projets, elle a vocation à quitter la structure pour vivre de manière autonome, dès lors qu'elle sera suffisamment consolidée.

Le secteur d'intervention du présent projet est donc REDOC : réseau documentaire du site de Grenoble.

REDOC rassemble, à ce jour, 75 structures documentaires, principalement universitaires. Un total de 100 établissements est prévu pour la fin 1999. L'entrée imminente des bibliothèques des collectivités territoriales de l'agglomération grenobloise -Metro- est une composante déterminante de l'évolution du réseau, car cette entrée donnera sa réelle dimension de site à l'application.

REDOC est né de la volonté et de la nécessité de mettre en place " un réseau souple, cohérent, efficace des bibliothèques et centres de documentation du site de l'agglomération grenobloise ". Il respecte et entend continuer à respecter la diversité des situations documentaires. Son fonctionnement s'effectue au regard d'une charte ; il est conduit par la Commission documentation et édition électronique à laquelle sera soumis le résultat de l'étude de l'Equipe-projet. La commission s'appuie, pour toute décision sur des groupes de travail coopératifs et opérationnels, dont le groupe Caudoc qui est partenaire du présent projet. La finalité de Caudoc est d'évaluer de manière régulière le fonctionnement de REDOC afin d'infléchir son développement et faciliter son appropriation, en particulier par l'adaptation des outils de recherche.

REDOC a pour objectif de valoriser et d'améliorer l'accès à la documentation abondante et dispersée du site grenoblois. Attentif aux évolutions qui marquent le domaine de l'accès à l'information, REDOC est un ensemble de services et un site Internet qui utilise le réseau local Grenet, relié à Aramis, plaque régionale du réseau Renater. Il se présente comme un répertoire des 75 structures documentaires et un ensemble de 45 catalogues interrogeables en ligne.

Cet outil documentaire est ordonné par une volonté très affirmée de coopération : il se présente comme une réalisation pilote, à l'heure où les bibliothèques ont une conscience

très vive de la nécessaire coopération, renforcée par l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

REDOC, précurseur d'une nouvelle bibliothéconomie, se doit de tout mettre en œuvre pour continuer de remplir sa mission et son rôle, reconnus par l'ensemble de la profession : transformer les gisements documentaires en prouvant que c'est la valeur d'usage qui donne une légitimité sociale aux technologies.

1.2 Analyse des besoins

Les catalogues qui constituent REDOC répondent à une option forte : ils ne constituent pas un catalogue collectif mais un ensemble de catalogues hétérogènes répartis.

L'interrogation de 45 catalogues, base après base, peut aujourd'hui se révéler fastidieuse, voire dissuasive ; cette forme d'interrogation ne correspond pas aux besoins d'identification et de localisation des documents par les usagers réels et potentiels. En conséquence, le réseau doit évoluer en mettant en place un outil d'interrogation simultanée des catalogues. Le commanditaire souhaite que cet outil réponde au critère : interface d'interrogation exhaustive simple et efficace.

L'Equipe-projet conduit l'analyse des besoins au regard de la mission attribuée : étudier la mise en œuvre de l'interrogation simultanée des catalogues. Cette étude est placée dans un contexte qui prend en compte les tenants et aboutissants.

En effet, cette interrogation simultanée des catalogues prend tout son sens dans une mise en perspective. A titre d'exemples :

la prise en compte des différentes catégories d'usagers : quels besoins, quelles pratiques et démarches ?

la mise en place de services : l'identification et la localisation des documents doivent aboutir à l'accès aux documents eux-mêmes, d'où le nécessaire développement du prêt entre bibliothèques, les perspectives d'ouverture des centres documentaires au public qui accède à la signalisation des documents.

L'interrogation simultanée des catalogues se construit dans une globalité : elle effectue le repérage des- conséquences :

- humaines, en terme de formation et d'évolution des pratiques professionnelles,
- organisationnelles,
- conséquences pour les structures et pour REDOC en tant que dynamisant,
- économiques - nécessité d'une évolution du parc informatique des établissements,
- recommandations en terme de suivi ou de maintenance informatique.

Elle respecte le principe d'économie : tendre à la solution la plus efficace et la moins coûteuse, en investissement comme en fonctionnement.

La première phase de l'étude d'opportunité permet de traduire l'environnement du projet en termes de Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces :

Forces : dynamisme de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique
opportunité du moment par rapport aux besoins
philosophie évolutive de REDOC
projet qui compte pour la profession

Faiblesses :
nombre et disparité des structures
impossibilité d'accéder à REDOC dans certaines structures
public restreint en dehors des professionnels

Opportunités :
désir de mettre l'utilisateur en avant avec une interface conviviale
diversité des structures
perspectives d'élargissement du partenariat
relance de Caudoc

Menaces :
accroissement des disparités, fonds, moyens techniques
poids des difficultés techniques
poids de l'héritage des commissions de travail

Expectative :
avenir de REDOC dans l'hypothèse d'un transfert hors de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique

L'Equipe-projet œuvre donc pour la réalisation de l'interrogation simultanée des catalogues dans un contexte certain de dynamisme de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique, de la nécessité d'évolution de REDOC. Cette philosophie de l'évolution commande notamment l'extension des partenaires avec l'arrivée des collectivités territoriales et la place donnée à l'utilisateur au centre de toute réalisation.

2. Etude de faisabilité

2.1 Axes de travail

Cette étude réalise le diagnostic de l'existant selon 5 axes :

axe organisationnel

Il permet de cerner la composition de REDOC et de mieux appréhender les missions et les attentes des structures et de leurs usagers.

axe ergonomique

L'objectif est d'analyser des outils actuels d'interrogation et de savoir à quel type d'interrogation il est nécessaire d'aboutir.

axe juridique

Il étudie l'état des lieux actuel au regard de la législation et préconise des recommandations liées à la mise en ligne des catalogues.

axe informatique

En appui sur la situation existante, il présente les enjeux et contraintes techniques. Il retient la solution la plus pertinente au regard des utilisateurs finaux

axe économique

Il évalue les coûts des solutions possibles, en investissement et en fonctionnement. Voir 2.3, page 57.

De par la transversalité du projet, ces 5 axes ne peuvent être cloisonnés entre eux. Ils s'inscrivent en accord avec la mission confiée dont le postulat de départ est : étudier l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC.

La mission s'effectue toujours en respect de la philosophie de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique : autonomie de chacun, coopération indispensable et véritable intégration. L'Equipe-projet place toujours l'utilisateur final, avec ses usages, au centre de son travail. Le projet est inscrit dans toutes ses perspectives de développement.

2.2 Etude des scénarios

L'Equipe-projet conduit les études d'opportunité et de faisabilité. L'étude de faisabilité met en évidence plusieurs scénarios.

Un scénario se définit comme un parti-pris d'interrogation dans son environnement en partant de l'utilisateur. Il est envisagé avec toutes ses conséquences.

L'analyse des besoins conduite en parallèle avec les premières investigations permet à l'Equipe-projet de procéder au repérage des solutions.

Plusieurs scénarios sont alors envisagés. L'Equipe-projet met en exergue les points forts et points faibles de chacun d'entre eux, comme autant de solutions techniques, sans mention de fournisseurs.

Un document synthétique de ces scénarios est alors soumis au Groupe de pilotage - réunion 2 du 14/06/1999.

Le Comité de pilotage procède au choix d'un scénario à approfondir, en fonction des enjeux et priorités qu'il a définis. Il revient à l'Equipe-projet de développer une tactique : actions précises à engager pour mettre en œuvre cette décision.

L'étude d'un unique scénario permet d'établir le dossier d'aide à la décision.

2.3 Dossier d'aide à la décision

Présenté au Comité de pilotage du 28/06/99 le dossier d'aide à la décision détaille le scénario choisi, propose un calendrier de mise en œuvre, un plan de réalisation.

Il dresse un état des lieux très précis du réseau REDOC et précise les évolutions, le contexte de l'opération

- nombre et types de catalogues
- objectifs de l'opération et résultats attendus
- priorités et contraintes

Il est complété par les conséquences des choix techniques

- installation et prestations de services
- maintenance
- formation
- modifications du site web.

Il comporte un chapitre administratif qui s'attache à mettre en évidence les procédures administratives, le cadre réglementaire.

Ce dossier d'aide à la décision a pour finalité la mise en œuvre d'un plan de réalisation de l'interrogation simultanée des catalogues :

- type d'interrogation
- conséquences organisationnelles, humaines, techniques et économiques, juridiques
- échancier
- budget : celui-ci sera établi en apportant des éléments de comparaison avec d'autres sites ou expériences. En effet, les budgets précis relèvent de la procédure de mise en concurrence des fournisseurs. Il n'appartient pas à l'Equipe-projet de mener une négociation commerciale.

3. Moyens mis en œuvre

3.1 Actions conduites et moyens

L'Equipe-projet élabore une tactique d'investigation qui s'ordonne selon les 5 axes définis en 2.1.

Les actions menées s'équilibrent entre :

travail individuel/travail en groupe

travail de l'équipe/travail avec le commanditaire/travail avec les autres acteurs du réseau

travail sur le terrain/travail distancié

Sont programmés :

actions de recherche :

- lecture de la documentation professionnelle : livres, presse, recherches en ligne
- repérage et analyse des autres pôles européens
- information sur les réalisations en terme d'interrogation simultanée de catalogues de bibliothèques
- connaissance de l'environnement administratif et juridique
- examen des solutions possibles à développer, du point de vue informatique : qualités et contraintes

rencontres : acteurs représentatifs des divers types d'établissements présents dans REDOC : centres de documentation, collectivités territoriales, universités, secteur privé.

- Pionniers de REDOC et chargés de mission au sein de Caudoc
- Administrateurs du réseau

analyse des besoins des usagers : analyse des études existantes

- repérage des usagers et usages par entretien auprès des responsables de structures
- étude des statistiques fournies

Concernant les usagers, il ne semble pas opportun de mener une enquête-statistique, considérant, d'une part, la possibilité de s'appuyer sur des études déjà effectuées, d'autre part l'usage encore peu répandu de REDOC parmi les usagers non-professionnels.

appel à des personnes-ressources

- expert juridique : mise en ligne des catalogues, environnement législatif dans le domaine des marchés
- informatique
- ergonomie

prise en compte des travaux déjà effectués :

- répertoire intelligent d'interrogation des bibliothèques
- analyses ergonomiques et juridiques.

Ces actions permettent de proposer au Comité de pilotage un scénario argumenté et crédible à approfondir .

3.2 Outils d'évaluation

L'évaluation porte sur :

- le respect du budget prévisionnel
- le suivi des plannings établis
- l'avancement régulier de l'ensemble du projet, au regard des objectifs.
Pour cela, le projet est décomposé en plusieurs activités selon les 5 axes

Le point sur cet avancement des travaux s'effectue tous les 15 jours au moyen d'un tableau :

Equipe projet : auto-évaluation				
Période du au			Analyse faite par	
Axe				
Prévu	Réalisé	Favorable / Défavorable	Conséquences pour la suite du projet	Suggestions d'actions

3.3 LES GRANDES ETAPES DU PROJET REDOC

Février à juillet 1999

ETAPES DU PROJET	JOUR	LIEU	HORAIRE	ORDRE DU JOUR	DELIVRABLES
1. <u>Définition du projet</u>	Lundi 1 ^{er} février	Enssib	journée	Forum projet. Présentation du projet par le commanditaire, à l'ensemble des élèves.	Lettre de mission
	Mercredi 3 février	Enssib	13h	L'équipe qui choisit le projet REDOC se constitue.	
	Lundi 8 février	Grenoble	journée	Première rencontre avec le commanditaire.	Compte-rendu 8/02
2. <u>Etude d'opportunité</u>	Du 1 ^{er} au 5 mars	Grenoble	semaine	Diagnostic de l'environnement du projet, sa faisabilité et ses objectifs.	Dossier stage 1
	Mardi 6 avril	Grenoble	10h30-12h30	Le Comité de pilotage examine le cahier des charges de la prestation de l'équipe.	CCPE validé
3. <u>Etude de faisabilité</u>	Jeudi 8 avril	Enssib	14h-18h	Rédaction d'un article pour la Gazette de l'enssib.	article
	Du 3 au 7 mai	Grenoble	semaine	Stage 2 : enquêtes, entretiens et diagnostic complet	Dossier stage 2
	Lundi 14 juin	Grenoble	14h	Après examen, le Comité de pilotage choisit un scénario parmi ceux présentés par l'équipe dans le cahier des charges 2.	CC2
	Vendredi 25 juin	Grenoble		Fête de REDOC	
<u>Développement du projet</u>	Lundi 28 juin	Grenoble	14h	L'équipe présente au Comité de pilotage le dossier d'aide à la décision.	Cahier des Charges du Projet

CALENDRIER DES AXES DU PROJET

Mars à Juillet 1999

DATE	ENGAGEMENTS DU COMMANDITAIRE	AXES THEMATIQUES DE L'EQUIPE PROJET				
		ORGANISATIONNEL	INFORMATIQUE	JURIDIQUE	ECONOMIQUE	ERGONOMIQUE
MARS		1. Approche des structures du pôle et du réseau REDOC.	1. Etude des systèmes en place, sondage des différents formats utilisés.	1. Analyse de l'existant et des analyses réalisées par le pôle.	1. Réalisation du budget de la prestation de l'équipe projet.	1. Bibliographie critique.
AVRIL	Le commanditaire fournit 1. le carnet d'adresses représentatif des membres REDOC, contacts ciblés. 2. les statistiques récentes du site REDOC.	2. Analyse des besoins du point de vue des professionnels et du public à travers eux. 3. Profil des acteurs et des structures afin d'aboutir à une cartographie de REDOC.	2. Sérier les contraintes à partir des rapports Cautic, C. Montarnal et groupe Caudoc. 3. L'isc, documentation, recherche en ligne et entretiens avec des spécialistes.	2. Relevé des points juridiques importants à signaler. 3. Documentation sur la législation existante.	2. Documentation sur le coût de systèmes semblables existants.	2. Analyse de l'étude de C. Montarnal et du rapport Cautic-Caudoc. 3. Etude de la maquette REDOC actuelle page à page et des liens hypertexte. 4. Observation d'autres interfaces de catalogue de bibliothèques et constitution d'une grille d'analyse.
Du 3 au 7 mai	Le pôle fournit une salle de travail et un ordinateur à l'équipe pour la semaine.	Stage 2 à Grenoble : Rencontres avec un ensemble représentatif des structures REDOC : universités, collectivités, décideurs (élus) ; centres de documentation et secteur privé. Diagnostic complet de l'existant et des besoins.				
MAI		4. Analyse des contraintes organisationnelles de la mise en œuvre de l'isc.	4. Recensement des techniques d'interrogation multibases.	4. veille juridique.	3. Evaluation du coût en matériel, personnel et formation de chaque solution.	5. Elaboration d'une maquette idéale de l'interface de consultation.
Du 1^{er} au 14 Juin	Fusion du travail ergonomique et informatique en vue de l'élaboration de différents scénarios tenant compte des contraintes organisationnelles et du moindre coût.					
Du 15 au 28 juin		5. Besoins en terme de formation. 6. Fonctionnement du futur REDOC, suivi, échange des données.	5. Dossier complet sur la solution technique retenue.	5. Dossier administratif en matière de marchés publics.	4. Estimation de la solution en investissement et fonctionnement.	6. Ajustement de l'interface retenue, ses fonctionnalités, son mode d'emploi.
Lundi 28 Juin 14h	Rassemblant les différents dossiers thématiques qui forment le développement du scénario choisi par le Comité de pilotage, l'équipe projet lui présente un dossier d'aide à la décision.					

3.4 Budget de l'équipe projet

	Dépenses	Recettes
Investissement temps		
temps ENSSIB (cours, TD ...) = 120 h x 5	60 000.00 F	CNFPT
stages : 10 jours	37 500.00 F	CNFPT
comités de pilotage	4 500.00 F	CNFPT
Indemnités de déplacement		
Deux semaines de stage	10 100 F	ENSSIB
Journées de déplacement	2 100 F	ENSSIB
Reproduction et petit matériel		
Impressions et reliure	700 F	GPEUS
Photocopies	600 F	ENSSIB
Frais de réception	4 500 F	GPEUS
TOTAL	120.000 F	120.000 F

SIGNATURES

Suivent les signatures des membres présents lors de la réunion du Comité de pilotage validant le présent document. Fait à Saint-Martin d'Hères le 6 avril 1999 :

Le Comité de pilotage :
L'Enssib :

L'Equipe projet :

Etude de faisabilité

**Enssib
dcb 8
1999-2000**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque
Gestion de projet**

**Interrogation simultanée des catalogues
du réseau REDOC,
animé par Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique**

Etude de faisabilité

Gpeus

Cécil Guitart, directeur
Nelly Leon-Serrano, chargée de mission
documentation

Enssib

Frédérique Mondon, tuteur
Alexandre Chautemps
Hélène Hamon
Fanny Lemaire
Cécile Le Tourneau
Dominique L'Harldon, Equipe-projet

Résumé

L'installation de l'interrogation simultanée des catalogues constitue une évolution majeure pour REDOC.

Le principal enjeu de cette évolution sera de rendre possible une meilleure satisfaction des utilisateurs et de permettre à REDOC d'accueillir, dans les meilleures conditions possibles, de nouvelles structures et de nouveaux publics.

Une analyse du besoin, comprenant l'étude de l'existant et des perspectives, permet à l'Équipe-projet de définir les objectifs de l'opération.

Trois scénarios de réalisation ont été élaborés, pour lesquels l'Équipe-projet propose un système d'évaluation visant à mesurer les prestations offertes par les différentes solutions techniques à l'aune des objectifs posés.

Table des matières

Introduction.....	67
1. Axe organisationnel.....	69
1.1 REDOC : structures partenaires	69
1.2 Le réseau	73
2. Aspect informatique	75
2.1 Les catalogues de REDOC.....	75
2.2 Perspectives.....	77
3. Axe ergonomique.....	78
4. Axe juridique	80
4.1 Le Groupement d'Intérêt Public (GIP).....	80
4.2 Propriété intellectuelle des notices	81
5. Axe économique	84
Objectifs de l'interrogation simultanée des catalogues.....	85
Conclusion	86
Annexes.....	87
Annexe n° 1 : Le Groupement d'intérêt public.....	87
Annexe n° 2 : Textes de référence	90
Annexe n° 3 : Analyse des interfaces WEB : compte-rendu d'enquête ...	91

Introduction

A l'aube du XXI^e siècle, les bibliothèques et centres de documentation relèvent un défi majeur : permettre à tout citoyen d'accéder à l'information.

Cet accès s'appuie sur des réseaux de coopération et nécessite la mise en place d'outils performants, adaptés à un public diversifié dans ses besoins comme dans ses pratiques.

La mission des professionnels des bibliothèques est de rendre lisibles les gisements documentaires, de les rendre visibles en faisant évoluer constamment les outils de recherche.

Cette mission trouve tout son sens accompagnée d'un service au public, innovant et structuré, qui permet de s'approprier le document lui-même.

Dès sa création, REDOC s'est affirmé comme un réseau mutualisant des établissements très divers, respectant très profondément le rôle indispensable de chaque structure dans une notion de complémentarité de site.

Si le développement des réseaux internationaux donne certes à tout citoyen l'espoir d'accéder à toute l'information, REDOC peut aujourd'hui se situer en interface entre une information distante dont l'abondance nécessite la médiation et une documentation de proximité dont il importe de garantir l'accès égal pour tous.

Car l'enjeu de l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC est bien de montrer et non pas de cacher, de valoriser et non pas de thésauriser, de rassembler et non pas d'exclure.

1. Axe organisationnel

La ville de Grenoble jouit d'une très bonne image qui, très tôt et animée d'un esprit d'ouverture au progrès, s'est construite sur l'innovation. Elle a fait le triple pari qui consiste à valoriser la matière grise, à réussir le brassage social et à gérer démocratiquement, dans la transparence et la participation. L'esprit montagnard, qui consiste à tirer vers le haut en faisant jouer la solidarité n'est certainement pas étranger à ces Grenoblois qui ont imaginé la « vallée de l'intelligence ». Le projet grenoblois mêle toujours pragmatisme et utopie, explore les voies de l'innovation et entend maîtriser les outils techniques et organisationnels pour renforcer l'image de modernité de cette cité.

Très tôt, les universitaires et chercheurs ont été intégrés dans la politique de la ville, au sens le plus large de l'expression. Dans le domaine culturel, quelques initiatives du monde universitaire méritent d'être soulignées : le Service d'Etudes et Recherche du Ministère de la culture, le DESS Direction de projets culturels, l'Observatoire des politiques culturelles, sont, à titre d'exemples, autant de structures dans lesquelles les Grenoblois ont joué un rôle décisif. Les collectivités locales sont conscientes de ces atouts : Grenoble Alpes Métropole a la compétence Enseignement supérieur et participe au plan U3M (Université du troisième millénaire) après avoir été acteur du plan U2000 (Université 2 000).

Grenoble se distingue aussi par sa capacité à anticiper et à coopérer, en se dotant des moyens nécessaires à ses ambitions. Le projet Metronet, projet d'agglomération, initié et géré par la Communauté de communes Grenoble Alpes Métropole est la mise en œuvre d'un réseau de télécommunications à haut débit, à l'échelle d'agglomération, reliant les structures majoritairement publiques.

Il est certain que l'agglomération grenobloise bénéficie d'une situation géographique privilégiée, le cœur du sillon alpin dans une puissante région, Rhône-Alpes. La coopération y est un processus régulier : les huit grandes villes de la Région se sont rassemblées en un Club des huit villes-centres d'agglomération.

Toutes ces qualités permettent à Grenoble de se positionner au plan national, européen, et d'avoir des ambitions internationales.

REDOC, réseau documentaire de l'agglomération grenobloise participe de cette image : il est né de cet environnement, contribue à le façonner, est un des éléments signalés du dynamisme et de la modernité.

1.1 REDOC : structures partenaires

• Les établissements

REDOC fédère 75 structures documentaires (voir liste en annexe 1). Ce chiffre est en évolution, un total de 100 établissements est prévu pour la fin 1999. Trois ensembles composent le réseau :

les bibliothèques universitaires :

Elles apparaissent comme une composante essentielle du réseau. En effet, la Région Rhône-Alpes est la seconde de France pour sa population étudiante (source le Monde 23/04/1999). Fait rare, la Région est partenaire des universités et grandes écoles.

Grenoble est un pôle d'excellence dans le domaine de la physique. La Bibliothèque universitaire des sciences est Cadist pour la physique, la même Bibliothèque et le Polygone scientifique sont pôle associé de la Bibliothèque nationale de France.

les centres de recherche, publics ou privés

Universités et recherche sont un des atouts forts de la Région. « Le dipôle Lyon-Grenoble doit jouer un rôle prépondérant en fédérant les autres pôles », déclarait tout récemment Alain Besse, préfet de Région (Le Monde 18/05/1999). Il importe de souligner la reconnaissance et le soutien de l'Etat dans ce domaine puisqu'Alain Besse souhaite que la région innove en mettant en réseau tous les sites d'enseignement et de recherche de Rhône-Alpes, afin que ceux-ci puissent réunir l'intégralité de leurs fonds documentaires (Le Monde 23/04/1999).

Au sein de cette région qui compte 200 000 étudiants, l'agglomération grenobloise peut s'enorgueillir d'avoir attiré 55 000 étudiants et 17 000 chercheurs et de receler sur son territoire 200 laboratoires de recherche (sources Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique, Grenoble Alpes Métropole).

les bibliothèques des collectivités territoriales

Seule la Bibliothèque de la Ville de Grenoble est aujourd'hui intégrée dans le réseau. L'étude de Nelly Leon-Serrano (1998) a mis en évidence le fait que les bibliothèques des collectivités territoriales remplissent largement les conditions de partenariat définies dans la Charte d'adhésion à REDOC. Ces établissements sont fortement incités à intégrer le réseau. La volonté et les actions de Grenoble Alpes Métropole sont affirmées et décisives en ce sens. Ce sont alors 18 communes et leurs bibliothèques, de tailles très diverses, qui se révéleront comme autant de points d'entrée sur le réseau, donnant son réel sens à l'expression : s'adresser à tous.

Il importe de souligner l'évolution du réseau, dans sa logique de regroupement des ressources documentaires de l'agglomération. Ainsi, les services d'archives, les centres de documentation des collectivités locales sont autant de partenaires potentiels ; REDOC se soucie de l'intérêt et de la faisabilité de leur intégration dans le réseau. Il en est de même du secteur économique, présent dans la composition de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique, mais non encore présent du point de vue des bibliothèques ou centres de documentation.

- **Pratiques documentaires**

La sociologie du public des bibliothèques emploie les termes d'usagers et d'usages. La présente étude est conduite par le terme population, en accord avec la volonté de REDOC qui affirme s'adresser à tous, à travers une politique de site. Ce sont donc les citoyens d'une agglomération de 470 000 habitants qui sont concernés par le fonctionnement et le développement de REDOC ainsi qu'une population beaucoup plus large, via la consultation Internet. Peuvent être opérés des regroupements des pratiques, que les entretiens menés dans le cadre de cette étude ont permis de repérer :

chercheurs

De par leur spécialisation, ils utilisent les réseaux spécifiques, qu'ils connaissent et maîtrisent. Ils accèdent ainsi directement et efficacement à la documentation qu'ils connaissent. Ils peuvent gagner du temps en terme de recherche, s'il leur est proposé un outil permettant d'interroger à la fois une source précise et un regroupement des sources les plus performantes dans leur spécialité. Ils ne semblent jamais rencontrer de difficultés dans l'accès aux documents primaires. Ils pourraient faire appel à des sources hors leur répertoire dans une démarche plus large, d'ordre de la culture générale.

enseignants et formateurs

A l'instar des chercheurs, ils doivent se procurer la documentation spécialisée dont ils ont besoin, pour la préparation de leurs travaux ou cours. Mais leur rôle de pédagogue s'accompagne d'un travail de prescription à leurs élèves ou étudiants. Ils doivent alors orienter vers les documents pertinents, les sources, y compris électroniques, et les établissements. Leurs pratiques documentaires vont donc s'articuler, dans ce domaine, entre signaler et orienter.

Ces deux groupes, chercheurs et enseignants-formateurs ont des pratiques fortes d'échanges avec leurs collègues. Ils sont prêts à s'emparer d'outils facilitant ces échanges d'expérience.

étudiants

Il est à rappeler qu'ils représentent 84 % du public des bibliothèques universitaires qui, de ce fait, s'adressent, à l'instar des bibliothèques municipales à un public large et diversifié dans ses besoins documentaires et pratiques. Ils ont besoin de localiser rapidement l'établissement qui détient la documentation prescrite dans le cadre de leurs études. Il leur est indispensable de connaître l'information, de savoir où elle se situe et comment l'obtenir pour éviter perte de temps voire découragement en visitant de multiples sites, à l'écran ou physiquement.

grand public

Ce terme regroupe un ensemble de lecteurs aux interrogations très variées, aux pratiques très diversifiées, à l'image du public des bibliothèques municipales. Il apparaît important de rappeler que ce grand public, même si l'on en connaît peu de chose, peut être spécialiste d'un domaine qui est le sien, fait preuve de curiosité, a droit d'accéder à toute l'information dont il a besoin. On peut aussi s'interroger sur le fait que des lecteurs tels qu'étudiants ou chercheurs deviennent grand public, selon le propos de leur recherche documentaire.

Dans une perspective de démocratisation d'accès au savoir, et donc aux sources, ce grand public a le droit de trouver les réponses qu'il attend, même si elles se situent dans une bibliothèque spécialisée.

public extérieur à l'agglomération

Il importe qu'il puisse accéder aux centres qu'il connaît, d'une part, qu'il lui soit proposé une lisibilité de la richesse du site, d'autre part.

A la fin du XXème siècle, le public des bibliothèques se caractérise par la multifréquentation : les besoins sont multiples, les stratégies documentaires diverses et les pratiques évoluent d'un individu à l'autre, d'un jour à l'autre, d'un service à l'autre. Les usagers cumulent les pratiques en exploitant les points forts des établissements, construisant ainsi des stratégies variées selon les demandes, sans aucun souci des cloisonnements qui peuvent exister entre établissements documentaires. Le public est exigeant ; dans une société dite de l'information, il entend ne pas rencontrer d'obstacles pour accéder à l'information dont il a besoin.

Il importe donc de renforcer la lisibilité du site et d'accompagner cet effort par la mise en œuvre d'outils performants de recherche et par le développement d'un accès possible aux documents. N'est-ce pas le rôle du professionnel de l'information : organiser l'accès aux sources ?

L'examen des études menées précédemment ainsi que les entretiens conduits dans le cadre de celle-ci permettent de dégager les attentes des utilisateurs :

- identifier les documents
- localiser les documents
- accéder aux documents, sous leurs formes multiples : primaire, document de substitution, version papier, écran...
- efficacité des catalogues pour préparer une démarche en bibliothèque ou librairie
- accéder à des sources dont le contenu est rigoureux, scientifiquement contrôlé.
- pratiquer les échanges dans le domaine de spécialisation ou tout simplement d'intérêt
- bénéficier d'outils de veille professionnelle
- avoir à sa disposition des outils dynamiques. REDOC devenant une structure vivante : ritualiser l'usage dans la temporalité quotidienne - « l'ouvrir tous les jours pour l'actualité »
- utiliser et contribuer à un réseau d'actualité de la culture scientifique et technique dont on sait qu'il est performant, qu'il participe d'un espace auquel on est fier d'appartenir.

Ce repérage des pratiques de la population appelée à utiliser REDOC permet de privilégier l'entrée dans REDOC en fonction des intérêts, des domaines et de l'usage final - connaître le document, consulter le document, apporter sa contribution à la constitution du patrimoine, en appui sur une légitimité des contenus - rôle du bibliothécaire et du documentaliste. Il apparaît donc essentiel de concilier un accès par sources et un accès par thèmes, de proposer des regroupements par grandes disciplines, de proposer des profils d'utilisateurs-démarche individualisée. Enfin, il est opportun de faire cohabiter l'accès au document primaire et l'accès aux textes en ligne. Ces choix trouvent leur véritable sens accompagnés d'une politique

documentaire qui raisonne en terme de complémentarité sur site, de recherche des sources extérieures au site.

1.2 Le réseau

• Une volonté politique

REDOC est un des axes forts de réflexion et de réalisation de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique. Il est né de la volonté et de la nécessité de mettre en place « un réseau souple, cohérent, efficace des bibliothèques et centres de documentation de l'agglomération grenobloise ». Son développement a pour ambition de « transformer les gisements documentaires dispersés sur le site grenoblois en information scientifique, technique et culturelle ». Il s'inscrit dans la logique de coopération et d'interpénétration de la vie universitaire et locale qui caractérise l'agglomération. REDOC œuvre de manière volontariste, flexible, et en adéquation avec son environnement. Grenoble pôle européen universitaire et scientifique est garant des grandes orientations, orientations décidées par les acteurs de terrain qui appartiennent aux quatre sphères : établissements universitaires, centres de recherche nationaux, collectivités territoriales et milieu socio-économique.

« REDOC tire les professionnels par le haut. Il s'agit d'être un partenaire correct du réseau »². Son développement trouve certainement une part importante de sa volonté dans la nécessaire coopération que préconisent les professionnels de la documentation, dans la réflexion accompagnée de réalisations à propos du renforcement de la logique d'agglomération qui est celle des collectivités locales, dans l'émulation entre entreprises de haut niveau implantées sur le site et dans les orientations formulées et mises en œuvre par l'académie de Lyon « Ce qui est important aujourd'hui ce n'est pas de pouvoir disposer à sa porte du maximum de potentiel [en terme de ressources documentaires], mais la qualité d'accès au réseau quel que soit le lieu où l'on se trouve » déclare Daniel Bancel, recteur de l'académie de Lyon (Le Monde 18/05/1999)

• Principes de fonctionnement

REDOC regroupe 75 bibliothèques ou centres de documentation qui adhèrent au réseau en signant une Charte. Celle-ci précise le rôle de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique : compétences spécialisées - informaticien et chargé de développement du réseau-instances de réflexion et concertation, formation initiale. Elle précise aussi les engagements de la collectivité qui adhère, en terme de moyens, service et coopération. Le fonctionnement s'appuie sur une commission et des groupes de travail :

- commission documentation, édition électronique
 - activités de veille et formation
 - Alpes-montagne
 - Axe sud
 - Caudoc : conception assistée par l'usage
 - Métrothèque
 - Périodiques du site
 - Ville et territoires urbains

² Catherine Pouyet, directrice de la Bibliothèque municipale de Grenoble

- Riches heures du patrimoine grenoblois
- Sciences fondamentales de l'ingénieur / Redost-réseau documentaire scientifique et technique

REDOC est une structure dynamique, les commissions et groupes évoluent au fil du temps et selon l'urgence ou la nécessité. La mise en place d'un service élargi entraînera une évolution des composantes. Des passerelles existent, qui permettent une vision multiple des problèmes. De par son fonctionnement qui fait primer les compétences sur les privilèges hiérarchiques, REDOC facilite l'intégration des projets, permet l'expression de savoir-faire, coordonne les domaines d'activités.

Aujourd'hui, cela se traduit, sur le site Internet par :

- un annuaire
- un accès partiel ou total au catalogue
- l'accès à des documents électroniques qui constituent une amorce de bibliothèque virtuelle
- la participation à des réseaux spécialisés

L'organisation participative de REDOC a su éviter le danger de création d'une superstructure destinée à coordonner, gérer, résoudre les conflits. Elle lui permet de s'adapter par une action conjuguée de tous les participants.

Néanmoins, il importe d'être vigilant sur le danger de morcellement et d'éviter les chevauchements, d'où la coordination à la fois forte et à l'écoute. C'est bien le rôle de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique d'impulser toute la cohérence d'un réseau complexe, car très diversifié.

REDOC est donc un réseau qui fonctionne, qui jouit d'une crédibilité. Il importe de maintenir cette crédibilité dans les nouveaux développements. L'entrée imminente des collectivités territoriales est une étape importante puisqu'elle donnera sa réelle dimension de réseau d'agglomération à l'application, en appui sur les compétences de tous les acteurs, par une volonté affirmée de dépasser les cloisonnements. Tout citoyen de l'agglomération pourra alors s'approprier ce réseau, comme moyen d'accès à l'information de proximité comme distante.

2. Aspect informatique

2.1 Les catalogues de REDOC

Les catalogues que REDOC permet actuellement d'interroger se répartissent de la façon suivante :

Structure	Système	Mode d'accès	Z 39.50	Commentaires
BU Sciences BU Médecine- Pharmacie (Catalogue RUGBIS)	GEAC Advance 6.1.9	telnet	Oui (v3)	Interface web installée dans le courant de l'année
BU Droit-Lettres (Catalogue Odyssee)	AB 6	web	Z 39.50 version 3 installé en juillet	
BM Grenoble	Best Seller	web à partir de juin	Z 39.50 v 3 installé en juin	
ILL-ESRF	EVER Doris	web	non	
École d'architecture	Pyramide	web	non	
CEA	système propriétaire	web	non	
CCO (catalogue collectif des ouvrages) 10 bibliothèques d'UFR en langues et linguistique	CDS-Isis	web	non	Ce catalogue sera prochainement intégré à Odyssee
ENSERG	WAIS	web (via SFgate)	non	
Médiathèque de l'IMAG		web (via SFgate)	non	
Bibliothèque du CNRS	WAIS	web (via SFgate)	non	
Institut Fourier	WAIS	web (via SFgate)	non	
24 catalogues hébergés par le Pôle	WAIS	web (via SFgate)	non	Mise à jour par extraction de la base en ASCII. Périodicité variable selon les sites.

* Le catalogue RUGBIS, couvrant notamment la BU de Sciences et la BU Médecine-Pharmacie, utilise encore la consultation par telnet. Toutefois, dans l'optique de l'interrogation simultanée, nous conseillons de l'intégrer plutôt par le biais de sa future interface web, qui devrait être installée dans l'année. L'utilisation de l'interface Z 39.50 constitue également une possibilité.

* Le Catalogue collectif des ouvrages (CCO) sera prochainement intégré dans Odyssee. Nous conseillons d'attendre que cette intégration soit effective pour faire rentrer le CCO dans l'interrogation simultanée.

* On remarque le nombre important de sites qui donnent accès à leur catalogue via une copie de la base (tous les sites WAIS sont dans ce cas) et non par interfaçage direct. Ces sites sont en

général équipés de systèmes informatiques n'offrant pas de possibilité d'interfaçage web (ni a fortiori Z 39.50). De plus, certains d'entre eux, situés hors campus, sont équipés d'une ligne du réseau téléphonique commuté (RTC) qui de toute façon ne permettrait pas une consultation directe de leur catalogue par Internet dans des conditions satisfaisantes (temps de connexion trop important, faible débit, etc.).

Dans ces deux cas, la mise sur Internet du catalogue s'effectue à partir d'une copie en mode texte de la base qui, après reformatage (ajout des intitulés de champs, etc.) et indexation WAIS, alimente la base WAIS abritée par le serveur du Pôle. Les mises à jour s'effectuent à intervalle variable selon les sites, par ré-extraction de la totalité de la base. Il est souhaitable d'aboutir à une résorption de cette masse de catalogues hébergés par le Pôle au profit d'une interrogation directe de ces catalogues, tout à la fois pour améliorer la fraîcheur de l'information fournie, pour s'affranchir des tâches contraignantes d'extraction et de reformatage des bases, et pour rendre REDOC le plus autonome possible dans son fonctionnement.

Toutefois, cette résorption prendra du temps puisqu'elle nécessite la mise en place d'une interface web dans chacun des centres concernés (donc changement de système, changement de version ou développement spécifique) ainsi que l'installation d'une ligne Numéris et de l'adaptateur approprié sur chacun des sites extérieurs au campus.

Nombre de catalogues par serveur

Serveur	Cata- logues	Serveur	Cata- logues
Pôle	24	École d'architecture	1
Odyssée *	11	CEA	1
RUGBIS	5	ENSERG	1
BM Grenoble	1	IMAG	1
ILL-ESRF	1	Institut J. Fourier	1
<i>* après intégration du CCO</i>			

On constate une importante concentration des catalogues sur certains serveurs : le Pôle, Odyssée et RUGBIS hébergent 40 des 47 catalogues de REDOC.

La concentration est également importante en nombre de notices : RUGBIS, Odyssée et la BM de Grenoble regroupent environ deux millions de notices, soit les deux tiers du contenu de REDOC.

• **Éléments matériels**

Le serveur du Pôle, localisé au Centre de ressources informatiques (CRI) de l'Université Pierre Mendès France, abrite actuellement le site de REDOC proprement dit (page d'accueil, pages de l'interrogation séparée et de l'interrogation simultanée des catalogues³, répertoire des bibliothèques, etc.). Ce serveur héberge également d'autres sites web du campus. Il assure, enfin, le stockage de la plupart des bases WAIS de REDOC, de celles de REDOST et du réseau Alpes-Montagnes, ainsi que leur interrogation via la passerelle SFgate.

³ *L'interrogation simultanée, sous sa forme actuelle, porte uniquement sur 15 catalogues WAIS hébergés par le Pôle*

Cette machine, nommée Melpomène, est un PC Pentium II à 300 ou 350 Mhz, doté de 64 Mo de RAM et de 6 Go d'espace disque (libre aux deux tiers). Le système d'exploitation est Linux, le serveur web est Apache.

Les autres catalogues consultables via REDOC sont soit hébergés sur le serveur propre de la structure, soit intégrés à un catalogue collectif (RUGBIS ou Odyssée).

Le réseau du campus a un débit de 100 Mbits par seconde à l'intérieur de chaque bâtiment et de 10 Mbits par seconde entre bâtiments. La liaison à Internet est effectuée via ARAMIS, plaque Rhône-Alpes du réseau RENATER. La liaison entre le campus et ARAMIS a un débit de 100 Mbits par seconde.

2.2 Perspectives

D'autres structures viendront rejoindre, dans les mois ou les années à venir, celles qui constituent l'actuel REDOC.

D'autre part, la METRO met actuellement en place le réseau de fibre optique METRONET, regroupant les 23 communes de l'agglomération grenobloise. Ce réseau comprendra, pour chaque commune, un point d'accès à la mairie et un autre à la bibliothèque, et sera directement relié au serveur de REDOC.

D'autre part, l'éventualité de l'intégration à REDOC des services d'archives de Grenoble et des communes environnantes accroîtra encore la diversité des publics du réseau, qui devra réagir à des besoins et des usages différents, et dialoguer avec des instruments de recherche spécifiques.

Ainsi, la solution d'interrogation simultanée choisie devra pouvoir intégrer ces différentes ressources documentaires, sachant qu'elles n'utiliseront pas nécessairement des systèmes récents, pouvant intégrer une interface Z 39.50.

3. Axe ergonomique

Concevoir l'ergonomie comme une « couche cosmétique du design » (Jean-Claude Sperandio) revient à occulter tout un pan de la réflexion conceptuelle d'un projet informatique. Car si la réussite de l'ergonomie se traduit effectivement par une interface agréable, conviviale, à la navigation presque intuitive, cette transparence est le fruit d'un long travail prospectif d'analyse de la série des actions que l'utilisateur final est censé enchaîner. Or la définition de l'utilisateur final d'un produit comme REDOC pose problème : disponible sur Internet et donc destiné à tous, on ne peut concevoir ses différents publics comme déterminés par leur appartenance à des catégories socioprofessionnelles car la demande documentaire est un acte individuel, circonstancié et ponctuel. De même, se baser sur une notion empiriste d'un modèle d'utilisateur revient à niveler la diversité.

C'est donc vers la notion d'usage qu'il faut dans un premier temps se tourner et exposer les deux versants qui la composent : l'utilité et l'utilisabilité. La première vise la capacité du logiciel à permettre aux utilisateurs d'atteindre leurs objectifs selon des critères fonctionnels et opératoires. La seconde renvoie « à la facilité d'utilisation, c'est-à-dire à la qualité de l'interaction homme-machine » (rapport Cautic). Or il semble que le site de REDOC ait connu quelques difficultés à être en adéquation avec ces principes jusqu'aux améliorations apportées par la nouvelle version. D'ailleurs, la lecture des conclusions d'orientations souhaitables émises par le rapport Montarnal prouve que l'évolution récente de REDOC s'en inspire. La présentation des pages tant dans leur esthétique que dans leur fonctionnalité a été repensée. Le contenu des rubriques est mieux explicité, l'organisation du répertoire facilite sa lisibilité. D'autres remarques sont en voie de réalisation. Il s'agit de l'interrogation simultanée des catalogues et de la campagne d'information sur REDOC.

L'interrogation simultanée des catalogues apparaît désormais comme le point de passage obligé du développement de REDOC rendu nécessaire par le nombre croissant de catalogues mais également parce qu'un tel système conférerait au site une plus value qui permettrait à REDOC de se démarquer au sein du paysage des serveurs documentaires disponibles sur Internet. D'ailleurs, ce point constitue l'attente principale des utilisateurs interrogés : la grande majorité s'est montrée intéressée par la possibilité de questionner « le fonds grenoblois dans son ensemble sans avoir à se soucier de la diversité des centres de la région » (rapport Montarnal).

La demande d'interrogation multibases ne revêt pas le même caractère impératif chez les professionnels rencontrés. En effet, peu utilisent REDOC couramment car même s'il relève d'une pratique documentaire électronique habituelle, il est en général supplanté par des sites spécialisés où l'on est sûr d'obtenir l'information désirée. Néanmoins, la majorité reconnaît l'intérêt d'un tel outil surtout pour les usagers. Pour l'instant, peu de professionnels proposent et explicitent le fonctionnement de REDOC à leur public bien qu'il représente la possibilité d'une recherche extérieure autonome. Le rapport Cautic suggérait de se baser sur les documentalistes les plus motivés pour valoriser les sites grâce à leurs compétences avec comme finalité de cerner les attentes des utilisateurs lors de leur accompagnement. Toutefois, l'accès à REDOC est en général possible voire signalé à l'aide d'icône ou de liste.

La rénovation de REDOC a pris en compte les remarques stipulant le besoin d'une plus grande fonctionnalité et d'un meilleur dialogue, l'utilisateur étant souvent contraint dans ses recherches ou perdu entre les pages de liens. Néanmoins, l'observation des statistiques de fréquentation de certaines pages obtenues à partir de leurs adresses URL ne s'avère pas concluante quant à une hausse significative de leur consultation. Celle-ci revêt davantage un aspect aléatoire selon les mois. La nouvelle version ne semble pas avoir dopé le nombre de

connexions. Les fonctions annuaire et recherche apparaissent comme jouant à part égale. L'interrogation simultanée et l'interrogation séparée se situent dans des proportions similaires, au même niveau que la consultation moyenne du répertoire en 1999, état des choses rééquilibré par rapport à l'année précédente durant laquelle le répertoire était deux fois plus fréquenté en nombre de pages que les deux types de recherche additionnés.

Nombre de consultations des principales pages du site de REDOC

	Juil 98	Août 98	Sept 98	Oct 98	Nov 98	Déc 98	Moyenne
Page d'accueil	1965	1344	2697	3779	4416	1634	2639
Page des catalogues	688	434	996	1243	1564	480	901
Interrogation simultanée	268	182	348	431	569	183	330
Interrogation séparée	263	181	409	491	600	211	359
Répertoire	559	378	806	1195	1603	477	836

	Mars 99	Avril 99	Moyenne
Page d'accueil	1295	1597	1446
Page des catalogues	806	1091	949
Interrogation simultanée	386	862	624
Interrogation séparée	480	774	627
Répertoire	601	717	659

Source : fichiers de statistiques de REDOC <http://www.upmf-grenoble.fr/analog/pole-REDOC/>

L'une des missions de l'interrogation simultanée des catalogues est d'augmenter le nombre de connexions en faisant de REDOC un outil d'usage courant. Elle impose par-là une gageure en terme de conception ergonomique car l'interface devra être claire tout en proposant plusieurs types de recherche ce qui induit la présence d'une aide répartie sur l'écran afin de faciliter le choix. Mais le véritable défi consiste à créer une interface valable pour tous et donc adaptable à la demande de chacun. Une décomposition unique et logique des tâches n'apparaît pas alors comme la solution imparable car chaque usage dépendra des connaissances et des buts de l'utilisateur. A la conception linéaire de la démarche, il est préférable de substituer une conception cyclique se basant sur l'étude des besoins de l'utilisateur qui sont sans cesse en devenir puisqu'il progresse de l'apprentissage vers l'appropriation. Cette flexibilité fait de l'interface un objet composite et complexe mais c'est l'une des rares voies pour faire de REDOC une Recherche Électronique de Documentation Organisée et Consultable.

4. Axe juridique

4.1 Le Groupement d'Intérêt Public (GIP)

- **Présentation d'un GIP**

La création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) prend appui sur l'article 21 de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France. Cet article donne la possibilité de créer, par la mise en oeuvre d'activités de recherche et de développement, un nouveau type de personne morale : le groupement d'intérêt public.

Cette innovation juridique correspond à un besoin ressenti dans le domaine de la recherche : il s'agit de donner un cadre juridique approprié aux nécessaires actions de coopération entre des établissements publics de recherche et entre ceux-ci et une ou plusieurs personnes morales de droit public ou privé. La création de GIP doit permettre aux différents partenaires de mettre en commun, pendant une durée déterminée, des moyens afin de poursuivre des objectifs d'intérêt commun définis lors de la création du groupement, objectifs que chacun des partenaires ne pourrait mener à bien seul.

Un GIP peut être créé dans un autre domaine que la recherche et le développement technologique selon la liste établie par le Ministère de la recherche et de l'espace.

L'objet d'un GIP est la mise en commun, pour une durée limitée, de moyens pour l'exercice d'activités de recherche ou de développement technologique ou pour la gestion d'équipements d'intérêt commun nécessaires à ces activités.

La création d'un GIP doit être approuvée par les Ministères de la recherche et du budget. Le groupement acquiert la personnalité morale à compter de la date de publication au Journal Officiel de l'arrêté d'approbation.

Sa constitution n'est valable que si au moins deux personnes morales, dont au moins un établissement public ayant une activité de recherche ou de développement technologique y participent.

Comme toute structure juridique de regroupement de personnes, le GIP possède un Conseil d'administration et un directeur. A la différence d'une association, il est soumis au contrôle direct d'un Commissaire du gouvernement et de la Cour des Comptes.

- **Avantage et contrainte :**

- A) Avantage :**

Le GIP est une structure nouvelle de collaboration scientifique inter-organismes publics qui permet une évaluation scientifique du projet. De plus, cette structure confère à une coopération scientifique l'autonomie juridique et financière ainsi qu'un mode de gestion clair et transparent garanti par la présence de la puissance publique. Le pouvoir de décision s'adapte aux moyens apportés par chacun des membres. Un GIP possède une direction forte.

- B) Contrainte :**

La création d'un GIP résultant de l'approbation par l'autorité administrative, l'arrêté d'approbation doit être signé par tous les ministères autorités de tutelles des divers partenaires du groupement. Cela induit des délais longs de mise en place.

- **Du GPEUS à REDOC :**

Comme le définit la loi d'orientation et de programmation de juillet 1982, la création d'un GIP n'a de sens que si des établissements publics veulent coopérer dans un but de recherche innovante ou pour gérer en commun les équipements nécessaires à ces activités de recherche.

Si l'on considère l'historique de Grenoble Pôle européen, sa prorogation au terme des quatre premières années, les actions menées depuis celle-ci, et les acteurs qui le composent, il semble logique que Grenoble Pôle Européen ait choisi la structure juridique de GIP. De plus, la souplesse de cette structure lui permet d'accueillir de nouveaux acteurs, sans avoir à bouleverser complètement ses statuts. Ainsi, l'élargissement futur à de nouvelles collectivités territoriales représentées par la METRO ne devrait poser aucune difficulté.

Pour la mise en oeuvre d'une partie de ses missions telles que définies dans ses articles 5 à 7, Grenoble Pôle Européen a construit un réseau documentaire du site de Grenoble, baptisé REDOC. Celui-ci possède sa charte de fonctionnement à laquelle doit adhérer tout nouveau partenaire. Les articles 1 et 2 de cette Charte définissent les finalités du réseau et les niveaux d'adhésion possibles au réseau documentaire.

En vertu de l'article 1, « REDOC (...) a pour objet de permettre l'accès aux ressources documentaires abondantes mais dispersées du site de Grenoble aux professionnels de la documentation (...) ». Cette partie de l'article est déjà largement couverte avec le site actuellement proposé sur le Web, et les travaux de recherche en cours sur une interface avancée d'interrogation par mots clefs.

Cependant, l'interrogation des catalogues hétérogènes qui constituent REDOC reste encore complexe pour une large partie de ses publics actuels et futurs. Un travail de réflexion s'est donc engagé et il est apparu qu'une interrogation simultanée des catalogues faciliterait la démarche de recherche documentaire de tous. Cette interrogation simultanée -ou multibases- répondrait, en outre, à l'attente exprimée dans la seconde partie de l'article 1 de la Charte : « [permettre l'accès aux ressources documentaires ...] ainsi qu'à tout type de publics (chercheurs, enseignants, étudiants, grand public) ».

C'est à cette attente que l'Equipe-projet de l'ENSSIB s'efforce de répondre par la proposition d'un scénario dans un dossier d'aide à la décision. L'équipe prend en compte la multiplicité des publics et propose de répondre au mieux à chacun d'eux malgré l'hétérogénéité de leurs besoins et démarches.

4.2 Propriété intellectuelle des notices

- **Présentation des textes de référence :**

La consultation et l'interrogation d'un réseau documentaire informatisé via Internet relèvent de 7 textes de loi :

- 1- la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978
- 2- le Code de la Propriété Intellectuelle
- 3- la loi du 26 juillet 1996, de réglementation des Télécommunications
- 4- la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon
- 5- la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication
- 6- la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, modifiée par la loi du 13 décembre 1985

7- la loi du 1er juillet 1998 portant transcription dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du Parlement européen et celle du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données

• **Les textes :**

A- La C.N.I.L. :

La création d'un catalogue informatisé au sein d'un établissement doit être déclarée à la Commission Nationale Informatique et Liberté (**C.N.I.L.**) créée par la loi du 6 janvier 1978 dans la mesure où il comporte des fichiers nominatifs relevant de la protection de la vie privée.

B- La Propriété intellectuelle :

Un catalogue informatisé -et sa consultation- met en oeuvre des programmes et des données qui relèvent du **Code de la Propriété Intellectuelle** et de ses différents droits :

-) droit d'auteur *L112-1 ; L112-3*
-) droit de divulgation *L121-2*
-) droit de repentir ou de retrait *L121-4*
-) droit d'exploitation, à savoir :
 - droit de représentation *L122-2*
 - droit de reproduction *L 122-3 ; L122-4 ; L122-5 ; L122-6.1*
-) la contrefaçon *L335-2 ; L335-3 ;*

C- La loi du 26 juillet 1996 :

Quand il est envisagé d'ouvrir ce catalogue à la consultation du public en dehors des murs de l'établissement, et notamment par un accès extérieur type Web, ce catalogue se doit d'être protégé d'un certain nombre de risques nouveaux, liés aux nouvelles technologies, et mentionnés dans le Code de la Propriété Intellectuelle et la **loi de réglementation des Télécommunications** du 26 juillet 1996, art. 43-1.

-) risque de contrefaçon, par copie et transformation des données suivi d'une rediffusion

« *Nul n'a le droit de lancer sur le réseau un document protégé par le droit d'auteur sans l'autorisation de l'auteur, et souvent aussi de l'éditeur* » (fournisseur de notices par exemple). « *Nul n'a le droit de modifier un document* ».

-) risque de revente d'informations publiques ou de rediffusion d'un document sans l'autorisation explicite de l'auteur premier du texte (par lien hypertexte par exemple).

« *L'acte de contrefaçon peut résulter d'un lien hypertexte, renvoyant à un site protégé par le droit d'auteur et permettant ainsi de communiquer une oeuvre aux utilisateurs du site initial, donc à un nouveau public, sans autorisation préalable.* »

En effet, les exceptions au monopole d'exploitation des auteurs permettent certaines opérations, telles que le déchargement d'un texte. C'est l'application de l'exception de *copie privée* de l'article L 122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle. Par contre, la reproduction sur un site Web de documents, les liens de renvoi, relèvent du champ du *droit de reproduction* et du *droit de représentation* tels que définis par le Code. Il faut l'autorisation des auteurs. L'insertion de liens hypertexte sur un site est destiné à enrichir son contenu. Pourtant, cette pratique est susceptible d'entraîner la responsabilité du créateur du lien hypertexte, car la création d'un lien engendre de facto, lorsqu'il est utilisé, une nouvelle représentation du document, laquelle n'est pas permise sans autorisation. Mieux vaut donc, avant toute création d'un lien, solliciter l'autorisation du gestionnaire du site visé.

D- La loi du 4 août 1994 :

Un catalogue informatisé mis en consultation sur le Web relève de la **loi du 4 août 1994**, dite loi Toubon, qui oblige les utilisateurs français du Web à utiliser la langue française sur les sites. Une ouverture via le Web, dans un cadre européen, implique alors quasiment la possibilité d'une interrogation bilingue : français et anglais.

E- La loi du 30 septembre 1986 :

Quand ce catalogue est ouvert à tous via des moyens de télécommunication ou électroniques, il y a création d'un site. Ce site peut être considéré comme un service de communication audiovisuelle. La **loi du 30 septembre 1986** prévoit une procédure de déclaration préalable au procureur de la République du lieu du serveur d'hébergement, doublée d'une déclaration auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.).

F- La loi du 29 juillet 1982 :

Selon la **loi du 29 juillet 1982** sur la communication audiovisuelle, modifiée par la loi du 13 décembre 1985, articles 93-2 et 93-3, un directeur de la publication du site Web doit être nommé.

G- La loi du 1er juillet 1998 :

La directive communautaire du 11 mars 1996 avait vocation à apporter aux bases de données une protection particulière. Elle a été intégrée en droit français par la loi 98-536 du 1^{er} juillet 1998 qui modifie le Code de la Propriété Intellectuelle en définissant clairement les bases de données et en mettant en place un droit propre pour leurs producteurs.

Le cadre juridique de la protection des bases de données est donc depuis fixé et applicable. D'une part, la loi du 1^{er} juillet 1998 définit une base de données comme un « *recueil d'oeuvres, de données, ou d'autres éléments indépendants, disposés de manière systématique ou méthodique et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen* ». D'autre part, elle assure la protection des droits exclusifs des auteurs de base de données, et empêche l'extraction et/ou la réutilisation non autorisée du contenu de ces bases ; structure, contenu et oeuvres sont donc protégés.

Articles L.112-3, L.122-5, L.332-4, L.341.1 à L.341-2, L.342-1 à L.342-5, L.343-1 à L.343-1 à L.343-4

Chacune de ces lois, à des degrés divers, s'applique à un réseau documentaire informatisé tel que REDOC. La prochaine étape que constitue l'interrogation simultanée de catalogues est l'occasion pour les gestionnaires du Pôle de vérifier la conformité de REDOC aux textes législatifs. Et si tel n'est pas le cas, d'entamer les démarches nécessaires à cette mise en conformité.

5. Axe économique

Coût actuel de REDOC

La convention signée entre GPEUS et UPMF/CTEC (Université Pierre Mendès-France / Centre de technologies éducatives et collaboratives, aujourd'hui devenu Centre de ressources informatiques) le 15 Mars 1998 expose avec clarté le coût de l'hébergement de REDOC décliné en matériel, services et prestations.

L'acquisition du serveur, des espaces disques et de la mémoire s'élève à 128.695 francs amortis sur la durée du GIP soit quatre ans, ce qui équivaut à 32.000 francs par an. A cela s'ajoutent 12.000 francs au titre des forfaits réseau entre le CICG et Melpomène, serveur de REDOC. Les services consistent en l'assistance en ingénierie informatique et l'activité de maintenance bureautique estimées à 50.000 francs par an. L'évaluation du montant des prestations n'est pas donnée par le document qui précise qu'elle sera établie avec l'usage et fixée lors de la prochaine convention. Il s'agit de la mise à disposition d'un site d'essai avec possibilité de transfert, de l'intégration des catalogues, de l'installation des nouvelles versions des logiciels, de conseils concernant la bureautique mais également dans le cadre de l'amélioration ergonomique de REDOC. Le total s'élève à 94.000 francs soit 31.333 francs par trimestre d'Avril à Décembre 1998.

Au niveau du Pôle, l'investissement consacré à REDOC concerne le poste d'animation, gestion et développement, et désormais une partie du temps du webmaster plus du temps d'infographiste. En outre, il existe des contrats de délégation entre le Pôle et certaines structures appartenant à REDOC comme l'École d'Architecture dont la documentaliste est détachée une demi-journée par semaine afin d'étudier l'adhésion des centres documentaires territoriaux.

Tableau récapitulatif du budget 1999

Coûts		Financements	
Poste de chargée de mission	200.000	Cotisations des membres	352.000
Vacations, stages	152.000		
Administration spécifique	44.000	Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie	90.000
Applications :		Reprises	200.000
REDOC	160.000	Réserves	100.000
Revalpes	70.000	Autre	50.000
Bibliothèque électronique	126.000		
Investissements	200.000	Contrat quadriennal	160.000
Total	952.000		952.000

Objectifs de l'interrogation simultanée des catalogues

L'analyse de l'existant et des besoins permet de synthétiser les objectifs de la mise en œuvre de l'interrogation simultanée des catalogues :

Améliorer l'efficacité de la recherche dans REDOC

En une seule opération, on pourra interroger tous les catalogues pertinents par rapport à une recherche donnée.

Procurer un meilleur agrément d'utilisation

La solution retenue devra simplifier l'accès à l'information et prendre en compte les différents types d'usages.

A cet égard, la maîtrise des temps de réponse est un enjeu particulièrement important.

S'intégrer rapidement à l'existant

La solution retenue ne devra nécessiter ni conversion de format ni changement de logiciel dans les structures partenaires.

L'autonomie de chaque structure dans la gestion de son catalogue devra être conservée.

Pouvoir répondre aux évolutions futures de REDOC

La solution retenue devra être suffisamment souple pour pouvoir intégrer des partenaires issus d'autres cultures documentaires (bibliothèques des collectivités territoriales, services d'archives, etc.)

Garder une gestion légère

L'interrogation simultanée des catalogues ne devra pas nécessiter, pour sa gestion, de temps d'informaticien supplémentaire.

Prendre en compte les impératifs financiers

De ces objectifs découlent les indicateurs qui permettent d'évaluer les scénarios.

Conclusion

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication représentent la possibilité pour les professionnels d'entreprendre d'autres formes de diffusion des ressources documentaires.

Alors que les catalogues des bibliothèques de REDOC sont déjà disponibles sur le Net, la fin de l'année 1999 verra l'interrogation simultanée constituer une nouvelle étape fédérative qui permettra une recherche affinée à l'heure où l'accroissement de la masse d'information est également synonyme de bruit intensifié.

Ni changement de cap, ni dénaturation du projet initial, cette évolution confirme REDOC dans l'optique innovante qui l'a vu naître et lui ouvrira la voie à une utilisation indispensable et quotidienne.

La décision à prendre aujourd'hui constituera le REDOC du troisième millénaire.

Annexe n° 1 : Le Groupement d'intérêt public (version développée)

1- Présentation d'un GIP

La création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) prend appui sur l'article 21 de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France. Cet article donne la possibilité de créer, par la mise en oeuvre d'activités de recherche et de développement, un nouveau type de personne morale : le groupement d'intérêt public.

Cette innovation juridique correspond à un besoin ressenti dans le domaine de la recherche : il s'agit de donner un cadre juridique approprié aux nécessaires actions de coopération entre des établissements publics de recherche et entre ceux-ci et une ou plusieurs personnes morales de droit public ou privé. La création de GIP doit permettre aux différents partenaires de mettre en commun, pendant une durée déterminée, des moyens afin de poursuivre des objectifs d'intérêt commun définis lors de la création du groupement, objectifs que chacun des partenaires ne pourrait mener à bien seul.

Un GIP peut être créé dans un autre domaine que la recherche et le développement technologique (*CF liste établie par le ministère de la recherche et de l'espace*)

1.1- Objet :

Mise en commun pour une durée limitée de moyens pour l'exercice d'activités de recherche ou de développement technologique ou pour la gestion d'équipements d'intérêt commun nécessaire à ces activités.

1.2- Formalités :

- Approbation du projet par le ministère chargé de la Recherche qui en assure communication au ministère chargé du Budget. Le dossier doit comporter les pièces suivantes :
 - ◊ Projet de convention constitutive
 - ◊ Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration des établissements publics membres du groupement, approuvant l'engagement de ce contrat
 - ◊ Approbation des ministères de tutelle pour les établissements publics ne relevant pas du ministère chargé de la Recherche
 - ◊ Projet de répartition des charges entre les membres du groupement et les prévisions budgétaires des deux exercices suivants
- Après accord sur le texte, convention signée par les membres et retournée au ministère chargé de la Recherche un projet d'arrêté approuvant la création du GIP
- Signature de ce projet d'arrêté par le ministère chargé du Budget
- Acquisition de la personnalité morale à compter de la date de publication au Journal Officiel de l'arrêté d'approbation et des extraits de la convention constitutive

1.3- Constitution :

- Capital facultatif
- Au moins deux personnes morales, dont au moins un établissement public ayant une activité de recherche ou de développement technologique
- La majorité des droits statutaires est détenue par le secteur public

1.3- Organisation :

- Assemblée générale et conseil d'administration ; il n'est pas interdit, dans certains cas que le conseil d'administration exerce les attributions de l'assemblée
- Directeur nommé et révocable par le conseil d'administration. Il détient tous les pouvoirs que ce conseil lui a délégués
- Les membres fondateurs et autres membres adhérents sont représentés à l'assemblée générale et leur nombre de voix est fonction de leur contribution

- La définition des attributions, leur répartition entre l'assemblée générale et le conseil d'administration, sont librement prévues dans le contrat statutaire.

1.4- Contrôles :

- Désignation d'un commissaire du gouvernement en application de l'article 21 de la loi d'Orientation et de Programmation pour la Recherche du 15 juillet 1982
- Contrôle d'Etat conformément aux décrets du 9 août 1953 et du 26 mai 1955, dès lors que l'Etat ou un établissement public à caractère national est membre
- Contrôle de la cour des Comptes

2- Avantages et contraintes :

2.1- Avantages :

Le GIP est une structure traditionnelle de collaboration scientifique inter-organismes publics qui permet une évaluation scientifique du projet. De plus, cette structure confère à une coopération scientifique l'autonomie juridique et financière ainsi qu'un mode de gestion clair et transparent garanti par la présence de la puissance publique. Le pouvoir de décision s'adapte aux moyens apportés par chacun des membres. Un GIP possède une direction forte.

En cas de dissolution, l'assemblée générale définit les modalités d'affectation de l'excédent d'actif, soit aux membres, soit à un organisme sans but lucratif ayant un objet similaire. Elle arrête également les modalités de liquidation du passif.

2.2- Contraintes :

Dans un GIP, tout recrutement de personnel propre est soumis à l'approbation des autorités de tutelle et au respect de conditions restrictives. De plus, la création d'un GIP résultant de l'approbation par l'autorité administrative, l'arrêté d'approbation doit être signé par tous les ministères autorités de tutelles des divers partenaires du groupement. Cela induit des délais longs de mise en place.

3- Du GPEUS à REDOC :

- quand on lit les statuts du GPEUS, ses objectifs et moyens correspondent parfaitement à un GIP et semble donc la structure juridique la plus appropriée
- l'arrivée des collectivités territoriales ne nécessitent aucune modification puisqu'elles dépendent d'un même statut juridique et peuvent également se constituer en GIP
- pour la mise en oeuvre d'une partie de ses missions, le GPE s'est doté d'un groupe de travail REDOC. La charte de celui-ci définit dans ses articles 1 et 2 les moyens et finalités de REDOC. C'est en vertu de ceux-ci que le GPE souhaite mettre en place une ISC ; et à donc fait appel au groupe ENSSIB pour une étude de faisabilité.

4- Annexes

4.1- Textes législatifs et réglementaires

- Article 21 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, complété par l'article 8 de la loi n° 93-1 du 4 janvier 1993
- Décret n° 83-204 du 15 mars 1983 relatif aux groupements d'intérêt public définis dans l'article 21 de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France
- Décret n° 93-1001 du 19 août 1993 pris en place de l'article 8 de la loi n° 93-1 du 4 janvier 1993 portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon

4.2- Textes du GPEUS/REDOC

- Convention du Groupement d'Intérêt Public Grenoble Pôle Européen Universitaire et Scientifique (GPEUS)
- Charte de Fonctionnement du Réseau Documentaire du site de Grenoble (REDOC)

4.3- Textes de REDOC

- REDOC / Fiche d'adhésion
- Commission documentation et édition électronique : composition
- Groupes de travail opérationnels

4.4- Bibliographie

- <http://www.sg.cnrs.fr/dcaj/partenariats/structures/persmoral/gip.htm> : site juridique du CNRS
- <http://www-pole.grenet.fr/POLE/gpeus/>
- Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France
- Code des marchés publics Tomes 1 et 2. - Paris ; Le Moniteur, 1993 et mises à jour
- Convention du GIP de Grenoble Pôle Européen universitaire et scientifique
- Charte de fonctionnement du réseau documentaire du site de Grenoble

Annexe n° 2 : Textes de référence

A) Textes législatifs et réglementaires :

Article 21 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, complété par l'article 8 de la loi n° 93-1 du 4 janvier 1993
Décret n° 83-204 du 15 mars 1983 relatif aux groupements d'intérêt public définis dans l'article 21 de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France
Décret n° 93-1001 du 19 août 1993 pris en place de l'article 8 de la loi n° 93-1 du 4 janvier 1993 portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon

B) Textes du GPEUS/REDOC :

Convention du Groupement d'Intérêt Public Grenoble Pôle Européen Universitaire et Scientifique (GPEUS)
Charte de Fonctionnement du Réseau Documentaire du site de Grenoble (REDOC)

C) Textes de REDOC :

REDOC / Fiche d'adhésion
Commission documentation et édition électronique : composition
Groupes de travail opérationnels

Annexe n° 3 : Analyse des interfaces WEB : compte-rendu d'enquête

Afin de dégager les principaux axes de réflexion devant présider à la création de l'interface WWW de l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC, nous proposons ici une analyse d'un certain nombre de sites présentant des réalisations similaires. Les sites retenus ont pour caractéristiques communes d'être consultables via une interface WWW et de représenter un ensemble de catalogues physiquement distincts.

Les principaux éléments à retenir sont présentés dans un premier temps. Nous présentons ensuite une analyse succincte des sites consultés. Deux tableaux synoptiques permettent, enfin, de comparer les solutions adoptées dans les différents réseaux documentaires visités.

A. Principales caractéristiques analysées dans les sites visités

On peut isoler deux moments principaux dans la consultation d'une base de données documentaire : la composition de la requête et la présentation des résultats. Nous décrivons séparément chacune de ces deux étapes pour faire ressortir les questions les plus importantes relatives à chacune d'entre elles. Les expressions en italique renvoient aux colonnes des tableaux synoptiques.

1. Les étapes de la recherche :

Dans une interface multibase, l'étape de recherche bibliographique se passe en deux temps : d'une part, l'utilisateur saisit sa requête, d'autre part il précise quelles sont les bases qu'il désire interroger.

1.1 Les critères de recherche (*Recherche simple ou Recherche multicritère*)

La requête sur le document se fait traditionnellement selon deux modes, un mode dit simple et un mode avancé qui propose de remplir de quatre à vingt champs. Il est clair qu'une requête dite avancée sur quatre champs est un peu « légère ». Une notice de catalogue est une mine d'informations (*critères de date, langue, support*) qu'il serait dommage de ne pas exploiter. Le *Nombre maximum de critères* proposé est donc un paramètre important dans l'évaluation de l'interface d'interrogation. D'autre part, la consultation des *fichiers autorités* peut permettre une aide à la saisie des champs auteurs, sujets et collection.

1.2 Le choix des catalogues interrogés (*Interrogation de tous les catalogues*)

Si la plupart des sites consultés offre la possibilité réelle d'une interrogation multibase après avoir coché les différents catalogues, dans seulement deux cas l'utilisateur dispose de renseignements (nom, adresse, horaires d'ouverture, public autorisé, téléphone...) sur les sites qu'il interroge. Le sigle de la base n'étant pas toujours explicite, un *Lien vers un descriptif des catalogues* s'avère tout à fait utile pour l'utilisateur. La modalité de sélection des différents catalogues à interroger, bien que non relevée dans le tableau, est également un point important. En effet, une liste de sites à cocher se révèle difficile à gérer au-delà de cinq possibilités. Par ailleurs, l'utilisateur ne connaissant pas nécessairement la localisation de tous les sites, une possibilité de sélection géographique peut également être intéressante. Enfin, pour les utilisateurs pressés, une possibilité de parvenir rapidement à une recherche sur l'ensemble des catalogues est utile.

2. Les réponses :

Ici encore, on peut distinguer deux domaines pour le commentaire : le diagnostic élaboré par le serveur sur l'ensemble de la recherche et la fourniture de notices relatives à chacun des documents trouvés.

2.1 Le diagnostic

Peu nombreux sont les sites qui fournissent à l'utilisateur un *historique des recherches* lui permettant de comparer les résultats obtenus par des interrogations sur différents critères alors qu'il s'agit pourtant d'un outil utile pour élaborer des bibliographies exhaustives. De même, si la grande majorité des sites analysés donnent le *total du nombre de réponses*, peu d'entre eux offrent à ce niveau la possibilité de *préciser la recherche*, alors qu'il est un peu absurde de donner la liste des 2000 réponses obtenues à une recherche visiblement trop générale. Notons ici que l'utilisation judicieuse par certains systèmes de fenêtres en multicaadre permet de visualiser en même temps l'historique des recherches, la liste des occurrences de la recherche en cours et la notice courante.

2.2 La présentation des notices

Le plus souvent, la première liste des réponses est une liste abrégée figée qui ne donne pas d'information sur la localisation (*Localisation incluse dans la notice abrégée*), alors que, en présence de plusieurs notices, l'utilisateur ne souhaitera sans doute consulter que les plus proches. Se cantonner au titre et à l'auteur dans cette liste abrégée est donc trop limitatif. On préférera la solution retenue par certains catalogues, notamment la bibliothèque de l'université de Californie, qui consiste à permettre à l'utilisateur de choisir le *format d'affichage* de cette liste, et donc d'y insérer les informations qui lui sont nécessaires.

Par ailleurs, très peu de sites donnent au moment de l'affichage de la notice de lien sur une fiche signalétique de la structure qui possède le document (*Adresse, horaires et accès*). Il est souvent difficile de savoir où se trouve physiquement le document localisé virtuellement !

Enfin, il peut être intéressant de permettre à l'utilisateur de sélectionner une partie des notices présentées dans la liste générale afin qu'il puisse se constituer une liste personnalisée des documents qui l'intéressent (*Tri et sélection sur les réponses*). Cette liste pourrait ensuite à sa demande lui être expédiée par courrier électronique, service uniquement proposé pour le moment par le système Melvyl.

B. Liste des sites analysés :

Nous présentons ici quelques remarques sur les différents sites qui sont signalés dans le tableau synoptique.

CIBLE : Catalogue collectif du pôle universitaire lyonnais. [Http://www.univ-lyon.asso.fr](http://www.univ-lyon.asso.fr). Ce catalogue regroupe des institutions lyonnaises prestigieuses comme l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA), les Ecoles Normales Supérieures, et bien entendu l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB). La sélection des catalogues est pourtant difficile car on doit les cocher un à un. Un lien hypertexte permet néanmoins d'identifier chaque site.

Besançon : Réseau documentaire Bisontin. [Http://www.besancon.com](http://www.besancon.com). Intéressant, car rassemblant des catalogues de bibliothèques universitaires, municipales et spécialisées, ce site ne permet pas d'interrogation croisée. On ne peut interroger

qu'un type de bibliothèque à la fois. Poussant au bout la logique de mise à disposition de l'information aux usagers, le réseau bisontin permet de réserver un document par le biais du numéro de sa carte de lecteur.

RERO : Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises. [Http://www.rero.ch](http://www.rero.ch). Présentant trois modes de saisie de la requête, la formulation de ces modes, expert booléen ou mot/expression, peut sembler quelque peu ardue à l'utilisateur non-averti.

BABORD : BAsE BORdelaise Documentaire. [Http://babord.u-bordeaux.fr](http://babord.u-bordeaux.fr). Seulement accessible par telnet, la recherche avancée n'est pas possible sur le navigateur web. De plus, il n'est pas possible de choisir plus d'un fonds à interroger, ce qui oblige à relancer la recherche pour chacun des catalogues désirés. Par contre, dans un souci de rapidité, le choix a été pris ici de donner non pas un abrégé des notices, mais directement la liste exhaustive des réponses, avec donc les informations de localisation.

RNBM : Réseau National des Bibliothèques de Mathématiques. [Http://www.biblio.math.jussieu.fr](http://www.biblio.math.jussieu.fr). Ce site semble être conçu comme un outil pour professionnel. La saisie de la requête par exemple ne se fait pas par champ, mais par une équation de recherche.

SIBIL : Rebus, Réseau des Utilisateurs de Sibil. [Http://www.sibil.cnucs.fr](http://www.sibil.cnucs.fr) :8020. Disposant d'un ensemble de dix champs pour l'interrogation avancée, ce site donne un lien vers le site de localisation à partir de la notice sélectionnée.

TOURS : service commun de la documentation de Tours. [Http://www.scd.univ-tours.fr](http://www.scd.univ-tours.fr). Offrant de nombreux critères de recherche (date, support), ce site montre une grande qualité bibliographique. Pourtant, l'utilisation du « multifenêtrage » peut occasionner des lenteurs ou problèmes de compatibilité sur certains postes clients.

TOULON : Université du Var. [Http://scd.univ-tln.fr](http://scd.univ-tln.fr). Conçu pour une interface multifenêtre, ce site n'offre pas une grande finesse d'interrogation bibliographique.

Lyon III : Service commun de la documentation de Lyon III. [Http://www-scd.univ-lyon3.fr](http://www-scd.univ-lyon3.fr). Les fiches signalétiques des structures documentaires accessibles directement depuis la notice sont très claires sur l'adresse et le public autorisé.

Maine : Université du Maine. [Http://bu.univ-lemans.fr](http://bu.univ-lemans.fr). Il est possible depuis la notice de relancer la recherche à partir des champs auteur, collection ou sujets.

Paris 2 : Réseau documentaire Paris2, Panthéon, Assas. [Http://bib.u-paris2.fr](http://bib.u-paris2.fr). N'offrant qu'une recherche simple, celle-ci permet néanmoins de consulter l'index des autorités auteurs et sujets.

Strasbourg : Réseau documentaire informatisé de Strasbourg. [Http://www.u-strasbg.fr/Services/Bibliothèques/presentation.html](http://www.u-strasbg.fr/Services/Bibliothèques/presentation.html). Bien qu'il faille consulter les réponses site par site, et non pas tous sites confondus, les informations de localisation sont particulièrement bien indiquées à partir de la notice choisie.

REVODOC : Réseau Documentaire du Val d'Oise. [Http://www.cg95.fr/biblio/framrev3.htm](http://www.cg95.fr/biblio/framrev3.htm). De grande qualité bibliographique (critère de langue, critère de support), l'interrogation multibase donne un lien vers le site

web de chaque structure et permet un tri des réponses selon cinq critères différents.

Lille : Réseau Documentaire du Pôle Européen de Lille. [Http://www.univ-lille1.fr/ustl.nt/accueil/index.htm](http://www.univ-lille1.fr/ustl.nt/accueil/index.htm). Conçu comme un réseau territorial, ce site permet de choisir un site de manière géographique (carte interactive), thématique (domaine et mot-clé) ou par nom d'établissement.

Melvyl : California Digital Library. [Http://www.melvyl.ucop.edu](http://www.melvyl.ucop.edu). « La Rolls ». Alliant sobriété et richesse bibliographique (plus de 20 champs en recherche avancée), ce site offre tous les types de recherche, une grande souplesse d'affichage, des résultats clairs et une fiche signalétique de chaque structure depuis la localisation de chaque notice.

Brest : Bibliothèques municipales de Brest. [Http://www.biblio.mairie-brest.fr](http://www.biblio.mairie-brest.fr).

Blois : Bibliothèques municipales de Blois.

MIDIGEP : Réseau documentaire en génie des procédés. [Http://www-sv.cict.fr](http://www-sv.cict.fr).

DMF : Documentation de la Direction des Musées de France.

RELAIS : Languedoc-Roussillon Information Scientifique. [Http://boree.cnucs.fr](http://boree.cnucs.fr).

Tableau synoptique des principales caractéristiques des interfaces WEB d'interrogation de catalogues collectifs ou réseaux documentaires : les requêtes

Nom du site	Recherche simple	Recherche multicritère	Nombre maximum de critères	Critère de date	Critère de langue	Critère de support	Interroger tous les catalogues	Lien vers un descriptif des catalogues	Accès fichier des autorités
REDOC	X	X	4				X		
CIBLE (Lyon)	X		3				X	X	
Besançon	X	X	6						X
RERO (Suisse)	X	X	4				X		
BABORD (Bordeaux)	X	X (telnet)	4						
RNBM (National)	X		?	X			X		
SIBIL (National)	X	X	10						
Tours	X	X	4	X	X	X	X		
Toulon	X	X	5	X			X		
SCD Lyon III	X	X	5	X (pour le tri)			X		
Maine	X		4				X		
Paris II	X		3				X		X
Strasbourg	X	X	3				X		
REVODOC (Val d'Oise)	X	X	4		X	X	X	X (Site WEB)	
PUL (Lille)		X	7	X (conférences)			X	X	X
Melvyl (Californie)	X	X	> 20	X	X	X	X		X
BM Brest		X	8	X			X		
MIDIGEP	X						X		
DMF		X	8			X			
RELAIS (Languedoc)	X	X	4				X		

Tableau synoptique des principales caractéristiques des interfaces WEB d'interrogation de catalogues collectifs ou réseaux documentaires : les réponses

Nom du site	Historique des recherches	Total général des réponses	Possibilité de préciser la recherche	Choix du format d'affichage des notices	Localisation incluse dans la notice abrégée	Affichage tous catalogues confondus	Tri et sélection sur les réponses	Adresse, horaires et accès aux structures
REDOC		X				X	X	
CIBLE (Lyon)		X						
Besançon		X						
RERO (Suisse)		X		X (MARC)		X		X (Réservation)
BABORD (Bordeaux)		X			X			
RNBM (National)		X				X	X	
SIBIL (National)		X	X			X		X
Tours	X	X	X		X (en multicadre)	X	X	
Toulon		X	X			X		
SCD Lyon III		X			X	X		X (en multicadre)
Maine		X				X		
Paris II		X				X		
Strasbourg								X
REVODOC (Val d'Oise)	X	X (mais il faut le demander)	X	X (MARC)	X	X	X	
PUL (Lille)		X			X	X		
Melvyl (Californie)	X	X	X	X	X	X	X	
BM Brest		X				X		
MIDIGEP		X			X	X		
DMF		X	X			X		
RELAIS (Languedoc)		X			X	X		

Dossier d'aide à la réalisation

Enssib
dcb 8
1999-2000

Diplôme de conservateur de bibliothèque
Gestion de projet

**Interrogation simultanée des catalogues
du réseau REDOC,**

animé par Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique

Dossier d'aide à la réalisation

Gpeus

Cécil Guitart, directeur
Nelly Leon-Serrano, chargée de mission
documentation

Enssib

Frédérique Mondon, tuteur
Alexandre Chautemps
Hélène Hamon
Fanny Lemaire
Cécile Le Tourneau
Dominique L'Haridon, Equipe-projet

Résumé

L'Equipe Projet reprend et développe le scénario choisi par le Comité de pilotage pour la mise en œuvre de l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC.

Son travail comprend le développement de la solution technique, ses implications en terme d'ergonomie, et s'élargit également aux aspects organisationnels, budgétaires et juridiques.

La finalité du présent dossier est de rappeler les grands enjeux de la mise en place de l'interrogation simultanée des catalogues et de poser les principales étapes de sa réalisation.

Table des matières

Introduction	101
1. Aspect organisationnel	102
1.1 <i>Phasage général des opérations</i>	102
1.2 <i>Organiser l'accès du public</i>	104
1.3 <i>Infrastructure professionnelle</i>	105
1.4 <i>Politique de communication</i>	106
2. Aspect juridique	107
2.1 <i>REDOC et l'application des textes</i>	107
2.2 <i>Les marchés publics</i>	109
3. Aspect économique	112
3.1 <i>Estimatif des coûts</i>	112
3.2 <i>Subventions des collectivités publiques</i>	112
4. Aspect ergonomique	115
4.1 <i>Les requêtes</i>	115
4.2 <i>Les réponses</i>	116
5. Aspect informatique	119
5.1 <i>Conditions/Enjeux de réalisation</i>	119
5.2 <i>Scénario de réalisation</i>	121
6. Indicateurs de réussite du projet	127
Conclusion	129
Annexes	130
<i>Annexe 1 : Marchés publics : composition des principaux dossiers</i>	130
<i>Annexe 2 : Liste des structures de REDOC</i>	134
<i>Annexe 3 : Liste des structures de REDOC - Classement thématique</i> ..	137

Le Comité de pilotage, lors de sa réunion du 14 juin dernier, s'est déterminé quant au choix d'un scénario pour la mise en œuvre de l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC.

Dans ce document, l'Equipe-Projet développe le scénario et identifie les principaux jalons de sa réalisation.

Les aspects techniques seront évidemment abordés : spécifications de la passerelle Z 39.50 à installer, développements spécifiques pour permettre l'interfaçage de sources de données non normalisées Z 39.50, prestations associées, financement, réglementation des marchés publics.

Cependant, la démarche de l'Equipe-Projet considère l'intégration de l'interrogation simultanée des catalogues dans ses implications sur la vie du réseau en général et cherche à montrer quelle valeur ajoutée en terme de services le nouvel outil est susceptible d'apporter.

Ainsi, l'interrogation simultanée des catalogues pourra déboucher sur une plus grande simplicité d'utilisation et une meilleure adaptabilité de REDOC face aux usages des différents publics.

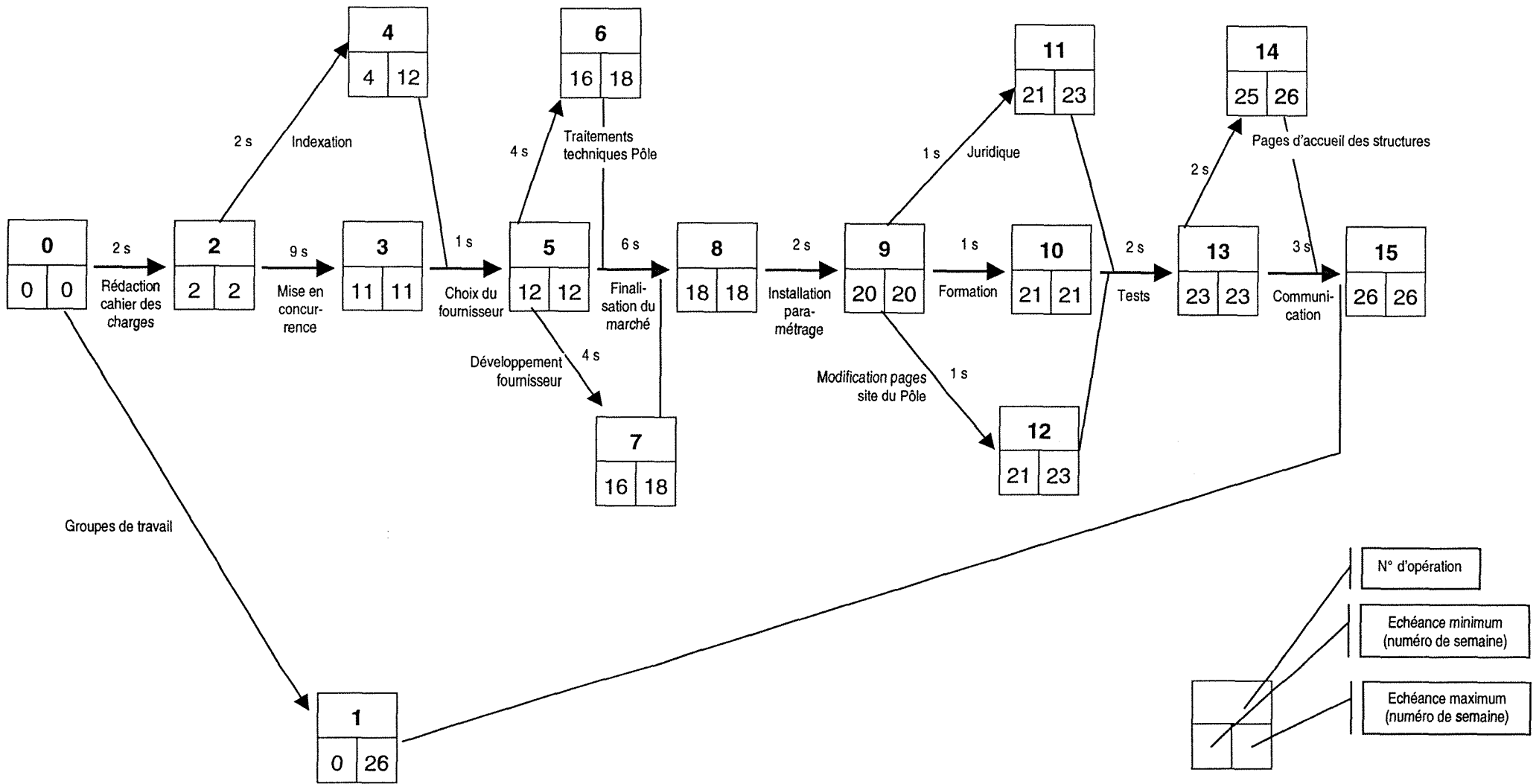
Par ailleurs, l'installation de ce nouvel outil contribuera à rendre possible l'extension de REDOC à l'agglomération grenobloise dans son ensemble, par le biais de l'interconnexion avec le réseau Métronet. Il importe d'anticiper sur cet enjeu dès la mise en place de l'interrogation simultanée des catalogues.

1. Aspect organisationnel

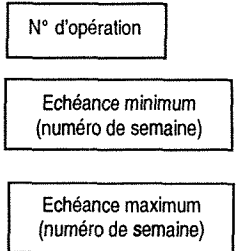
1.1 Phasage général des opérations

L'interrogation simultanée des catalogues qui composent REDOC est envisagée sous tous ses aspects, comme moyen d'accéder à l'information pour tout citoyen de l'agglomération grenobloise.

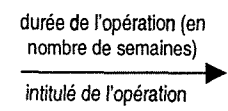
Voir page suivante le planning prévisionnel des opérations.



Groupes de travail



Chemin critique



Interrogation simultanée des catalogues : planning de mise en œuvre en 26 semaines
Point de départ proposé : 12 juillet 1999. Point d'arrivée : 3 janvier 2000

1.2 Organiser l'accès du public

L'accès du public à la documentation s'effectue à plusieurs niveaux :

accès aux catalogues

Pour consulter REDOC, les usagers des établissements doivent pouvoir disposer de postes informatiques permettant la consultation de REDOC. Celle-ci est possible via Internet et exige donc des micro-ordinateurs et non des écrans passifs. Chaque structure peut organiser sa page d'accueil en mentionnant la présence du réseau d'agglomération, dans une logique d'utilisation : consulter les ressources de l'établissement dans lequel on effectue la recherche, élargir au niveau géographique - l'agglomération, le reste du monde.

Le public qui consulte à partir de postes personnels doit être informé de l'existence de REDOC.

L'information qui lui est fournie doit être de qualité. Il importe de planifier le rythme des mises à jour.

accès aux documents primaires

Proposer au public de connaître les documents s'accompagne d'une évolution dans les accès possibles aux documents. Cet accès doit être rendu lisible et facile. L'annuaire des établissements précise quel public ils acceptent, en terme de consultation sur place ainsi qu'en terme de prêt de documents, dans un premier temps. Dans un second temps, il faut accompagner l'interrogation simultanée des catalogues d'une unification tarifaire, dans l'intérêt du public. Ces passerelles possibles ne sont certes pas faciles à mettre en œuvre, mais l'enjeu qu'elles représentent, à savoir l'accès aux documents pour tous, doit permettre d'entamer la réflexion en dépassant les spécificités ou corporatismes. Il est donc important de démarrer l'étude des contraintes et modalités.

Il est nécessaire que les acteurs de REDOC réfléchissent sur la circulation des documents au niveau de l'agglomération. Le prêt entre bibliothèques, déjà pratiqué par nombre d'entre eux, est appelé à se développer. Il importe de le structurer : qui le fait, avec quels moyens, dans quelles limites. Grenoble Alpes Métropole pourrait être un soutien important dans l'organisation logistique de cette circulation.

En tout état de cause, les catalogues doivent expliciter rapidement et précisément les modalités d'accès aux documents qu'ils signalent. Un document peut être interdit d'accès dans la mesure où il présente une certaine confidentialité quant à son contenu, avancée d'une recherche par exemple, ou problème des accès de droits non résolus. Il importe que le lecteur soit informé des restrictions et des causes de celles-ci.

Rendre efficace l'accès du public, c'est aussi lui donner moyen de juger du contenu d'un document. Les notices bibliographiques enrichies par des tables des matières, sommaires ou résumés répondent à ce souci et permettent de mieux organiser l'accès au savoir.

documents de substitution

L'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet aussi au lecteur de ne pas recourir systématiquement au document primaire. La proposition d'une bibliothèque virtuelle permet de faire circuler le

document numérique. Les établissements qui composent le réseau ont déjà travaillé dans ce sens. Numériser permet de rendre accessibles des documents qui ne le sont pas ou qui le sont peu dans leur forme primaire. Les professionnels peuvent sélectionner les documents les plus significatifs de leur établissement ou les plus demandés. La bibliothèque virtuelle, considérée comme une entité documentaire, ajoute une très forte plus-value à un réseau documentaire.

La numérisation permet de rendre accessibles d'autres documents, les périodiques par exemple. Il importe d'identifier les besoins et ressources et de conduire une réflexion avec les structures qui ont déjà mis en place des plans de numérisation des périodiques. Il est possible d'envisager des conventions permettant de rendre disponibles certains périodiques sous forme numérisée sur le réseau REDOC, en respect de la législation.

ressources hors site

Créer les conditions d'accès au savoir, c'est aussi développer des liens pertinents vers les ressources extérieures, dans chaque discipline. Le rôle de REDOC, via un groupe de travail, serait de recenser et de mettre à disposition du public une *sitothèque* par domaines. Cette *sitothèque* pourrait être intégrée à l'interrogation simultanée.

valeur ajoutée informationnelle

Le regroupement des professionnels et la coopération des établissements permettent une ambition dans les développements proposés :

faciliter la veille informationnelle pour toute personne intéressée par l'actualité des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une revue de presse *Nouvelles technologies de l'information et de la communication* pourrait être présente sur le site mettre en exergue le dynamisme de l'agglomération. Une rubrique d'actualités pourrait signaler les événements initiés par les membres du réseau.

1.3 Infrastructure professionnelle

- Groupes de travail

La mise en place de l'interrogation simultanée des catalogues nécessite une évolution des groupes de travail, au fur et à mesure des besoins. Si Grenoble pôle européen universitaire et scientifique conserve sa mission d'administration, maintenance et animation, les membres du réseau, toutes origines confondues, apportent un investissement. Le retour sur cet investissement se mesure en terme de moyens mis à disposition et de services rendus au public des établissements qu'ils gèrent. Il importe de mesurer l'ensemble de la fréquentation, aussi un groupe de travail pourrait s'attacher à mesurer l'activité de REDOC, en appui sur les statistiques, voire le traçage des utilisateurs, et sur des enquêtes qualitatives ou quantitatives.

Le groupe *Veille* existe déjà au sein de REDOC. Il œuvre selon des axes définis, qui peuvent prendre en compte l'arrivée prochaine des collectivités territoriales, ressources et publics compris. C'est peut-être ce groupe qui peut gérer la mise en exergue des ressources externes appelée *sitothèque*.

Le groupe de travail *Edition électronique* a entamé une réflexion sur la littérature grise - prépublications, rapports de recherche, thèses et mémoires. L'arrivée des collectivités territoriales lui permet de compléter ses ambitions par l'apport de la littérature grise produite par et sur Grenoble même- rapports, études...

Le groupe de travail *Périodiques* existe et a pour objet de recenser les périodiques et de donner accès aux catalogues, sommaires et articles. L'étude des conventions possibles avec des bibliothèques ayant des collections numérisées pourrait tout logiquement lui être confiée.

Le groupe de travail *Ville et territoires urbains* pourrait enrichir le réseau et le site d'un aspect culturel : rôle et place de la culture scientifique et technique sur l'agglomération grenobloise. Sa mission serait de développer des actions permettant la réappropriation de cette histoire par tous.

Un nouveau groupe de travail dénommé *Communication* pourrait prendre en charge l'actualité événementielle sur le réseau. Il pourrait aussi gérer une liste de discussions.

- Formation

Deux types de formation sont à étudier : la formation des administrateurs du réseau et celle des professionnels des structures.

Quel que soit le scénario retenu, elle ne semble pas lourde à l'origine : les administrateurs du réseau seront formés par le fournisseur pour intégrer de nouvelles structures et suivre les évolutions de paramétrage.

Dans un second temps, les administrateurs auront pour mission de former les professionnels des structures à la recherche d'informations dans REDOC.

Les administrateurs devront être représentatifs des différentes structures. Ils pourraient constituer un groupe de travail émanant de CAUDOC.

1.4 Politique de communication

La mise en œuvre de l'interrogation simultanée des catalogues doit s'accompagner d'une campagne de communication. Trois niveaux sont distingués :

- * Grenoble pôle européen universitaire et scientifique vers le public, via ses partenaires
- * Grenoble pôle européen universitaire et scientifique vers les professionnels du réseau
- * Grenoble pôle européen universitaire et scientifique vers l'extérieur

Cette campagne a pour objet d'une part de faire connaître la réalisation, d'autre part de faire utiliser le nouvel outil. Elle a donc deux missions : permettre de s'approprier et contribuer à renforcer, en appui sur une réalisation innovante, l'image positive de Grenoble.

Elle utilisera, bien sûr, l'écrit : guide du réseau, marque-page, affiches, en les mettant à disposition dans tous les espaces documentaires.

Elle communiquera aussi par le biais d'un dossier de presse et par la publication d'articles dans la presse professionnelle.

Des réserves sont émises quant à la communication en ligne, sur le site, puisqu'il est tout d'abord nécessaire de pouvoir l'atteindre.

Par ailleurs, il importe de veiller à un recensement plus pertinent de REDOC dans les moteurs de recherche.

2. Aspect juridique

2.1 REDOC et l'application des textes

Bien qu'un catalogue bibliographique ne contienne que des notices descriptives d'une oeuvre physique et non des données d'ordre confidentiel ou nominatif, l'organisation de celles-ci « *en éléments indépendants, disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques* » (L 112-3) font de ce catalogue une base de données relevant de tous les textes précédemment cités (cf. Étude de faisabilité, § 4.2, page 81).

De ce fait, on ne peut que se poser un certain nombre de questions se rattachant à chacun des droits énoncés dans ces textes de loi et aux contraintes ou conséquences qu'ils impliquent dans le cas d'une interrogation simultanée de catalogues telle qu'envisagée par REDOC.

-) auteur des notices suivant leur source
-) droit de diffusion selon qui est considéré comme auteur
-) droit de repentir ou de retrait de fournisseurs de notices extérieurs éventuels, ou d'établissements ne souhaitant pas porter à la connaissance de tous ou prêter à tous leurs ouvrages
-) droit de reproduction : par le biais d'un accès extérieur, n'y-a-t-il pas le risque de voir une notice récupérée, modifiée, dès sa source (HTML) pour une rediffusion via une autre base de données ?

Or, dans le cas d'une interrogation simultanée, REDOC n'est qu'un **transporteur** d'information et non un **fournisseur** d'information. Ce qui est différent aux yeux de la loi.

REDOC doit donc se protéger.

Dans un premier temps, il faut s'assurer que, d'une part les adhérents au réseau documentaire sont eux-mêmes en règle avec les lois, et d'autre part, qu'ils ne sont pas liés par des interdictions de diffusion de notices par leurs fournisseurs en cas de récupération bibliographique. L'établissement d'une charte signée par chacun des membres du réseau, ces derniers s'engageant à être en règle avec la loi ou avoir pris toute disposition nécessaire, dans les cas les plus simples, est une des solutions envisageables. La charte d'adhésion actuelle ne demande aucune garantie sur ces différents points ; sans doute serait-il bon de la compléter.

Dans un second temps, les gestionnaires de REDOC doivent être protégés aux yeux de la loi contre toute tentative de contrefaçon ou de récupération illicite, notamment dans un but commercial. Dans cette fédération de catalogues, il n'y a pas de but commercial ; il faut donc veiller à garder cet aspect de prestation publique gratuite. Il importe donc que le prestataire de services identifie clairement son site afin d'éviter toute confusion entre un site hébergé et son propre site. Pour cela, une note dès la page d'accueil, mentionnant les précautions d'usage et les conditions d'utilisation des documents obtenus sur le site peut suffire. Ainsi, le réseau documentaire de la ville de Strasbourg a-t-il inséré le texte suivant avant l'interrogation des catalogues : « *Toute utilisation du résultat des requêtes doit se faire dans le respect de la législation en vigueur ; la responsabilité des établissements partenaires du Réseau Documentaire Informatisé de Strasbourg ne peut être engagée en cas d'utilisation frauduleuse par un usager des données qui lui sont fournies* ».

Dans un troisième temps, le recours à des solutions plus techniques peut être envisagé. De nombreux travaux visent à définir des moyens de marquage pour les différents types de documents, tels qu'il serait toujours possible d'établir l'origine d'un document électronique et

de savoir s'il a été modifié. Même si ces techniques de «tatouage» ne sont pas encore au point, il est vraisemblable que des solutions seront rapidement développées. Plusieurs projets européens s'y consacrent, travaillant sur les «Electronic copyright management systems - ECMS», tandis que certaines sociétés auraient déjà mis au point des produits ou des solutions. Il faut donc s'essayer à suivre ces dossiers, et voir si certaines de ces solutions sont adaptables au cas particulier de l'interrogation de catalogues bibliographiques.

- **L'annuaire de REDOC**

Indépendamment de l'interrogation de catalogues hétérogènes, le réseau documentaire permet d'accéder à l'annuaire descriptif des bibliothèques et centres documentaires adhérents de REDOC. Dans cet annuaire, sont recensés nominativement les responsables de chaque site, accompagnés de leur adresse d'établissement et de leur adresse électronique. Cela constitue un fichier nominatif, qui tombe donc sous le coup de la loi du 6 janvier 1978 relative à la C.N.I.L. Les gestionnaires du réseau doivent donc s'assurer que les déclarations préalables ont bien été faites, aussi bien auprès de la C.N.I.L. et du procureur de la République et que du C.S.A. (déclaration de site Web).

En conclusion, il ne semble pas vain de dire qu'une interrogation en ligne, qu'elle soit de catalogues ou de documents, laisse peu de place au prétendu vide juridique des réseaux. Veiller à être en règle avec chacun de ces textes peut paraître inutile à beaucoup. Pourtant, même si cela s'avère contraignant lors de la constitution du site, sans doute apprécie-t-on d'avoir respecté la réglementation lorsque survient une infraction à partir de celui-ci.

2.2 Les marchés publics

Le marché public est un contrat écrit passé entre une collectivité publique et un fournisseur. Ce contrat doit respecter la législation en vigueur - Code des marchés publics (Livre I : Dispositions générales applicables aux marchés publics ; Livre II : Marchés de l'Etat et de ses établissements publics autres que ceux ayant le caractère industriel et commercial). La formation d'un marché public résulte de la succession d'opérations indispensables à sa régularité du point de vue juridique. Le Code précise les formes à respecter pour l'ensemble de la procédure retenue. Celle-ci est déterminée, dans le cas présent, par le montant du marché et le type de développement envisagé.

Le marché est régi principalement par les cahiers des charges : CCAGFCS (Cahier des clauses administratives générales - Fournitures courantes et services), CCAP (Cahier des clauses administratives particulières) et CCTP (Cahier des clauses techniques particulières).

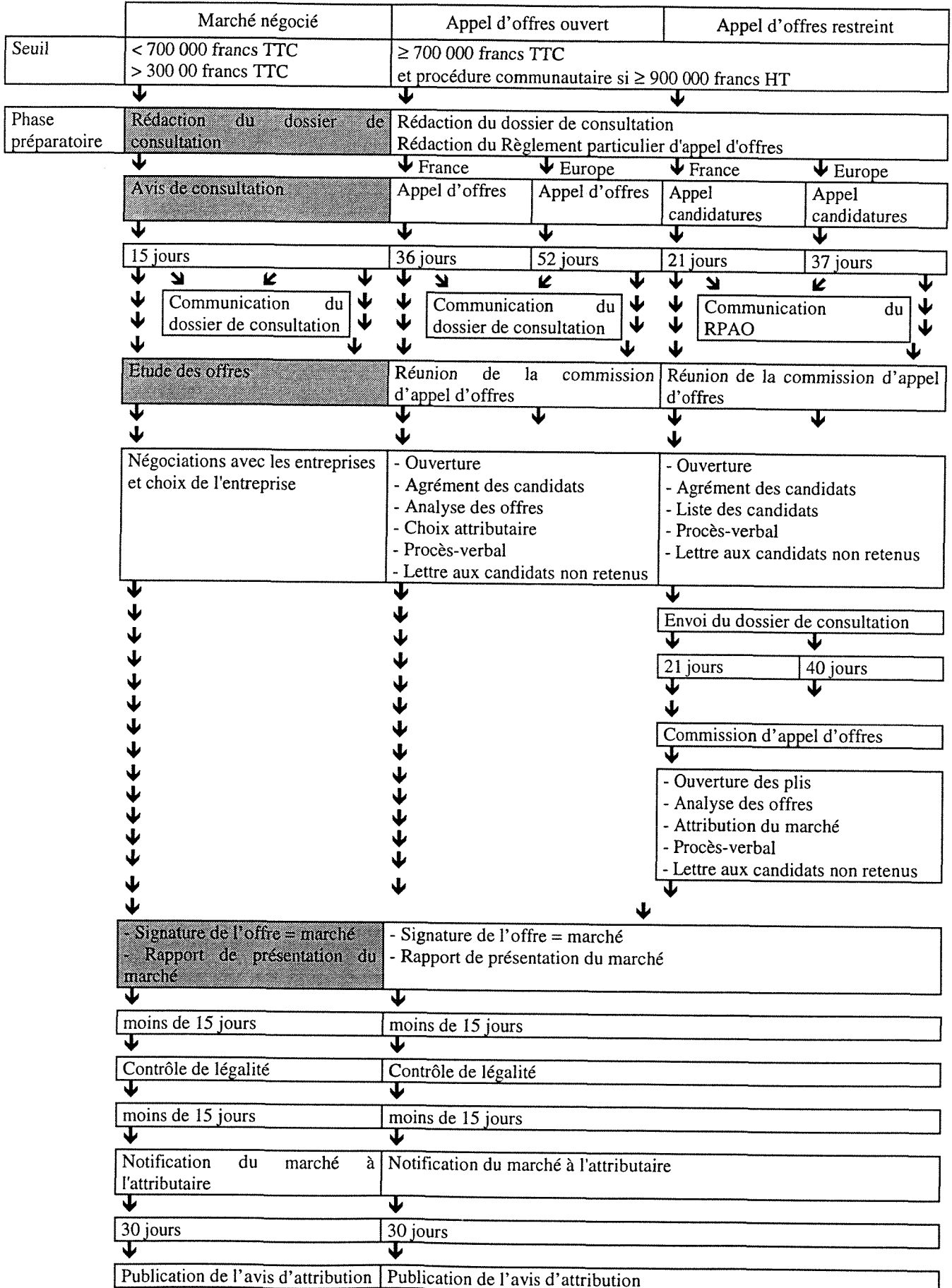
Il appartient à la personne qui passe le marché de rédiger le Cahier des clauses administratives particulières ainsi que le Cahier des clauses techniques particulières. Dans le présent cas, pour permettre à plusieurs entreprises d'être candidates, le Cahier des clauses techniques particulières présentera l'interrogation simultanée des catalogues comme : mise en œuvre de l'interrogation simultanée de catalogues de bibliothèques : fourniture d'une passerelle Z-3950 et développements spécifiques.

2.2.1 Textes réglementaires

Pour réaliser l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC, deux formes de marchés publics sont préconisées. Elles font référence aux textes suivants :

- * marché négocié : art 103, 104 du Code des marchés publics : technique et cas d'utilisation
- * appel d'offres : art. 93 à 97 quater du Code des marchés publics : technique.

2.2.2 Tableau de présentation



2.2.3 Les procédures : avantages et limites

appel d'offres

L'appel d'offres assure une large concurrence en permettant à tout fournisseur de faire acte de candidature pour l'appel d'offres restreint, de retirer un dossier, pour l'appel d'offres ouvert.

L'appel d'offres se caractérise par un choix objectif selon des critères préalablement énoncés.

Il permet à la personne publique de ne pas se limiter à la mise en concurrence entre candidats préalablement connus. Mais, après la remise des offres, il ne peut y avoir que de très légères adaptations. C'est la mise au point de l'offre (voir article 95 ter du Code des marchés publics).

L'appel d'offres ouvert peut apparaître comme plus facile à mettre en œuvre (une séance unique d'ouverture des plis). Mais il présente le risque, pour la personne publique, de recevoir de nombreuses offres peu adaptées et donc de devoir dépouiller ces offres. Dans le cas d'un appel d'offres restreint, la procédure est allongée, en terme de délais et peut apparaître plus lourde en terme de formalisme : deux séances d'ouverture (candidatures et offres). Néanmoins, cette procédure permet, par la sélection des candidats autorisés à présenter une offre, de réduire d'autant les opérations de dépouillement ; elle permet de cibler les fournisseurs potentiels. Dans le cas qui nous intéresse, l'interrogation simultanée des catalogues requiert une technicité ; il est donc nécessaire, avant tout choix de s'assurer de la capacité des prestataires.

marché négocié

Cette procédure laisse à l'autorité compétente la possibilité d'engager les discussions qui lui paraissent utiles et d'attribuer librement le marché au candidat qu'elle juge compétent. Sa qualité est de permettre d'adapter le cahier des charges aux caractéristiques des offres des fournisseurs. Mais il peut être dangereux de partir de l'offre des fournisseurs, sans avoir précisément défini les besoins à satisfaire. De même, cette procédure incite à engager les discussions avec les fournisseurs connus, sans réellement les mettre en situation de concurrence d'une part, sans permettre à des fournisseurs non présumés d'exposer leurs solutions.

Selon les prévisions budgétaires décrites en 3.1, REDOC n'a pas l'obligation de procéder à un appel d'offres. Afin de réduire les délais de procédure et de rendre plus souple la conduite des négociations, REDOC peut conduire un marché négocié avec mise en concurrence.

3. Aspect économique

3.1 Estimatif des coûts

Domaines	Descriptif	Prix indicatif TTC	
		Hypothèse basse	Hypothèse haute
Solution informatique	logiciels formation, installation matériels : serveur infographie ⁴ maintenance : taux estimé à 15 % du montant du logiciel, soit 24 000 F hyp.basse, 30 000 F. hyp. haute.	162 000 F. 43 000 F. 50 000 F. 20 000 F.	270 000 F. 95 000 F. 50 000 F. 20 000 F.
Campagne de communication	300 affiches, 20.000 flyers, 300 dossiers de présentation pour la presse locale et les financeurs	25 000 F.	25 000 F.
Normalisation juridique	Conseiller juridique 5 journées à 5000 F. l'une	25 000 F.	25 000 F.
	TOTAL	325 000 F.	485 000 F.

3.2 Subventions des collectivités publiques à l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC

Pistes indicatives :

Structures	subventions	contacts
ville de Grenoble	A négocier par le Pôle	
Grenoble, Alpes Métropole	A négocier par le Pôle	
Conseil général de l'Isère	A négocier par le Pôle	
Conseil régional de Rhône-Alpes	A négocier par le Pôle	
DRAC Rhône-Alpes	disposée à étudier le projet pour un éventuel partenariat entre le Pôle et le Ministère de la Culture	M. Gilles Lacroix 04 72 00 44 32 (gillacroix@culture.fr)
Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie	Plan quadriennal Sous-direction des technologies éducatives, et des technologies de l'information et de la communication (dossier disponible sur Internet)	M. Vanin, bureau des ressources multimédia 01.46.34.30.04 Http://www.educnet. éducation.fr
Communauté Européenne*	aides directes : programme IST	http://cordis.lu Représentation de la région : Rue de Trèves, 49-51 B- 1040 Bruxelles

*La Communauté Européenne connaît trois types de subventions : les aides directes et indirectes et les financements spéciaux.

⁴ une journée d'infographiste de 3000 frs (programmation html) à 5000 frs (programmation en flash)

Les aides directes sont accordées discrétionnairement et directement par la Commission européenne selon l'intérêt du dossier présenté, à la différence des aides indirectes qui transitent sur accord de l'Etat, puisées dans l'enveloppe qui lui a été allouée et qu'il répartit en fonction des objectifs fixés. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) attribuent les financements spéciaux sous forme de prêts ou de subventions à des projets entrant dans les domaines d'action communautaire.

Le système des aides directes semble plus en adéquation avec les besoins de REDOC. Accordées dans le cadre des programmes européens d'actions spécifiques ou de plans d'actions communautaires touchant les domaines de la culture, du sport, de la formation, de l'éducation, la politique de la ville, la recherche..., ces aides sont financées sur les lignes budgétaires des différentes politiques de l'Union. La plus grande souplesse de ce système d'attribution vient qu'il propose des aides ponctuelles, délivrées dans le cadre des appels d'offres (ou appels à propositions) planifiés sur 45 à 50 jours ce qui induit un fréquent recours au Journal Officiel des Communautés Européennes mais ces aides peuvent également être sollicitées à tout instant. Il faut néanmoins savoir que le partenariat entre plusieurs pays de la Communauté est généralement requis. Une fois le projet accepté, un rapport contractuel s'établit entre la Commission et le soumissionnaire sans que les autorités nationales aient à intervenir.

Les procédures de présentation des projets varient selon les programmes. Certains dossiers sont directement gérés par la Commission auprès de qui il faut les demander et les déposer. D'autres sont pris en charge au niveau national par des Bureaux d'Assistance Technique qui ont pour fonction de renseigner, délivrer les dossiers et quelquefois les présélectionner. Les Conseils des Communes et Régions d'Europe peuvent également jouer ce rôle.

Le principe des aides directes implique par conséquent de la part des soumissionnaires potentiels une démarche volontaire dans la recherche d'informations (veille des appels d'offres) comme dans l'élaboration du dossier de candidature.

Le programme dont le thème est les Technologies de la Société de l'information (IST) abordé dans la perspective du 5^{ème} Programme-cadre de Recherche, Développement technologique et Démonstration (RDT) européen peut constituer une piste dans l'inventaire des subventions possibles pour REDOC. L'action-clef n° IV offre en effet des horizons d'approche à la lecture de ses objectifs : "[...] promouvoir l'excellence dans les technologies constituant les éléments-clefs de la société de l'information, d'accélérer l'adoption de celles-ci et d'élargir leur champ d'application. Les travaux porteront sur la convergence des technologies et infrastructures de traitement de l'information, de communication et de mise en réseau. L'accent sera mis sur les technologies et infrastructures communes à plusieurs applications [...]". Le point IV.2 et plus particulièrement VI.2.1 (systèmes concourants) semble se prêter à un raccordement avec les préoccupations induites par l'évolution future de REDOC: " Développer et évaluer des modèles, des technologies et des outils pour le partage omniprésent et transparent et l'utilisation interactive d'applications et de ressources dans des sites géographiquement dispersés, dans le cadre d'architectures et de systèmes de communication, de matériels et de logiciels hétérogènes. Les activités de recherche se concentreront à la fois sur le développement et les environnements d'exécution en vue de supporter les applications réparties. Ceci impliquera des architectures à plusieurs niveaux et des logiciels de configuration pour l'interopérabilité, l'accès interactif à des applications et à des services concourants partagés et la mise en commun rentable de systèmes mis en réseau à l'échelle locale ou à grande échelle, en vue de construire des infrastructures extensibles de serveurs d'applications." Les points suivants semblent également se rapprocher des objectifs de REDOC (IV.2.3 Intégration des réseaux, interopérabilité et interfonctionnement, IV.2.4 Technologies de gestion des réseaux et interfonctionnement au niveau des services). Ce

dossier est disponible sur le site [http : // cordis.lu](http://cordis.lu) à partir de la rubrique bibliothèque.doc (demander en titre IST).

A titre indicatif, voici les cinq critères d'évaluation généraux retenus par la Commission :

- l'innovation et la qualité scientifique et technologique
- la valeur ajoutée européenne et la contribution aux politiques de l'Union
- la contribution aux objectifs sociaux communautaires
- le développement économique et le potentiel scientifique et technologique
- les ressources, le partenariat et la gestion.

Les critères ci-dessus sont susceptibles d'être pondérés différemment en fonction des thèmes des projets.

Quoiqu'il en soit, il est dans l'intérêt de tout porteur de projet de se reporter d'abord au « Guide destiné aux auteurs de propositions » et à l' « Annexe spécifique » IST au Manuel de procédures d'évaluation des propositions avant de déposer sa soumission.

4. Aspect ergonomique

Maquette pour l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC

En annexe du document, l'équipe-projet propose sur une disquette une maquette de l'interface web de l'interrogation simultanée des catalogues du réseau REDOC. Conçue, non à des fins esthétiques, cette tâche n'appartenant pas à l'équipe projet, mais à un infographiste professionnel, cette maquette entend présenter les principales caractéristiques de l'interface web du réseau REDOC. Construite à partir de différents sites consultés et à partir de l'interface actuelle, la maquette ergonomique met en évidence les étapes importantes du cheminement de l'interrogation depuis l'écran d'accueil jusqu'au choix des notices sélectionnées par l'utilisateur. Si l'interface actuelle permet l'interrogation simultanée de 15 catalogues différents, la nouvelle maquette permettra de couvrir près de 100 catalogues. Etant donné le changement d'échelles, il paraît clair que l'interface doit aussi changer d'envergure, en gardant à l'esprit de guider le plus précisément l'utilisateur dans ses choix, pour ne pas allonger sa recherche, ni le noyer sous le flot des réponses. Afin d'accompagner la maquette proposée, nous passons ici en revue chacune des étapes, requêtes puis réponses, en soulignant ce que ne permettait pas l'interface actuelle de l'interrogation simultanée des catalogues du réseau REDOC.

4.1 Les requêtes

4.1.1 Accueil

L'actuelle interrogation simultanée des catalogues ne présente pas de véritable écran d'accueil. L'utilisateur accède immédiatement au formulaire de requête. Afin d'accélérer et de personnaliser la recherche, nous proposons la mise en place d'une page d'accueil permettant trois parcours de recherche. Il s'agit soit d'interroger, à titre expérimental, l'ensemble des catalogues du réseau REDOC, ce que nous ne recommandons pas étant donné le trop grand nombre de réponses possibles et surtout la lenteur de l'interrogation ; soit de sélectionner un ensemble de catalogues à interroger ; soit, enfin, d'accéder à un dossier personnel. La constitution d'un dossier personnel, accessible à l'aide d'un mot de passe par exemple, permettra de retrouver, d'une fois sur l'autre non seulement l'historique des recherches, mais surtout de retrouver la sélection des catalogues déjà effectuée. Remarquons que l'interface actuelle oblige l'utilisateur à resélectionner d'une fois sur l'autre les catalogues qu'il souhaite interroger. Ainsi grâce au dossier personnel, un chercheur en chimie pourra saisir directement sa requête sur ses trois catalogues spécialisés sans avoir à refaire toute la sélection. Enfin, la constitution d'un écran d'accueil peut être lieu de recommandation juridique sur l'utilisation des notices.

4.1.2. Sélection des catalogues à interroger

Si l'interface actuelle présente les 15 catalogues sous la forme d'une liste à cocher, il est évident qu'une telle solution n'est pas envisageable sur un ensemble de 80 ou, à plus forte raison, 100 catalogues. Il est donc nécessaire de dissocier l'étape de sélection des catalogues de celle de la requête bibliographique. La sélection doit pouvoir s'adresser non seulement à un utilisateur qui connaît bien le réseau REDOC, ou du moins qui connaît le nom des bases qui l'intéressent, mais aussi à l'utilisateur qui découvre le réseau REDOC. C'est pourquoi

nous proposons une sélection par nom, par thèmes ou par localisation géographique. L'utilisateur peut en effet vouloir effectuer une recherche exhaustive sur un sujet, mais il peut aussi souhaiter savoir ce qu'il peut trouver près de chez lui, près de son lieu de travail ou lors d'un déplacement. De manière générale, il serait bon que ces sélections automatiques aboutissent sur une ensemble de 20 catalogues maximum.

4.1.3 Le formulaire de requête

Directement accessible depuis la page d'accueil, la page de requête proposée se veut la plus simple possible tout en permettant à un utilisateur donné de formuler sa requête avec le plus de précision possible. Ainsi, nous recommandons un ensemble d'au moins 5 champs. De plus, l'utilisation de boutons présélectionnés pour les langues par exemple permettra d'éviter les erreurs de saisie. Il est important de pouvoir à cette étape, pour les utilisateurs qui disposent d'un dossier personnel, regarder et modifier si nécessaire la sélection des catalogues interrogés.

4.2 Les réponses

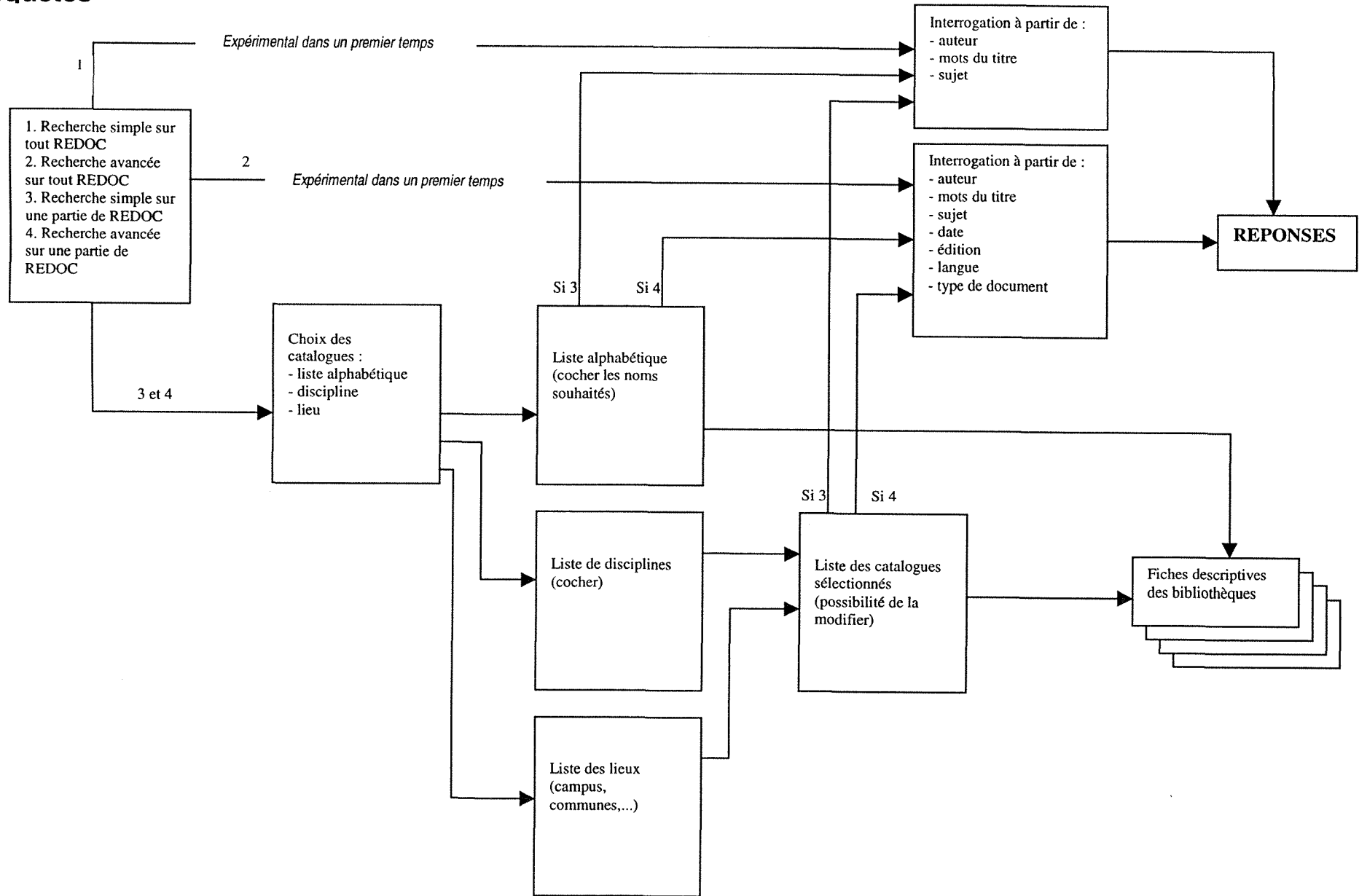
4.2.1 Diagnostic

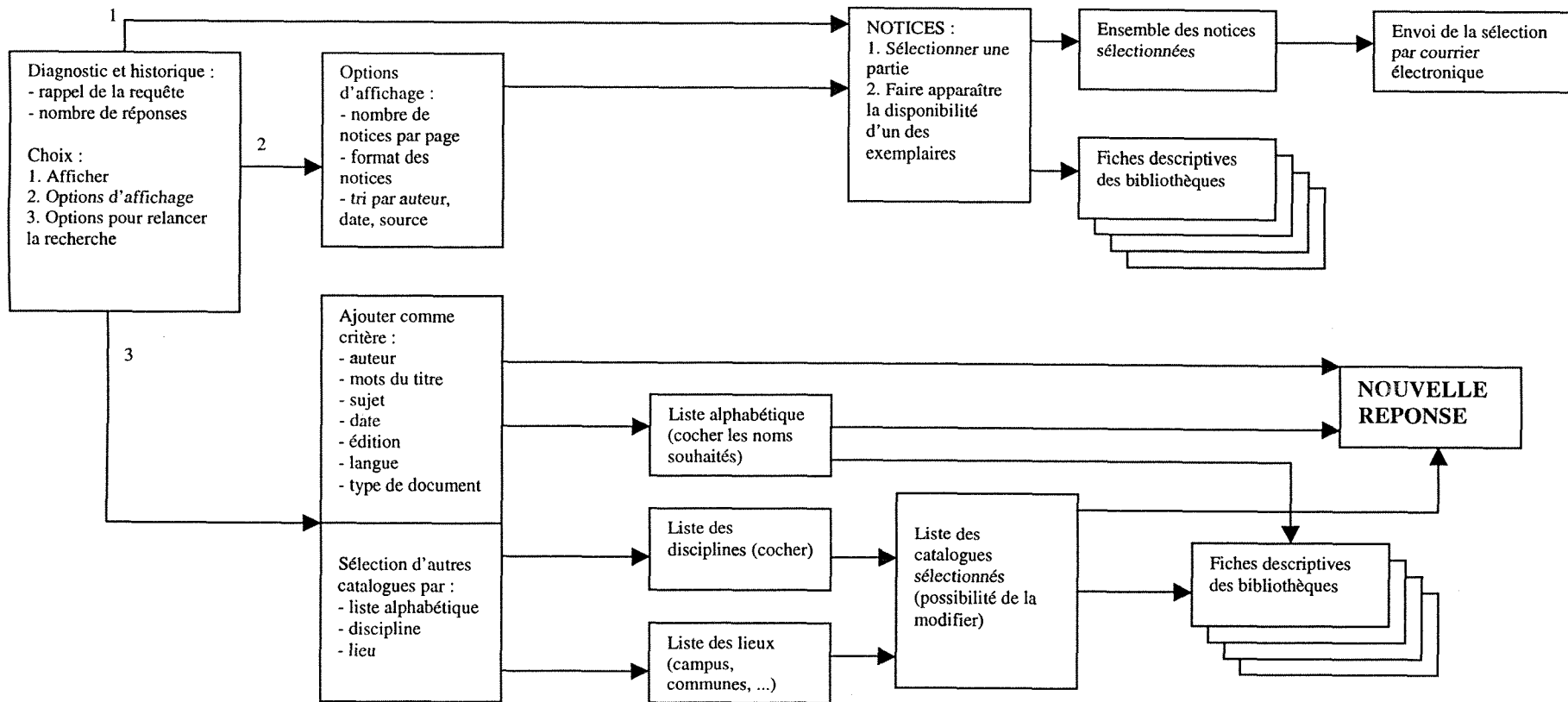
L'étape de diagnostic actuelle, si elle donne le nombre total de réponses, n'est pas conçue comme une étape d'historique des recherches. De plus, il n'est pas possible de restreindre ou d'élargir la recherche à ce niveau, ni de choisir une option d'affichage pour les réponses. Il est dommage que, quelque soit le nombre de réponses, 2 ou 100, l'interface donne une liste, souvent fort longue, de notices ayant la même forme. Il serait bon que l'affichage des notices soit géré, par défaut, en dynamique : abrégé si elles sont supérieures à 10, détaillé si elles sont inférieures à 10.

4.2.2 Les notices trouvées

Le premier affichage des notices doit comporter, obligatoirement, une information sur la localisation, ce qui n'est pas le cas dans l'interface actuelle. De plus, cette localisation doit permettre un lien vers la page de répertoire du catalogue choisi. Dans cette page l'utilisateur doit connaître le nom détaillé, l'adresse de la structure, ses horaires et les conditions d'accès et de consultation des documents. Enfin, si l'interface actuelle permet une sélection des réponses en les cochant, il peut être intéressant d'envoyer par courrier électronique cette sélection. Cette option éviterait ainsi à l'utilisateur d'imprimer sa sélection à partir de son navigateur, ce qui ne donne pas toujours des résultats satisfaisants. L'envoi par courrier électronique permettrait en outre de présenter les notices d'une manière satisfaisante et suffisamment détaillée.

De manière générale, il est intéressant de remarquer que la maquette proposée dans ce travail permet en réalité de minimiser le nombre d'écrans de consultation et de « clics » dans le parcours de recherche jusqu'à l'information de localisation du document. En effet, si dans l'interface actuelle l'utilisateur doit toujours faire autant de clics que de catalogues qu'il souhaite interroger, par l'utilisation du dossier personnel et une fois faite la sélection des catalogues, l'utilisateur peut en trois « clics » maximum obtenir l'information de localisation. Il lui suffit de saisir son mot de passe, sa requête bibliographique et son type d'affichage des notices si le nombre de notices est supérieur à 10.





5. Aspect informatique

5.1 Conditions/Enjeux de réalisation

5.1.1 Volume des données, charge du réseau

La mise en place de l'interrogation simultanée impliquera d'importants transferts de données, donc une charge accrue pour le réseau et de lourds traitements supplémentaires pour le serveur.

Nous conseillons d'éviter l'approche dans laquelle toute recherche d'un utilisateur serait lancée sur la totalité des catalogues du réseau.

Cette approche risquerait en effet d'induire une surcharge du réseau avec pour corollaire une détérioration des temps de réponse.

En outre, certaines recherches, en particulier celles effectuées par mots du titre, risqueraient d'aboutir à un bruit excessif, l'information pertinente se trouvant noyée dans le flot des réponses.

Ces deux facteurs pourraient engendrer rapidement une déception des utilisateurs.

Nous recommandons plutôt une interrogation par regroupements logiques de centres, autour des grands domaines de la connaissance et/ou par zones géographiques (campus, Grenoble centre, etc.).

Pour autant, il nous semble intéressant de garder en point de mire l'éventualité d'une interrogation simultanée sans limites. La fonction ne devra toutefois être mise à disposition du public que lorsque des tests auront permis de garantir la maîtrise des temps de réponse.

5.1.2 Question des doublons

Le fait d'interroger simultanément plusieurs bases produira souvent des doublons entre les réponses. La solution retenue devrait donc pouvoir gérer un dédoublonnage à la volée entre les différentes sources.

Il ne s'agit pas d'un dédoublonnage au sens informatique du terme, qui aurait pour but d'ignorer purement et simplement les divers enregistrements strictement identiques pour ne garder que le premier.

Le dédoublonnage au sens bibliothéconomique est plus complexe.

Il s'agit en premier lieu d'identifier les doublons. On utilise pour cela une clé (par exemple ISBN + caractères du champ titre) qui permet de repérer les doublons même si les ouvrages ont été catalogués différemment dans chacune des sources.

On fusionne alors les doublons (ou triplons, ou quadruplons, etc.) en une seule notice, tout en conservant des liens vers les différentes localisations de l'ouvrage : c'est l'utilisateur qui doit pouvoir choisir la localisation qui lui convient.

Le dédoublonnage ainsi entendu est une opération d'administration de base, s'effectuant généralement en batch, donc sans contrainte forte en terme de temps de réponse.

Le dédoublonnage à la volée, c'est à dire réalisé en même temps que la récupération de notices qui répondent à la requête, est expérimental. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que cette fonction soit pleinement satisfaisante tout de suite. Il y aura sans doute un compromis à trouver entre la qualité (ou l'approximation) du dédoublonnage et le maintien de temps de réponse satisfaisants.

5.1.3 Z 39.50

Le protocole Z 39.50 est en phase d'expansion. Cette expansion est due, d'une part, à l'utilisation de Z 39.50 dans le cadre du Système universitaire (SU), mais aussi, plus généralement, au contexte national et international (les bibliothèques municipales importantes qui se réinformatisent intègrent de plus en plus souvent la mise en place d'un serveur Z 39.50 à l'opération, bien que se trouvant en dehors du SU).

Il nous paraît par conséquent important de ne pas fermer la porte à Z 39.50.

La solution retenue devra, pour offrir toutes les garanties de pérennité, soit intégrer immédiatement Z 39.50, soit permettre sans difficulté son intégration a posteriori.

5.1.4 Interfaces d'interrogation

La solution devra pouvoir offrir la plus grande souplesse au niveau de l'interface utilisateur. Plusieurs interfaces d'interrogation devront pouvoir coexister pour mieux répondre à la diversité des usages et des publics. Ces interfaces devront en outre pouvoir évoluer dans le temps, pour permettre la meilleure réactivité face aux attentes des utilisateurs.

Idéalement, ces interfaces devraient pouvoir être maintenues en interne par le Pôle, qui dispose d'un webmaster mais pas de personnel informaticien.

Enfin, il est souhaitable que la solution retenue puisse permettre les expérimentations liées au développement du Répertoire intelligent des bibliothèques et, à terme, intégrer cet outil.

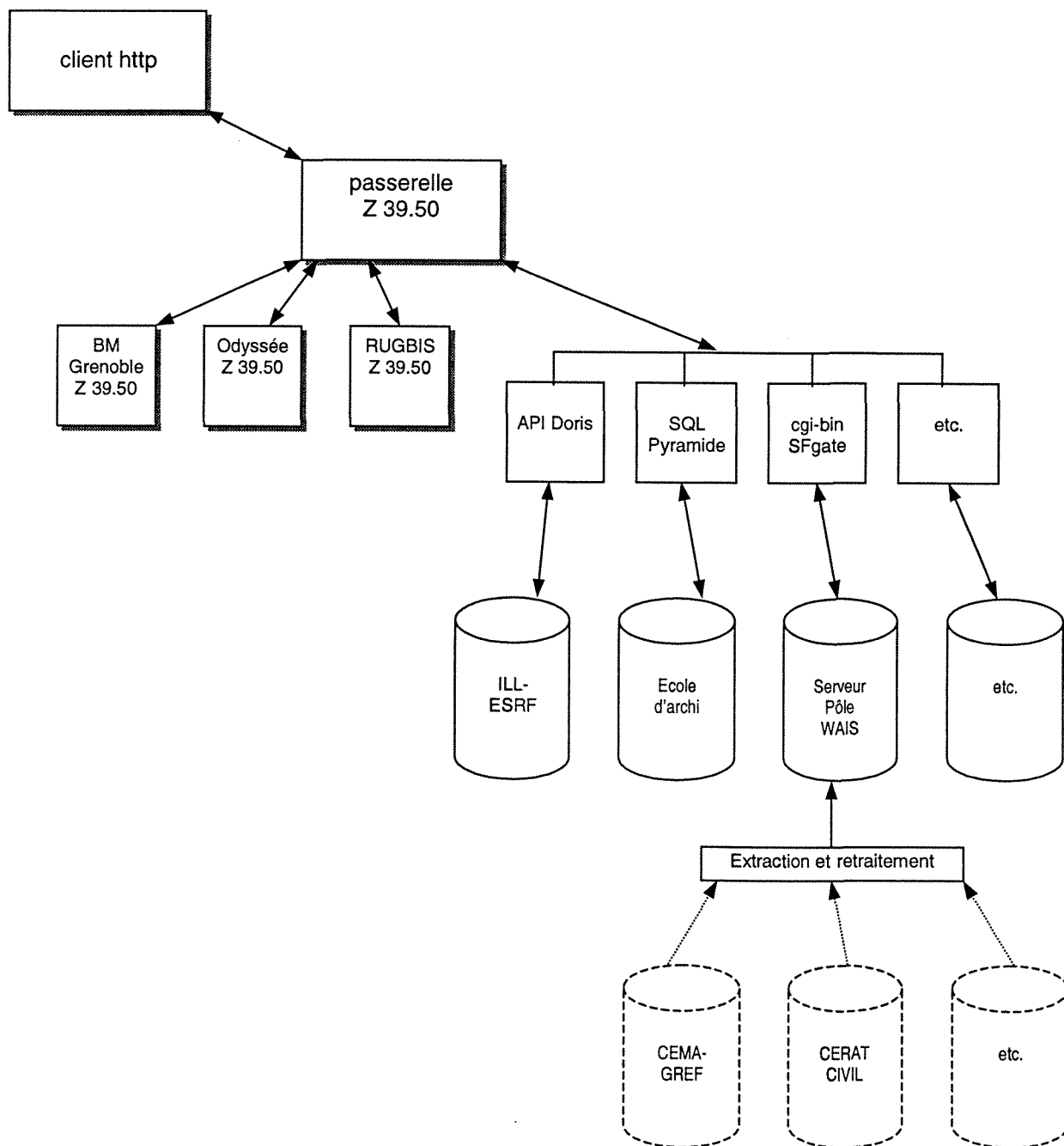
5.1.5 Outils d'analyse statistique de l'utilisation de REDOC

Il est souhaitable de pouvoir disposer de renseignements précis sur le parcours des utilisateurs dans le site de REDOC. En particulier, il est intéressant de pouvoir reconstituer page par page le parcours des utilisateurs dans le site, en relevant le temps consacré à chaque page. Cela permettrait de mieux analyser leurs préférences et d'identifier certaines des difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

En outre, la possibilité de garder trace (de manière anonyme) des recherches lancées par les utilisateurs et des résultats obtenus serait particulièrement utile pour évaluer l'efficacité de l'interrogation simultanée. Il serait notamment souhaitable de pouvoir consulter les termes de recherche ayant débouché sur du silence ("zéro réponse") et sur du bruit (trop de réponses).

5.2 Scénario de réalisation

5.2.1 Architecture



La solution consiste en :

- La fourniture d'une passerelle Z 39.50
- Une prestation de développement spécifique comprenant notamment l'interfaçage avec les sources de données non Z 39.50 présentes dans REDOC, l'intégration à la charte graphique de REDOC, la conception de l'interface utilisateur
- Des services associés : installation et paramétrage de la solution, formation des administrateurs du système, maintenance.
- La fourniture et l'installation d'un serveur et d'un système d'exploitation (cette prestation pourra faire l'objet d'un lot distinct dans le marché)

5.2.2. Description des fonctions à assurer

• Sélection des catalogues à interroger

Avant toute interrogation de REDOC, l'utilisateur choisira un ensemble de catalogues sur lesquels il fera porter son interrogation.

Cet ensemble de catalogues sera défini par domaines de la connaissances (Lettres, sciences, société, langues, etc.) et par des secteurs géographiques (Grenoble centre, campus, communes environnantes, etc.). Il faudra pouvoir croiser les deux critères pour obtenir la liste des catalogues pertinents.

Par ailleurs, l'utilisateur pourra établir un profil de recherche personnalisé, dans lequel il cochera librement les catalogues sur lesquels il désire effectuer ses recherches. Ces profils seront stockés sur le serveur. L'utilisateur pourra rappeler son profil lors d'une session ultérieure, par la saisie de son nom et d'un mot de passe.

• Gestion de session

La passerelle gèrera des identifiants de session. Ces identifiants permettront aux utilisateurs de voir l'historique de leurs recherches (par exemple sur une durée de 24 heures) et de réutiliser leurs requêtes antérieures.

Ces identifiants de session seront gérés par la technique des champs cachés de préférence à celle des cookies.

• Fonctions de recherche

Tous les critères de recherche définis par la version 3 de Z 39.50 devront pouvoir être gérés par la passerelle.

Toutefois, seuls les critères suivants seront proposés effectivement dans un premier temps :

auteur

mots du titre

sujet

éditeur

avec limitation par

date

langue

type de document

Le nombre de réponses sera présenté catalogue par catalogue, avec possibilité soit de les consulter un par un, soit d'afficher l'ensemble des réponses.

Dans ce dernier cas, les réponses seront triées (critère paramétrable par l'utilisateur : auteur, titre, date par ordre décroissant).

Il est souhaitable que les réponses puissent également être dédoublonnées : en cas de réponses identiques dans les différentes sources, la notice bibliographique s'affichera une seule fois mais les liens vers l'ensemble des localisations des différents exemplaires de l'ouvrage seront conservés. Le critère de dédoublonnage sera paramétrable par l'administrateur du système.

Pour chaque exemplaire, un lien vers la fiche de la bibliothèque dans le répertoire de REDOC sera proposé, afin de permettre à l'utilisateur de prendre connaissance de l'adresse de l'établissement, de ses horaires d'ouvertures ainsi que des modalités d'accès aux documents.

L'utilisateur pourra à tout moment consulter l'historique de sa recherche, modifier la sélection des catalogues à interroger, utiliser son profil de recherche ou le modifier.

- **Accès à des ressources électroniques à partir du catalogue**

Une sélection de sites Internet (sithèque) sera proposée aux utilisateurs. Cette sélection sera gérée comme un catalogue de REDOC et sera donc intégrée à l'interrogation simultanée des catalogues. La passerelle devra permettre une bascule directe de la fiche descriptive d'un site au site lui-même.

Par ailleurs, certains catalogues proposent un accès en ligne aux documents primaires via des liens hypertexte. Ces liens devront être proposés à l'utilisateur lors d'une interrogation via la passerelle.

- **Prêt entre bibliothèques**

La passerelle devra pouvoir acheminer des demandes de prêt entre bibliothèques via mel, sans nécessité pour l'utilisateur de ressaisir les références de l'ouvrage.

A terme, il sera envisagé de gérer de manière automatique ces demandes de prêt et leur suivi, sur les SIGB du réseau qui peuvent mettre en œuvre cette fonction.

- **Statistiques d'utilisation**

La passerelle produira des statistiques d'utilisation. Les comptages suivants seront effectués :

- Nombre de sessions

- Nombre de recherches (correspondant à des recherches effectives dans le catalogue et non pas simplement à un nombre de pages HTML transférées)

- Nombre de sessions et de recherches par domaine, par zone géographique, par catalogue

Ces statistiques complèteraient celles tenues au niveau du serveur web et permettraient une analyse plus centrée sur l'utilisation du catalogue.

De plus, il est souhaitable de pouvoir garder trace des recherches n'ayant pas abouti (« zéro réponse ») et des recherches s'étant soldées par un très grand nombre de réponses. Cela permettrait de suivre au quotidien les usages de REDOC et d'appréhender les difficultés que rencontrent effectivement les utilisateurs.

5.2.3 Sources de données à interroger

Le fournisseur assurera le paramétrage de la passerelle en vue de l'interrogation des sources de données en Z 39.50 version 3. La passerelle intégrera les données d'exemplaires provenant de ces sources.

Catalogues	SIGB
BM de Grenoble	Best-seller Portfolio
Catalogue collectif RUGBIS	GEAC Advance 6.1.9
Catalogue collectif Odyssée	Sinorg AB6

Il prendra en charge le développement nécessaire à l'interfaçage de la passerelle avec les sources de données non Z 39.50.

Catalogues	SIGB	Mode d'interfaçage prévu
ILL-ESRF	EVER Doris	API Ever
École d'architecture	Pyramide (sous Oracle)	SQL ?
CEA	système propriétaire	cgi-bin
CNRS	WAIS / SFgate	cgi-bin
ENSERG	WAIS / SFgate	cgi-bin
Médiathèque de l'IMAG	WAIS / SFgate	cgi-bin
Institut Fourier	WAIS / SFgate	cgi-bin
15 catalogues hébergés par le Pôle	WAIS / SFgate ⁵	cgi-bin

Dans tous les cas, les données provenant de ces sources devront être intégrées à l'interrogation simultanée de manière transparente pour l'utilisateur. La présentation sera unifiée avec celles des sources Z 39.50. Les critères de tri à l'affichage seront identiques à ceux proposés pour les sources Z 39.50. Elles seront prises en compte par le dédoublement.

Les données d'exemplaires seront affichées par la passerelle dans la mesure où elles seront disponibles dans les sources (ceci ne concerne donc que les sources Ever, Pyramide et système propriétaire CEA).

5.2.4 Prestations

- **Développement**

Le fournisseur effectuera les développements spécifiques nécessaires à la mise en place d'une interface d'interrogation telle que décrite au chapitre Ergonomie, à la gestion des profils d'utilisateurs et à l'intégration des sources de données ci-dessus désignées.

- **Infographie**

Le fournisseur assurera l'intégration de la passerelle à la charte graphique de REDOC.

⁵ Une variante est possible : gérer les bases actuellement hébergées sur le serveur du Pôle non plus en WAIS mais en Z 39.50, grâce à l'installation d'un serveur Z 39.50 du domaine public. Ces bases seraient alors attaquées directement par la passerelle, en bénéficiant de l'ensemble des fonctions d'interrogation de Z 39.50. Cependant, il convient de souligner que cette solution rendrait nécessaire un investissement-temps important de la part des informaticiens de REDOC (compter un à deux mois-homme pour l'installation du serveur, sa prise en main, le traitement et l'indexation des bases, les tests).

- **Installation et paramétrage**

Le fournisseur effectuera l'installation et le paramétrage de la solution, de manière à assurer sa mise en ordre de marche selon les prescriptions du cahier des charges.

A cet effet, le Pôle s'engage à lui laisser l'accès aux machines, à désigner un responsable technique du suivi des opérations et à effectuer ou faire effectuer les ajustements de paramétrage éventuellement nécessaires au niveau des sources de données.

- **Maintenance corrective et évolutive, support**

Le fournisseur assurera un support téléphonique à l'administration de la passerelle, à l'intégration de nouvelles sources Z 39.50 et au suivi des modifications de paramétrage liées aux changements intervenus au niveau des sources de données.

Il assurera la fourniture des mises à jour, releases, nouvelles versions du produit.

Il corrigera les éventuels défauts de fonctionnement du produit.

A cet effet, et pour assurer un suivi de la maintenance, un cahier d'incidents sera tenu par le Pôle.

- **Formation**

Le fournisseur assurera trois journées de formation à l'intention des personnes appelées à administrer le système. Cette formation portera sur :

1^{er} jour :

Intégration de sources Z 39.50

Mises à jour de ces sources, suivi des modifications de paramétrage

2^{ème} jour :

Suivi des sources non Z 39.50

Modification de paramètres (URL, intitulés de champs...)

3^{ème} jour :

Gestion du système de sélection des catalogues à interroger

Maintenance des profils d'utilisateurs personnalisés

Gestion des statistiques

- **Conditions de réalisation de la prestation**

Le fournisseur devra faire connaître au Pôle les conditions techniques de fonctionnement de l'application : type de serveur, espace mémoire et disque, type de réseau, système d'exploitation, autres logiciels ou utilitaires éventuellement nécessaires, etc.

Un calendrier prévisionnel des opérations sera établi conjointement par le Pôle et le fournisseur, et validé par les deux parties.

A l'issue de l'installation, le Pôle procédera à une vérification d'aptitude.

Cette opération comprendra les tests suivants :

- Vérification du fonctionnement du système de sélection des catalogues
- Vérification du fonctionnement des profils personnalisés
- Vérification du bon fonctionnement de l'interfaçage avec chacune des sources de données.

- Vérification du fonctionnement de l'interrogation simultanée. Les mêmes requêtes seront lancées séparément sur chacune des sources de données de manière à comparer les résultats avec ceux obtenus par l'interrogation simultanée.
- Vérification du bon fonctionnement du tri, du dédoublonnage
- Vérification de l'affichage des données d'exemplaires
- Vérification de l'accès au document primaire (texte numérisé, image ou site Internet)
- Vérification des liens vers les fiches bibliothèques du répertoire de REDOC
- Vérification du bon fonctionnement de l'historique de recherche
- Vérification du système de demande de prêt entre bibliothèques par mel.
- Vérification du bon fonctionnement de la fonction statistiques
- Vérification de la constance des temps de réponse

La recette du système sera prononcée à l'issue d'une vérification d'aptitude favorable.

5.2.5 Matériel et système d'exploitation (lot distinct)

Serveur bi-processeur Pentium II ou équivalent, 400 Mhz ou plus

RAM installée : 512 Mo (type SDRAM 100 Mhz)

Mémoire extensible à 1 Go

Mémoire cache externe : 1 Mo (synchrone)

Contrôleur disque Ultra-Wide SCSI avec 4 Mo de cache

Disque 9 Go

Carte réseau Ethernet 100 Base T

Au moins 5 emplacements 3 ½ libres

Écran 14" couleurs

Clavier, souris

Système d'exploitation : selon les prescriptions du fournisseur de l'application

6. Indicateurs de réussite du projet

1. Validité technique

Les tests définis pour la vérification d'aptitude constituent un indicateur de validité de la solution technique mise en œuvre par rapport aux spécifications du projet.

Les critères suivants rendent compte de la capacité du système à assurer les fonctions de base :

- Vérification du fonctionnement du système de sélection des catalogues
- Vérification du bon fonctionnement de l'interfaçage avec chacune des sources de données.
- Vérification du fonctionnement de l'interrogation simultanée. Les mêmes requêtes seront lancées séparément sur chacune des sources de données de manière à comparer les résultats avec ceux obtenus par l'interrogation simultanée.
- Vérification de l'affichage des données d'exemplaires
- Vérification de l'accès au document primaire (texte numérisé, image ou site Internet)
- Vérification des liens vers les fiches bibliothèques du répertoire de REDOC
- Vérification du bon fonctionnement de l'historique de recherche
- Vérification du bon fonctionnement de la fonction statistiques
- Vérification de la constance des temps de réponse
- Vérification du bon fonctionnement du tri

Fonctions étendues :

- Vérification du fonctionnement des profils personnalisés
- Vérification du bon fonctionnement du dédoublement
- Vérification du système de demande de prêt entre bibliothèques par mel.

Le test de validité technique se prolongera avec l'intégration de nouvelles structures dans REDOC : l'extension des caractéristiques validées lors de l'installation à toutes les structures intégrées par la suite sera un indicateur de l'adaptabilité de la solution.

2. Utilisation

La comparaison des statistiques d'utilisation permettra d'évaluer l'impact de l'interrogation simultanée sur l'intensité de l'utilisation de REDOC. Il importera de prendre comme référent le nombre actuel de chargements des pages Interrogation séparée et Interrogation simultanée (et non le nombre total de pages HTML ou de fichiers transférés) pour le comparer au nombre de sessions lancées sur la passerelle.

3. Qualité et utilisabilité

Nous recommandons de faire effectuer une nouvelle étude CAUTIC après mise en œuvre de la solution d'interrogation simultanée des catalogues. La comparaison avec les études Montarnal et Mallein-Panisset permettra de dégager les progrès réellement effectués.

4. Budget

Comparaison avec le budget prévisionnel

5. Temps

Respect du calendrier

6. Effet sur le dynamisme du réseau

Le nombre de structures intégrées au réseau à partir de la mise en place de l'interrogation simultanée des catalogues, ainsi que la diversité du type et du public de ces structures, permettra de mesurer l'effet dynamisant de ce nouvel outil.

Conclusion

Le présent dossier marque l'aboutissement de la collaboration entre le Pôle et l'Equipe-Projet ENSSIB.

La phase de conception est achevée, il reste maintenant à en assurer la réalisation.

Nous espérons avoir clairement explicité les enjeux et déterminé les principaux jalons.

Au Pôle et aux structures partenaires de donner vie à ce projet.

Puisse la mise en œuvre de cet outil créer un mouvement d'attraction et assurer une nouvelle dimension à REDOC.

Si REDOC a été comparé au Louvre,

Si ce projet a consisté à dessiner les fondations de la pyramide,

Nous souhaitons « Bonne chance » à tous les batisseurs pour assurer le chantier

... et nous vous donnons rendez-vous en janvier 2000, au cœur de la cour carrée !

Annexe 1 : Marchés publics : composition des principaux dossiers

Les cahiers des charges sont des documents généraux et particuliers :

- Le Cahier des clauses administratives générales - Fournitures courantes et services fixe les dispositions administratives applicables à toutes catégories de marchés (art 112 du Code des marchés publics). S'applique dans le cas présent le chapitre VII du Cahier des clauses administratives générales-Fournitures courantes et services approuvé par décret n°86-619 du 14 mars 1986

Le Cahier des clauses administratives particulières fixe les dispositions administratives propres à chaque marché (art. 112 du Code des marchés publics). Il appartient à la personne qui passe le marché de rédiger ces dispositions spécifiques :

- objet du marché
- documents régissant le marché, dont référence au Code des marchés publics
- montant
- prix
- documentation
- progiciels
- livraison
- admission
- utilisation des matériels et des progiciels
- garanties
- normes
- propriété industrielle et intellectuelle
- entretien
- cautionnement
- modalités de règlement
- déclaration
- stipulations complémentaires

- Le Cahier des clauses techniques particulières fixe les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations prévues au marché (art.112 du Code des marchés publics) : il appartient à la personne qui passe le marché de rédiger ce document qui comporte :

- présentation de la structure
- interrogation simultanée des catalogues : objectifs, résultats attendus et contraintes
- options
- échéancier
- formation
- installation et prestations de service liées à l'installation
- Annexes

Peuvent être joints au Cahier des clauses techniques particulières tous les documents de nature à éclairer la prestation à réaliser (plans, schémas...). Ces documents peuvent être contractuels. Des documents complémentaires peuvent être joints au dossier de consultation, sans pour autant devenir contractuels ; ils sont indicatifs et ont pour objet de faciliter la compréhension de l'opération par les candidats.

Il est conseillé de proposer un cadre de réponse qui facilitera d'autant la comparaison des offres.

Les documents particuliers, administratifs comme techniques, comportent la référence des articles des documents généraux auxquels ils se réfèrent comme ceux auxquels ils dérogent.

Dossier de consultation : il comporte les pièces constitutives du futur marché : cadre d'acte d'engagement, Cahier des clauses administratives particulières et Cahier des clauses techniques particulières. Il est adressé au candidat accompagné du règlement de la consultation.

Avis d'appel public à la concurrence : il comporte

- identification de l'administration concernée
- objet du marché et caractéristiques principales
- procédure de passation
- nombre limite de candidats pouvant être admis à présenter une offre , si un tel nombre a été fixé
- justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
- date limite de réception des candidatures et des offres. Pour le cas du marché négocié, date d'engagement de la consultation
- lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation
- en cas d'appel d'offres ouvert, le délai de validité des offres
- date d'envoi de l'avis à la publication
- art. 38 du Code des marchés publics

Les avis d'appel public à la concurrence sont insérés dans le Bulletin officiel d'annonces des marchés publics ou dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales. Pour un marché communautaire, la publication est insérée au Journal officiel de la communauté européenne et ne peut avoir lieu après celle qui se fait dans les publications nationales. Dans ce cas, avis nationaux et européens ne peuvent être différents. Mais l'annonce d'un avis concernant un marché de seuil communautaire dans le domaine des fournitures doit préciser les motifs de dérogation aux normes nationales.

Art. 380 du Code des marchés publics

L'administration peut susciter des candidatures

A partir de la publication de l'avis d'appel public à candidatures ou offres, aucun contact avec les fournisseurs n'est autorisé, sinon par écrit, et à condition que les précisions données soient transmises à tous les candidats.

Bulletin officiel d'annonces des marchés publics

Direction des journaux officiels

26, rue Desaix

75727 Paris cedex 15

tél. 01 40 58 77 56

Journal officiel des communautés européennes

Office des publications officielles des communautés européennes

2, rue Mercier

L 2985 Luxembourg

Règlement de consultation :

Il est possible, mais non obligatoire de fixer les règles de la consultation dans le cas d'un marché négocié. Dans tous les cas, ce règlement comporte :

objet du marché

date limite de réception des offres

délai de validité des offres
justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats
mode de règlement du marché
modalités d'obtention du dossier et de transmission des offres

En cas d'appel d'offres, ce document prend le nom de Règlement particulier d'appel d'offres et comporte, outre les éléments mentionnés ci-dessus :

éventuellement, les critères additionnels pris en compte lors de l'attribution du marché, classés par ordre décroissant d'importance.

Art. 38 bis du Code des marchés publics

Dans tous les cas, ce règlement est un document clef car il informe les candidats sur les conditions générales du marché à passer et fixe les règles du jeu de la concurrence. Mais , antérieur à la signature du marché, ce n'est pas une pièce contractuelle.

Offre

Ce document est adressé par le candidat à la collectivité qui passe le marché et comporte :

le Cahier des clauses administratives particulières

le Cahier des clauses techniques particulières

les documents annexes contractuels

l'acte d'engagement. C'est le document essentiel ; il est établi en un seul original. Il doit être rempli et signé par le candidat

art. 44 du Code des marchés publics

les justificatifs demandés aux candidats, tels qu'ils sont énumérées, de manière limitative, à l'article 50 du Code des marchés publics

Il est conseillé d'utiliser les formes normalisées de ces pièces

la proposition technique et financière du candidat, dont bordereau des prix unitaires ou forfaitaires, indication des catalogues ou tarifs applicables, et caractère des prix

Contrat

C'est la signature du marché par la personne publique qui crée la relation contractuelle par consentement des deux parties. Ce contrat est composé des pièces constitutives de l'offre, précédemment acceptées par signature et/ou paraphe du candidat, elles sont alors acceptées par paraphe et/ou signature de la personne publique. Il est établi en un seul original, gardé par la collectivité et elle seule, qui en établit autant de copies certifiées conformes que nécessaire. Une de ces copies est notifiée au titulaire du marché.

Rapport de présentation du marché

La finalité de ce document est de permettre l'exercice des différents contrôles institutionnels. Son établissement est obligatoire, quelle que soit la procédure utilisée. Ce document doit apporter toute précision relative aux conditions de déroulement de la procédure (voir art 203 du Code des marchés publics : mentions à faire figurer dans le rapport et modèle établi par l'arrêté du 6 octobre 1994).

Le rapport est inclus dans le dossier transmis aux contrôles auxquels est soumis Grenoble Pôle européen et universitaire

Et...La conservation n'est pas une notion étrangère aux marchés publics, puisque les dossiers doivent être conservés durant 10 ans !

Éléments de bibliographie

- Pierre Brémond, Marchés des collectivités territoriales. Sofiac (Question/réponse), 1994.
- Code des marchés publics : réglementation française, réglementation communautaire. - Recueil des textes officiels annoté et commenté par Michel Guibal ; collab. Nicolas Charrel... Tomes 1 et 2.. - Paris ; Le Moniteur, 1994 et ses mises à jour.
- Droit des marchés publics. Tomes 1 et 2. - Paris ; Le Moniteur, 1993 et ses mises à jour
- Code des marchés publics. - Paris ; Direction des journaux officiels, 1998

Annexe 2 : Liste des structures de REDOC

Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA)
Bibliothèque Universitaire Droit-Lettres
Bibliothèque Universitaire de Médecine-Pharmacie
Bibliothèque Universitaire de Sciences
Cemagref Grenoble
Centre Départemental de Documentation du Travail (CDDT)
Centre National d'Etudes et des Télécommunications-Centre Norbert Segard (CENT-CNS)
Centre National de la Recherche Scientifique- Polygone (CNRS)
Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
Centre Technique du Papier (CTP)
Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche sur la Propriété Industrielle (CUERP)
Centre d'Etudes Stendhaliennes et Romantiques
Centre d'Information et Formation des Elus Locaux (CIFODEL)
Centre de Biologie Alpine (CBA)
Centre de Dialectologie
Centre de Documentation de la Préhistoire Alpine (CDPA)
Centre de Droit du Tourisme et de la Montagne (CDTM)
Centre de Recherche Economique et Sociale (CERES)
Centre de Recherche d'Histoire Economique, Sociale et Institutionnelle (CRHESI)
Centre de Recherche du Service de Santé des Armées- Emile Pardé (CRSSA)
Centre de Recherche sur l'Imaginaire (CRI)
Centre de Recherche sur l'Innovation Socio-Technique et les Organisations Industrielles (CRISTO)
Centre de Recherche sur le Politique, l'Administration, la Ville et le Territoire (CERAT)
Centre de Recherche sur le Politique, l'Administration, la Ville et le Territoire- Département CIVIL (CERAT-CIVIL)
Centre des Langues Vivantes (CLV)
Centre pluridisciplinaire de gérontologie (CPDG)
Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble- Information Economique (CCIG)
Club Alpin Français de l'Isère (CAF)
Commissariat à l'Energie Atomique de Grenoble- Département de Recherche Fondamentale sur la Matière Condensée (DRFMC)
Commissariat à l'Energie Atomique de Grenoble-Unité de Documentation (CEA Grenoble-UDG)
Ecole Française de Papeterie et des industries Graphiques (EFPG)

Ecole Nationale Supérieure d'Electrochimie et d'Electrometallurgie de Grenoble
(ENSEEG)

Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioelectricité de Grenoble
(ENSERG)

Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique et de Mécanique de Grenoble (ENSHMG)

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Electriciens de Grenoble-Ecole
Nationale Supérieure de Physique de Grenoble (ENSIEG – ENSPG)

Ecole Supérieure des Affaires (ESA)

Ecole d'Architecture de Grenoble (EAG)

Equipe de Recherche en Economie Sociale (ERES)

Espace Europe

Etudes anglophones

Etudes germaniques et néerlandaises

Etudes ibériques et ibéro-américaines (+CERPA)

Etudes italiennes et roumaines (+CERCIC)

Etudes lusophones

Etudes orientales

Etudes russes et langues slaves

Grenoble Alpes Metropole-Service de documentation et d'archives

Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble

Groupe ESC Grenoble

Groupe de Recherche et Formation en politiques Sociales (GREFOSS)

Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication (GRESEC)

Informatique et Mathématiques Appliquées de Grenoble (IMAG)

Institut Dolomieu

Institut Fourier

Institut Laue Langevin et European Synchrotron Radiation Facility-Joint ILL
ESRF Library

ILL-ESRF

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique Rhône-Alpes
(INRIA)

Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'académie de Grenoble (IUFM)

Institut Universitaire de Technologie 1 (IUT 1)

Institut Universitaire de Technologie 2 (IUT2)

Institut d'Economie et de Politique de l'Energie (IEPE)

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (IEPG)

Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG)

Institut de Géographie Alpine - Bibliothèque (IGA Bibliothèque)

Institut de Géographie Alpine - Cartothèque (IGA Cartothèque)
Institut de Recherche Economique sur la Production et le Développement (IREPD)
Institut de la Communication Parlée (ICP)
Institut des Sciences Nucléaires de Grenoble (ISN)
Musée dauphinois
Musée de la Révolution Française
Muséum d'Histoire Naturelle
Observatoire des Politiques Culturelles (OPC)
Parc National des Ecrins (PNE)
Service d'archives et de documentation de Pont-de-Claix
Service d'archives et de documentation de Saint-Martin-d'Hères
Thomson CSF/TCS
Unité de Formation et de Recherche de Droit
Unité de Formation et de Recherche de Lettres classiques et modernes
Unité de Formation et de Recherche des Sciences Humaines
Unité de Formation et de Recherche des Sciences de l'Homme et de la
Société
Unité de Formation et de Recherche des Sciences du langage
Ville de Grenoble – Bibliothèques municipales.
Ville de Meylan - Bibliothèques municipales
Ville de Meylan - Service d'Archives Municipales
Ville de Meylan - Service de documentation
Ville de Pont de Claix - Bibliothèque Municipale Louis Aragon
Ville de Pont-de-Claix – Service d'archives et de documentation.
Ville de Saint-Martin d'Hères – Bibliothèque municipale
Ville de Saint-Martin-d'Hères – Service d'archives et de documentation.
Ville de la Tronche - Bibliothèque municipale
Ville de la Tronche - Service de documentation et d'archives

Annexe 3 : Liste des structures de REDOC - Classement thématique

000 Bibliothèques encyclopédiques

Ville de Grenoble – Bibliothèques municipales.
Ville de Meylan - Bibliothèques municipales
Ville de Meylan - Service d'Archives Municipales
Ville de Meylan - Service de documentation
Ville de Pont de Claix - Bibliothèque Municipale Louis Aragon
Ville de Saint-Martin-d'Hères – Bibliothèque municipale.
Ville de la Tronche - Bibliothèque municipale
Ville de la Tronche-Service de documentation et d'archives

300 Sciences sociales

Bibliothèque Universitaire Droit-Lettres
Centre Départemental de Documentation du Travail (CDDT)
Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche sur la Propriété Industrielle (CUERP)
Centre d'Information et Formation des Elus Locaux (CIFODEL)
Centre de Droit du Tourisme et de la Montagne (CDTM)
Centre de Recherche Economique et Sociale (CERES)
Centre de Recherche d'Histoire Economique, Sociale et Institutionnelle (CRHESI)
Centre de Recherche sur l'Innovation Socio-Technique et les Organisations Industrielles (CRISTO)
Centre de Recherche sur le Politique, l'Administration, la Ville et le Territoire (CERAT)
Centre de Recherche sur le Politique, l'Administration, la Ville et le Territoire-Département CIVIL (CERAT-CIVIL)
Centre pluridisciplinaire de gérontologie (CPDG)
Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble- Information Economique (CCIG)
Ecole Supérieure des Affaires (ESA)
Equipe de Recherche en Economie Sociale (ERES)
Espace Europe
Grenoble Alpes Metropole-Service de documentation et d'archives
Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble (Groupe ESC Grenoble)
Groupe de Recherche et Formation en politiques Sociales (GREFOSS)
Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication (GRESEC)
Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'académie de Grenoble (IUFM)

Institut Universitaire de Technologie 2 (IUT2)
Institut d'Economie et de Politique de l'Energie (IEPE)
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (IEPG)
Institut de Recherche Economique sur la Production et le Développement (IREPD)
Musée dauphinois
Observatoire des Politiques Culturelles (OPC)
Unité de Formation et de Recherche de Droit
Unité de Formation et de Recherche des Sciences Humaines
Unité de Formation et de Recherche des Sciences de l'Homme et de la
Société

400 Langues

Centre de Dialectologie
Centre des Langues Vivantes (CLV)
Institut de la Communication Parlée (ICP)
Unité de Formation et de Recherche des Sciences du langage

500 Sciences de la nature et mathématiques

Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA)

Bibliothèque Universitaire de Sciences
Cemagref Grenoble
Centre de Biologie Alpine (CBA)
Centre National de la Recherche Scientifique- Polygone (CNRS)
Centre de Documentation de la Préhistoire Alpine (CDPA)
Commissariat à l'Energie Atomique de Grenoble- Département de Recherche
Fondamentale sur la Matière Condensée (DRFMC)
Commissariat à l'Energie Atomique de Grenoble-Unité de Documentation (CEA
Grenoble-UDG)
Informatique et Mathématiques Appliquées de Grenoble (IMAG)
Institut Dolomieu
Institut Fourier
Institut Laue Langevin et European Synchrotron Radiation Facility-Joint ILL
ESRF Library ILL-ESRF

Institut des Sciences Nucléaires de Grenoble (ISN)

Muséum d'Histoire Naturelle

600 Techniques (sciences appliquées)

Bibliothèque Universitaire de Médecine-Pharmacie

Centre National d'Etudes et des Télécommunications-Centre Norbert Segard (CENT-CNS)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

Centre Technique du Papier (CTP)

Centre de Recherche du Service de Santé des Armées- Emile Pardé (CRSSA)

Ecole Française de Papeterie et des industries Graphiques (EFPG)

Ecole Nationale Supérieure d'Electrochimie et d'Electrometallurgie de Grenoble (ENSEEG)

Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioélectricité de Grenoble (ENSERG)

Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique et de Mécanique de Grenoble (ENSHMG)

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Electriciens de Grenoble-Ecole

Nationale Supérieure de Physique de Grenoble (ENSIEG – ENSPG)

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique Rhône-Alpes (INRIA)

Institut Universitaire de Technologie 1 (IUT 1)

Thomson CSF/TCS

700 Arts

Ecole d'Architecture de Grenoble (EAG)

Club Alpin Français de l'Isère (CAF)

Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG)

800 Littérature

Centre d'Etudes Stendhaliennes et Romantiques

Centre de Recherche sur l'Imaginaire (CRI)

Etudes anglophones

Etudes germaniques et néerlandaises

Etudes ibériques et ibéro-américaines (+CERPA)

Etudes italiennes et roumaines (+CERCIC)

Etudes lusophones

Etudes orientales

Etudes russes et langues slaves

Unité de Formation et de Recherche de Lettres classiques et modernes

900 Géographie, Histoire

Institut de Géographie Alpine - Bibliothèque (IGA Bibliothèque)

Institut de Géographie Alpine - Cartothèque (IGA Cartothèque)

Musée de la Révolution Française

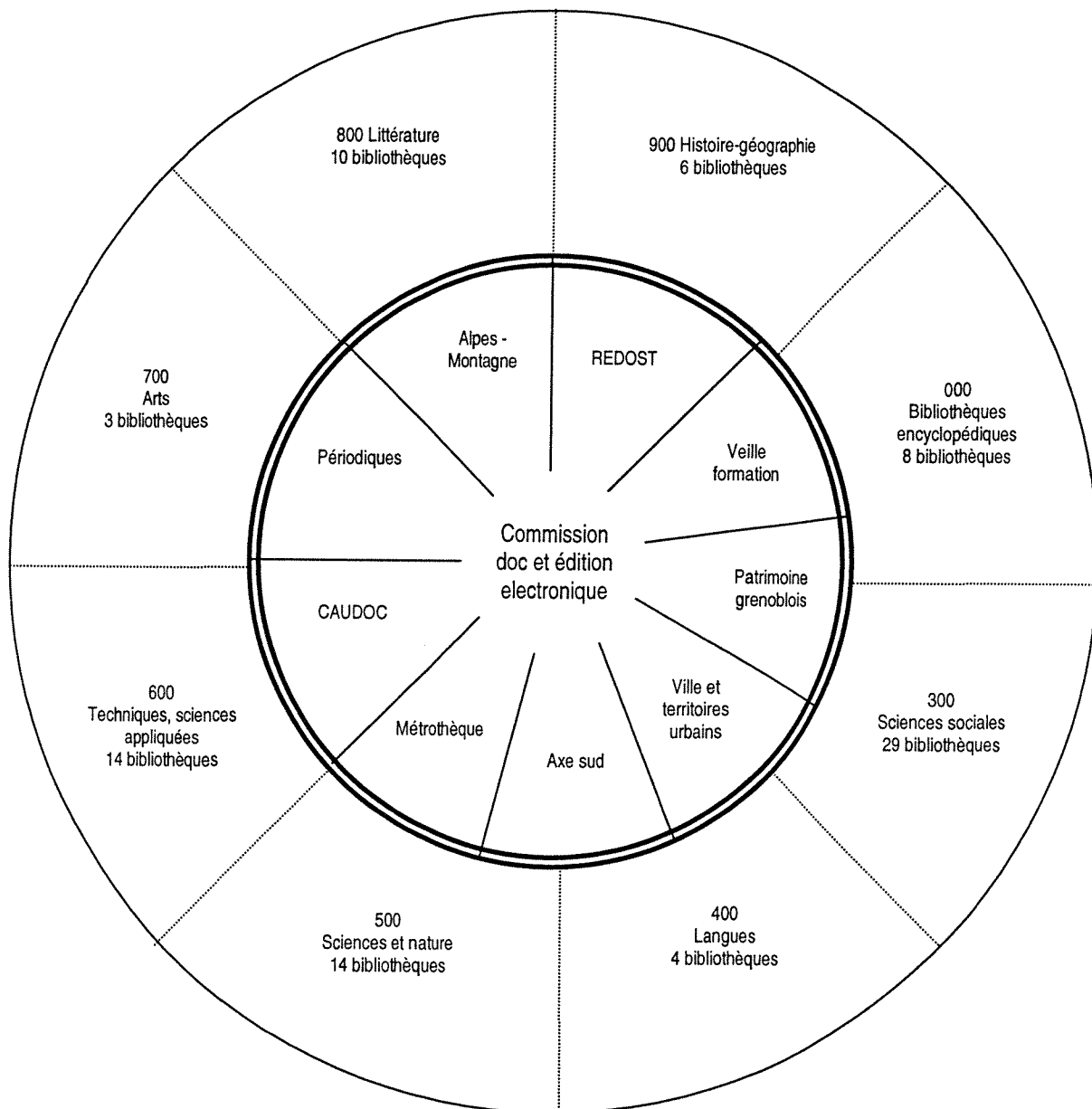
Parc National des Ecrins (PNE).

Ville de Pont-de-Claix – Service d'archives et de documentation.

Ville de Saint-Martin-d'Hères – Service d'archives et de documentation.

REDOC : une organisation.

En constellation autour de la Commission Documentation – Edition électronique et des groupes de travail, une proposition de regroupement des bibliothèques et centres de documentation selon la classification Dewey.



Conclusion

Depuis la lettre de mission jusqu'au mél reçu ce 7 juillet, REDOC a certes été pour l'Equipe-projet une étude demandant méthode, analyses et synthèse, solutions à apporter. Ce travail a représenté un temps-fort de réflexion, de questionnement, de mise en évidence des compétences de chacun, de production aussi.

Au-delà de ce travail technique, l'Equipe-projet a toujours eu pour moteur le dynamisme et l'exigence de Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique, la mesure des enjeux liés à REDOC et la certitude que le projet serait réalisé.

En février, Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique nous avait avertis : "Le Pôle fonctionne selon une économie à laquelle tous participent, y compris les stagiaires".

Les membres de l'Equipe projet souhaitent donc achever ce rapport en exprimant toute leur satisfaction d'avoir pu, réellement, participer à l'aventure "républicaine" qu'est l'accès à l'information pour le citoyen grenoblois.

X-Sender: serrano@ccomm.grenet.fr
Date: Tue, 6 Jul 1999 15:54:01 +0100
To: Thierry.Agueda@upmf-grenoble.fr, Claude.Beguine@ujf-grenoble.fr,
Beatrice.Bonacchi@grenoble.archi.fr, jx.boucherle@wanadoo.fr,
Elisabeth.Cherhal@ujf-grenoble.fr, Genevieve.Escomel@grenet.fr,
Jean-Marc.Francony@iut2.upmf-grenoble.fr, Cecil.Guitart@grenet.fr,
nelly.leon-serrano@grenet.fr, Pierre.Le-Loarer@iep.upmf-grenoble.fr,
natalie.votta@la-metro.org, chautemp@enssib.fr, fmondon@enssib.fr
From: nelly.leon-serrano@grenet.fr (Nelly Leon-Serrano)
Subject: invitation à réunion

Voilà ! mission (bien !) accomplie pour le groupe projet de l'ENSSIB. A nous de jouer maintenant ! Nous vous proposons une nouvelle séance de travail (avant éparpillement général) le :
Mardi 13 juillet à 14h au Pôle Européen
L'objet de la réunion sera d'aboutir à partir du document dit planning "PERT" (page 6 du dernier document remis et discuté en séance du 6 juillet) à un plan d'action opérationnel :
* phasage de l'opération (étapes détaillées avec repérage des contraintes)
* répartition des rôles et tâches
* instance et procédures de suivi
Bonne fin d'après-midi. Nelly.

Nelly Leon-Serrano
Grenoble Pôle Européen
Universitaire et Scientifique
470, avenue de la bibliothèque, BP 52
38402 Saint Martin d'Hères Cedex (France)
Tél. : (33) 04 76 82 61 81
Fax : (33) 04 76 82 61 70
Courriel : nelly.leon-serrano@grenet.fr

Annexes

Liste des annexes

<i>Annexe 1 : Liste des membres du comité de pilotage</i>	<i>145</i>
<i>Annexe 2 : Comptes-rendus des comités de pilotage</i>	<i>146</i>
<i>Annexe 3 : Entretiens : liste, grille, sélection de comptes-rendus</i>	<i>153</i>
<i>Annexe 4 : Les scénarios.....</i>	<i>190</i>
<i>Annexe 5 : La Gazette des projets.....</i>	<i>202</i>

Annexe 1 : Liste des membres du comité de pilotage

Thierry Agueda, informaticien de Redoc

Claude Béguin, président de la Commission documentation et édition électronique

Béatrice Bonacchi, responsable ingénierie documentaire au sein de Redoc

Elisabeth Cherhal, Cellule Mathdoc et conseillère technique de Redoc

Geneviève Escomel, responsable du programme Revalp et membre de Caudoc

Jean-Marc Francony, chef du département Information-Communication de l'Institut universitaire de technologie 2 de Grenoble et animateur de Caudoc

Cécil Guitart, directeur de Grenoble pôle européen universitaire et scientifique

Pierre Le Loarer, directeur du Centre de documentation de l'Institut d'études politiques de Grenoble et animateur de Caudoc

Nelly Leon-Serrano, gestion, animation et développement de Redoc

Annexe 2 : Comptes-rendus des comités de pilotage

Comité de pilotage n° 1

Compte-rendu

Date : 6 avril 1999

Grenoble Pôle Européen

Nom du rapporteur : Alexandre Chautemps

Ordre du jour : validation du CCPE

Étaient présents :

Pour le Pôle : Claude Béguin (président), Cécil Guitart, Nelly Leon-Serrano, Jean-Marc Francony, Béatrice Bonacchi, Thierry Agueda, Elisabeth Cherhal.
Excusés : Geneviève Escomel, Pierre Le Loarer.

Pour l'ENSSIB : Jean-Marc Proust

Pour l'Equipe projet : Alexandre Chautemps, Hélène Hamon, Fanny Lemaire, Cécile Le Tourneau, Dominique L'Haridon

Hélène Hamon effectue un rappel de la mission et une présentation d'ensemble du projet, qui est approuvée par le Pôle. Elle présente ensuite le CCPE, appelant les participants à réagir sur chaque point.

A propos de **l'intitulé du document**, C. GUITART souhaite que REDOC ne soit pas mentionné comme le réseau documentaire *du* Pôle, ce qui introduit une connotation possessive. Pour C. BEGUIN, il est tout de même nécessaire que le Pôle soit mentionné. Le titre est donc changé en : « Interrogation simultanée des catalogues du réseau documentaire du site de Grenoble, *animé par GPEUS* ».

Question de l'usager et des usages

Hélène Hamon met en évidence le parti pris par l'équipe projet de traiter l'interrogation simultanée des catalogues **du point de vue de l'usager et des services** qu'il est en droit d'attendre, et non comme un problème exclusivement technique.

Des échanges s'établissent autour de l'impossibilité de définir *un* usager parce qu'il y a une infinité de types d'usagers, avec des besoins et des niveaux de connaissance différents. Il convient donc de se focaliser sur les usages plus que sur les usagers. A des usages différents pourraient correspondre différentes interfaces donnant accès à une seule et même application.

La partie *Analyse des besoins* du CCPE comporte un certain flou mais serait difficile à redéfinir. On la laisse donc en l'état. Toutefois, la question devra être éclaircie lors de l'élaboration du scénario final, de manière à bien faire ressortir vis-à-vis du fournisseur le caractère prioritaire de cet aspect de REDOC. Il faudra faire apparaître clairement l'enjeu : Y a-t-il une réponse technique au choix philosophique de faire cohabiter plusieurs niveaux différents sur REDOC ?

Question du rôle de l'équipe dans une éventuelle négociation commerciale

Il est clair pour tout le monde que l'équipe-projet n'a aucune mission de négociation ni de représentation du Pôle vis-à-vis des fournisseurs potentiels.

Toutefois, tant qu'une procédure de marché public n'est pas engagée, l'équipe est libre d'établir avec les fournisseurs les contacts qui lui seront nécessaires pour affiner les choix

techniques et établir des estimations financières. En effet, pour être crédible, le travail de l'équipe doit se rapprocher le plus possible des réalités économiques.

A la page 9 du CCPE, dans la description de l'axe économique, il n'y a aucun garde-fou. Il est donc décidé de faire figurer dans ce paragraphe un renvoi vers l'article 2.3, page 10, où il est précisé que les montants précis relèvent de la procédure d'appel d'offres et qu'il n'appartient pas à l'équipe-projet de mener une négociation commerciale.

Question des normes

Le projet doit tenir compte du respect des normes bibliographiques en vigueur, mais ne pose pas comme un impératif le respect de la norme Z39.50.

Il y aura lieu d'aborder la question d'une éventuelle unification de la présentation des notices bibliographiques, quel que soit le système dont elles proviennent.

La question du dédoublonnage à la volée devra également être considérée, en particulier sous l'angle des solutions que les fournisseurs potentiels se proposent de mettre en œuvre pour la résoudre.

Toutefois, un dédoublonnage parfait (en dehors même du caractère aléatoire de sa faisabilité technique) n'est pas une condition *sine qua non* : pour C. GUITART, REDOC vise à l'intégration républicaine, pas à l'exclusion ou à l'assimilation.

Contenu des scénarios

Il n'y aura pas strictement adéquation entre un scénario et un produit du marché. Un scénario n'est pas une solution technique mais un parti pris d'interrogation.

Il y a, à première analyse, 3-4 scénarios possibles.

Le Comité de pilotage du 14 juin arrêtera le choix d'UN scénario. Considérant le peu de temps dont disposeront les stagiaires entre le comité de pilotage du 14 juin et celui du 28, il n'est pas envisageable que leur travail porte sur deux scénarios. Toutefois, le comité de pilotage du 14 pourra arrêter son choix sur un mixte de deux scénarios.

REDOC doit être en mesure d'expliquer, dès le 25 juin (anniversaire de REDOC), les raisons du choix de tel scénario plutôt que tel autre.

• Coût du matériel

Il importera de prendre en compte les conséquences de la mise en œuvre de l'interrogation simultanée des catalogues sur la charge des serveurs et les investissements en matériel qui seront nécessaires pour y faire face.

Les facteurs de surcharge seront de trois ordres :

- ◆ l'interrogation simultanée elle-même, de par son fonctionnement
- ◆ un effet d'attraction provoqué par la mise en place d'un outil plus agréable
- ◆ l'élargissement du réseau à de nouveaux établissements et de nouveaux publics.

L'équipe-projet fera différentes hypothèses d'augmentation du trafic et estimera, en regard de chacune, le surcoût à prévoir.

Le budget de l'équipe projet est accepté, après ajout des frais de réception de l'équipe-projet, pris en charge par le Pôle à hauteur de 4500 F.

Le CCPE, après modifications, est signé par les trois parties.

L'équipe projet pourra être représentée par deux de ses membres à la fête des six ans de REDOC, le 25 juin.

Comité de Pilotage n°2

Compte-rendu

Date : 14 juin 1999

Lieu : Grenoble Pôle Européen

Nom du rapporteur : Cécile Le Tourneau

Objectif : choix du scénario à développer

Présents : L'équipe-projet, le tuteur F. Mondon, le comité de pilotage composé de C. Guitart, N. Leon-Serrano, B. Bonacchi, Francony, C. Béguin, P. Le Loarrer, T. Agueda, E. Cherhal, et G. Escomel.

1. Introduction et présentation des scénarios :

L'équipe projet, au moyen de transparents, présente les trois scénarios proposés dans l'étude de faisabilité avec, en plus, une variante intéressante du scénario 1, leur organisation technique et surtout leur évaluation à partir de cinq critères définis auparavant. Bien que moins développée par l'équipe, c'est cette dernière attire l'attention du commanditaire.

2. Réactions du comité et foire aux questions :

Le tableau récapitulatif présentant tous les scénarios sur une grille d'évaluation commune intéresse beaucoup le commanditaire : c'est un outil d'aide à la décision, même si l'addition des + et des - ne suffit pas. L'attribution des ++ ou des - est contestée par le groupe des experts informatique du comité. En effet, l'évaluation change selon que l'on se place du point de vue bibliothèque ou du point de vue informatique. Deux mondes s'affrontent ! Révélation de la part du commanditaire face au nombre (24) de catalogues retraités. Le rapport amène le Pôle à se poser des questions sur ses missions. Après un dialogue vif entre l'équipe-projet et les informaticiens du comité qui ont peut-être l'impression d'être dépossédés d'un outil qu'ils étaient les seuls à comprendre, l'équipe-projet fait une mise au point juridique sur la protection des bases de données et montre que la charte de Redoc existante permet déjà de fixer des règles dans l'échange de données.

3. Décision du comité :

Lancée dans un projet régional, le commanditaire préfère se ranger à un scénario plus standard et d'un moindre coût que les middleware, quitte à rester vigilant aux innovations technologiques grâce à Caudoc. Par un vote à main levée, le comité choisit le scénario 1_{bis}. Pour finir, le commanditaire remercie l'équipe-projet pour cette étude de faisabilité. Ce rapport en effet constitue les bases d'un cahier des charges et surtout donne un regard d'ensemble sur la structure, un regard extérieur à bien des égards révélateur.

Comité de Pilotage n°3

Compte-rendu

Date : Mardi 6 juillet

Lieu : Grenoble, campus Saint-Martin
d'Hères

Nom du rapporteur : Cécile Le Tourneau

Présents : L'équipe, le tuteur F. Mondon, les commanditaires N. Leon-Serrano et C. Guitart, autres membres du comité de pilotage : C. Béguin, P. Le Loarer, B. Bonacchi, G. Escomel et T. Aguéda.

Présentation du dossier d'aide à la réalisation :

L'équipe-projet, munie de transparents, d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur présente axe par axe le dossier d'aide à la réalisation. Il s'agit d'explicitier le scénario retenu dans toutes ses dimensions organisationnelles, juridiques, ergonomiques, économiques et techniques et de pousser jusqu'au bout la solution : le calendrier de travail, les mises au point juridiques, la recommandation d'un marché négocié, la présentation d'une maquette ergonomique, le détail des fonctionnalités techniques, les estimations budgétaires et enfin, les indicateurs de réussite. Alors que l'équipe projet avait eu, la veille au soir, le devis d'un fournisseur, devis plus élevé que le budget proposé lors du dernier comité de pilotage, la « hausse des tarifs » ne semble pas gêner, bien au contraire, le commanditaire. En effet, celui-ci affirme que ce sera un moyen de montrer que leurs estimations en matière de subventions sont raisonnables et crédibles et qu'il pourra donc les augmenter en conséquence.

Questions et remarques :

Planning Pert ou pas ?

P. Le Loarer tient à préciser que le planning Pert proposé dans le dossier n'est pas un planning Pert. Il s'agit d'une « ébauche de planning », un « schéma indicatif », car, à ses yeux, l'utilisation d'un calendrier Pert doit fixer un calendrier des tâches souple, avec des marges, mais surtout doit attribuer une tâche à une personne précise. Ce travail, ajoute N. Léon-Serrano, appartient non à l'équipe-Enssib, mais au Pôle lui-même.

B. Choisir une classification et s'y tenir !

C. Béguin, à son tour, avoue ne pas s'y retrouver dans les appellations des classes 500 et 600 qui regroupent les thèmes des structures. B. Bonacchi et l'équipe expliquent à quels choix la classification Dewey doit conduire. B. Bonacchi ajoute que le diagramme des thèmes des structures de Redoc est très instructif. Il permet de bien voir la couverture du réseau.

3. Un dossier d'aide à la « réalisation » au sens propre ! :

Le commanditaire, C. Guitart, se montre très satisfait du dossier présenté. « Mission accomplie » s'exclame-t-il. En conséquence, il invite l'ensemble du pôle à commencer le travail, et à suivre un certain nombre des points recommandés par l'équipe-projet : créer le groupe « Périodiques », retenir la formule du marché négocié qui permet une véritable mise en concurrence, retravailler la charte de Redoc et enfin retenir les principes de la maquette ergonomique. Cette invitation à la « réalisation » n'est pas un vain mot, puisqu'aussitôt N. Léon-Serrano veut savoir à quelle date ils commencent à lancer les opérations, le 12 juillet par exemple ! C. Guitart répond que puisque le président de la Commission, C. Béguin, fait partie du comité de pilotage, c'est que le feu vert est lancé. Ce dernier acquiesce. (C'est ici que nous comprenons à quel point il est important que le comité de pilotage soit composé de membres décideurs de la structure). Reste au pôle à se répartir le travail. Avant de partir C. Guitart ajoute que l'équipe-projet a « retiré une grosse épine du pied de Redoc ». Grâce à ce travail, le pôle a, continue-t-il, un cahier des charges complet, « de quoi négocier avec tout le monde, y compris nous-mêmes ».

A leur tour les membres du comité reconnaissent l'utilité du dossier présenté. B. Bonacchi dit que ce travail est un « outil précieux » qui permet de mieux voir le défi que représente l'Interrogation Simultanée des Catalogues de Redoc. G. Escomel ajoute que c'est un outil qui dépasse l'Interrogation Simultanée des Catalogues, il renseigne sur l'organisation du Pôle même. Enfin P. Le Loarer remarque qu'il résidait un flou technique avant l'intervention de l'équipe-projet, « pourquoi rejeter la norme Z39-50 a priori ? », aujourd'hui ce flou technique est dissipé.

L'équipe-projet, ainsi que F. Mondon, concluent en disant à quel point la perspective d'une mise en place réelle du scénario a été motivant pour tous les membres de l'équipe. Le dossier d'aide à la réalisation n'était pas qu'un titre de forme !

Annexe 3 :
Entretiens : liste, grille, sélection de comptes-rendus

Liste des personnes rencontrées pour les entretiens

A Grenoble Pôle Européen Universitaire et Scientifique :

Cécil Guitart, Directeur de Grenoble Pôle Européen

Nelly Leon-Serrano, Chargée de mission en documentation à Grenoble Pôle Européen

Thierry Agueda, Ingénieur en informatique au Centre de Ressources de l'Université Pierre Mendès France Grenoble et administrateur du système REDOC

Thomas Carrias, Infographiste à Grenoble Pôle Européen

Elisabeth Cherhal, Ingénieur Cellule Math-doc et conseillère technique de REDOC

Marion Leullier, Grenoble Pôle Européen

Réseau Redoc

Catherine Alauzun, Documentaliste à l'INRIA-Rhône-Alpes

Claude Béguin, Professeur Université Pierre Mendès France Grenoble et Président de la Commission Documentation et Edition électronique

Béatrice Bonacchi, Documentaliste à l'Ecole d'Architecture de Grenoble et Responsable de l'ingénierie documentaire à REDOC

Nadine Del Carmine, Chargée des Nouvelles Technologies à la Bibliothèque Universitaire Droits-Lettres Grenoble

Francesca Diemer, Documentaliste à la Médiathèque de l'IMAG Grenoble

Jean-Marc Francony, Chef du département Information-communication IUT2 Grenoble et animateur du groupe de travail CAUDOC

Martine Goujon, Documentaliste au CERAT-Civil Grenoble

Joanna Janik, Documentaliste au CNRS Grenoble

Pierre Le Loarer, Directeur du centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques et animateur CAUDOC

Claude Manson, Documentaliste au CEA Grenoble

Christine Musso, bibliothécaire au SICD, gestionnaire de Rugbis

Josyane Pignard, Documentaliste à l'Institut d'Etudes Politiques-CERAT Grenoble

Catherine Pouyet, Directrice de la Bibliothèque municipale de Grenoble

Marie-France Rochard, Directrice du Service Interuniversitaire du Centre de Documentation1-Université de Grenoble

Dans l'agglomération grenobloise et à l'extérieur :

Guillaume Berche, Développeur-société Rank Xerox Grenoble

Jean-Xavier Boucherle, Vice-Président de Grenoble Alpes Métropole

Jean-René Brosselin, Ingénieur au CNET Grenoble

Daniel Charnay, Ingénieur informaticien au Centre de Calcul de l'IN2P3-Lyon

Joël Delaine, Archiviste de la ville de Grenoble

Eric Delot, Directeur commercial-société Archimed Lille

Dominique Lahary, Conservateur à la Bibliothèque Départementale de Prêt du Val d'Oise

Philippe Lequesne, Chargé de mission aux nouvelles technologies de l'information et de la communication par le Conseil Régional de Basse-Normandie Caen
Martine Mollet, Directrice de l'IUFM de Lyon
Christophe Odin, Commercial-société Médiation Grenoble
Frédérique Segond, Chef de projet-société Rank Xerox Grenoble
Denis Tep, Commercial-société Archimed Lille
Nathalie Votta, Grenoble Alpes-Métropole

GRILLE D'ENTRETIEN

Décideurs

LA STRUCTURE

Pouvez-vous présenter la structure ?

Quels sont les participants, les objectifs, les moyens

2. DESTINATAIRE

Pouvez-vous préciser la population à laquelle la structure s'adresse ?

3. ACTIONS

1. Quelles sont les actions conduites ?

2. Certaines d'entre elles sont-elles prioritaires ? Pourquoi ?

4. COOPERATION

1. Grenoble est la ville-centre d'une agglomération connue et reconnue pour sa matière grise. Quelles sont les relations entre universités, collectivités locales et entreprises ?

2. Quelle interpénétration entre ces sphères ? Quelles sont les perspectives d'évolution, les freins ?

5. REDOC

1. Redoc est un réseau documentaire de l'agglomération grenobloise. Peut-on parler de besoins documentaires au niveau de l'agglomération ?

2. Comment la structure que vous représentez y contribue-t-elle ?

6. POLITIQUE

1. Comment la structure que vous représentez contribue-t-elle à la démocratisation de l'accès à l'information ?

2. Quels sont les projets en cours, les perspectives d'évolution ?

GRILLE D'ENTRETIEN **Directeurs de bibliothèques**

1. ETABLISSEMENT

Pouvez-vous présenter votre établissement ?
Quels sont les missions, le statut, le lectorat ?

2. PUBLIC ET USAGES

1. Pouvez-vous décrire le public et ses usages ?
2. Quel public accède aux collections ? Cela peut-il changer ? Pourquoi et comment ?
3. Pouvez-vous nous communiquer des statistiques sur le lectorat, le prêt ?
4. L'établissement pratique-t-il le prêt entre bibliothèques ? Dans quelles limites ?

3. COOPERATION

1. L'établissement dont vous assurez la direction est-il engagé dans des actions de coopération ? 2. 2. Lesquelles ? Quels en sont les enjeux, les modalités ?

4. REDOC

1. Vous participez (ou non) au réseau Redoc : quelles ont été les motifs de cette adhésion (ou non participation) ?
2. Pour l'établissement que vous dirigez, qu'apporte Redoc en tant que structure ? En tant que réseau documentaire ? Qu'en attendez-vous ?
3. Quel est l'apport de l'établissement à Redoc ?

5. INTERROGATION SIMULTANEE DES CATALOGUES DE REDOC

1. Redoc étudie l'interrogation simultanée des catalogues. Qu'en attendez-vous pour votre établissement ?
2. Quels sont les critères d'une interrogation simultanée de catalogues efficace ?
3. Quels sont les écueils à éviter ?
4. La mise en œuvre de l'interrogation simultanée de catalogues s'accompagnera du développement de services. Lesquels sont, à votre avis, prioritaires ?

GRILLE D'ENTRETIEN : PROFESSIONNELS DE LA DOCUMENTATION

1. ETABLISSEMENT

1/ Pouvez-vous présenter votre établissement du point de vue documentaire ?
Missions/ Statut/Collections/Lectorat/Catalogue ?

2. PUBLICS ET USAGES

1/ Pouvez-vous décrire les publics de cet espace documentaire ?
Avez-vous réalisé ou fait réaliser des études quantitatives, qualitatives ?

2/ Quels publics accèdent aux collections ? Cela peut-il changer et à quelles conditions ?

3/ Pouvez-vous nous communiquer des statistiques sur le lectorat, le prêt, l'interrogation du catalogue ?

4/ Pratiquez-vous le prêt entre bibliothèques ? Dans quelle mesure et quelles limites ?

3. REDOC

1/ Quelles ont été vos motivations et la date de votre entrée dans le réseau ? (ou les raisons de la non-participation)

2/ Que vous apporte Redoc en tant que réseau documentaire ?

3/ Que vous apporte Redoc en tant que structure ?
Qu'en attendez-vous ?
Que pensez-vous apporter ?

4. ERGONOMIE

1/ Que pensez-vous du site actuel ?
Quel est l'agrément d'utilisation ?
Que peut-on améliorer ?

2/ Quelles sont vos attentes ?
Que percevez-vous des attentes de vos publics ?

5. L'INTERROGATION SIMULTANEE DES CATALOGUES

1/ Redoc étudie l'interrogation simultanée des catalogues, qu'en espérez-vous pour vos publics et pour les professionnels ?

2/ Quels sont les critères d'une interrogation simultanée des catalogues efficace, quels sont les écueils à éviter ?

3/ Avez-vous suivi les développements du Répertoire Intelligent des Bibliothèques (RIB), avez-vous effectué l'indexation de vos fonds ou pensez-vous le faire prochainement ?

4/ L'interrogation simultanée des catalogues s'accompagnera de services, quels sont à votre avis ceux qui sont essentiels (PEB, fourniture de copies en ligne, liens vers d'autres sites, forum de discussions, informations sur les nouvelles acquisitions, bibliothèque électronique...)?

5/ Dans le cas où l'interrogation simultanée des catalogues nécessiterait un investissement temps, matériel ou autre, dans quelles proportions pourriez-vous y contribuer ?

6. ASPECTS TECHNIQUES

1/ Sous quelle forme (extraction de la base ou interface Web) votre structure est-elle reliée à Redoc?

2/ Quel logiciel documentaire utilisez-vous ?

3/ Quel est le lieu d'hébergement du serveur ?

Qui effectue la maintenance informatique, l'administration système ?

Qui administre la base bibliographique ?

4/ Quels coût et investissement temps nécessite la base ? Le système ?

5/ Y a-t-il une interface Web ? Y a-t-il une interface Z 39.50 ?

Dans la négative, le fournisseur propose-t-il une interface Web, Z 39.50 ?

6/ Un changement de logiciel ou de version est-il prévu? Si oui, quand ?

7/ Sur quel type de matériel se fait la consultation du catalogue par les publics (terminaux, minitel, micro...)? Permet-il l'accès à Redoc ?

Prévoyez-vous une évolution prochaine du parc informatique ?

8/ De quel type de connexion Internet disposez-vous (téléphonique, numéris, lignes spécialisées, autre) ?

7. QUESTIONS JURIDIQUES

1/ Saisissez-vous toutes vos notices ou en rapatriez-vous ?

Si oui, depuis quelle source ?

Quelles licences d'utilisation possédez-vous ?

Les notices sont-elles payantes ?

Etes-vous autorisé à télécharger les notices fournies pour l'alimentation d'un catalogue réparti ? Sous quel format ?

Les notices contiennent-elles des pointeurs vers des sites extérieurs ou un document plein texte ?

2/ Actuellement, votre catalogue est-il en accès tout public ou restreint ?

Si il s'agit d'un accès restreint, pour quelles raisons et comment (mot de passe, une partie du fonds bloquée...)?

3/ Avec l'interrogation simultanée des catalogues, quels modes de contrôle d'accès restreint désirez-vous (pas d'affichage de la notice, ou signaler que des réponses existent mais qu'elles sont non communicables) ?

4/ Pensez-vous posséder des documents de nature non diffusables à tout public ?

Réunion du groupe CAUDOC

Compte-rendu

Date : 1^{er} mars 1999

Lieu : Grenoble Pôle Européen

Nom du rapporteur : Alexandre Chautemps

Ordre du jour :

- Présentation par Elisabeth CHERHAL des aspects techniques de l'interrogation simultanée des catalogues
- Questions diverses

Après avoir détaillé les modalités d'interrogation par Internet des catalogues de bibliothèques, E. Cherhal a envisagé trois solutions possibles d'interrogation simultanée dans le cas de REDOC :

- **Z 39.50**

Z 39.50 est un protocole normalisé par l'ISO, dont la version 3 date de 1995, qui permet l'interrogation des catalogues de bibliothèques selon une syntaxe prédéfinie, quel que soit le logiciel qui gère les bases interrogées.

Z 39.50 rend possible l'interrogation multibases, offre de larges possibilités de recherche (par mots-clés ou par expressions, par champ entier ou par début de champ, emploi d'opérateurs d'adjacence, etc.) et permet d'unifier le format d'affichage des réponses.

L'utilisation de ce protocole implique que chaque base interrogeable soit dotée d'une interface Z 39.50. Une telle interface n'est proposée actuellement que par environ la moitié des fournisseurs des logiciels employés par les bibliothèques de REDOC.

La mise en œuvre de Z 39.50 requiert un paramétrage très complexe, tant au niveau du serveur qu'à celui de la passerelle ou du client.

D'autre part, le choix de Z 39.50 rendrait nécessaire, selon E. Cherhal, de faire des modifications dans la structure des bases pour les rendre compatibles entre elles.

E. Cherhal émet par conséquent de fortes réserves sur l'adoption de cette solution en raison de sa difficulté de mise en œuvre.

- **SIMS**

SIMS est un programme non-commercial, développé par un chercheur de l'INRIA Grenoble (Claude AUBRIE) pour les besoins de son laboratoire. C'est en fait un programme CGI qui est capable d'interroger simultanément différents catalogues de bibliothèques accessibles par le Web, chacun avec sa syntaxe propre.

Les réponses sont hétérogènes : affichées dans le format de chacun des systèmes interrogés.

L'accès aux notices et aux informations de localisation se fait au moyen de liens hypertexte vers le catalogue interrogé.

L'ajout d'un nouveau catalogue implique de connaître sa syntaxe d'interrogation et de paramétrer SIMS en conséquence.

SIMS, dans sa version actuelle, effectue les interrogations sur l'ensemble des notices, sans distinction de champ. L'adaptation de SIMS à une interrogation par champ nécessiterait la réécriture d'une grande partie du programme.

SIMS n'étant pas un produit commercial, les modalités de son acquisition, sa pérennité et son évolutivité sont incertaines.

- **DYADE (société MEDIATION)**

DYADE se rapproche de SIMS de par son fonctionnement mais est construit selon une architecture plus modulaire : un moteur d'interrogation ("médiateur") s'articule à autant d'interfaces ("adaptateurs") qu'il y a de types de bases à consulter.

DYADE interprète les réponses et en unifie la structure (par une technique de reconnaissance des champs à la volée).

La société MEDIATION ne fournit pas l'interface utilisateur (écrans d'interrogation et d'affichage des réponses). Elle peut cependant en assurer le développement moyennant un coût supplémentaire.

La politique commerciale de MEDIATION vise à rendre le client autonome, notamment du point de vue des ajustements de paramétrage. A cet effet, MEDIATION assure la formation chez le client d'un administrateur d'adaptateurs.

DYADE est la solution recommandée par E Cherhal.

A la fin de l'intervention, Th. AGUEDA évoque une autre solution : Knowledge Broker, produit de la société XEROX, en phase de test (version bêta).

Son fonctionnement semble analogue à celui de DYADE, mais Knowledge Broker intègre une interface utilisateur développée en JAVA. Tout se passe sur le poste client, il n'y a aucune centralisation sur le serveur.

Le devenir commercial du produit est cependant incertain.

En conclusion, P. LE LOARER pose la question du bénéfice pour l'utilisateur final de l'interrogation simultanée. Il souligne que la question du dédoublement, cruciale dans le cas d'une interrogation simultanée, semble n'être résolue de manière satisfaisante par aucune des solutions envisagées.

P. LE LOARER s'interroge également sur les conséquences possibles de l'opération sur la gestion de REDOC. Il affirme la nécessité d'autonomiser REDOC.

La réunion se termine par une présentation par Claude MANSON (CEA) d'un travail sur l'ergonomie de l'interrogation concernant les périodiques

Entretien avec Thomas Carrias

Compte-rendu

Date : 3 Mars 1999

Lieu : Pôle Européen

Nom du rapporteur : Hélène Hamon

Réunion de travail/ Axe 2 : aspects ergonomiques

Participants : Thomas Carrias, de Grenoble Pôle Européen Universitaire et Scientifique
Alexandre Chautemps, Hélène Hamon, Fanny Lemaire, Cécile Le Tourneau
pour l'Equipe-projet

Absente excusée : Dominique L'Haridon pour l'Equipe-projet

L'Equipe-projet a sollicité cette rencontre avec Thomas Carrias, graphiste à Grenoble Pôle Européen Universitaire et Scientifique pour :

- apprécier la prise en compte des aspects graphiques dans le site web de Redoc et comprendre la représentation de l'utilisateur par le concepteur
- appréhender la politique de communication de Redoc
- établir un dialogue avec un acteur du réseau non professionnel de la documentation

1. Communication : état des lieux et développements possibles

1.1 Site web

La maquette actuelle est bien posée et ne sera pas modifiée avant plusieurs années. Elle a été réalisée sur la base de l'étude menée par Cécile Montarnal. L'apport de l'infographiste par rapport à la maquette précédente a été de travailler avec la volonté de "donner Redoc à tous" d'une part, de créer des pages dans "l'esprit web", d'autre part.

Cette approche a rencontré des résistances au sein de Redoc. L'infographiste pense que l'attractivité du site n'était pas vécue comme utile, voire estimée non acceptable au sein du domaine scientifique devant se caractériser par une image austère. De multiples discussions au sein du groupe de travail ont mis en évidence des approches très diverses des partenaires. L'infographiste a du "imposer" ses propositions, comme juste traduction de la volonté de permettre l'appropriation de Redoc par tous.

Actuellement, le site est complété par l'ajout de cartes de localisation des bibliothèques ; les plans présentés sont volontairement austères par souci d'efficacité en terme de lecture et prise en compte de l'impression finale sur tout type d'imprimante par les utilisateurs.

L'infographiste souhaiterait pouvoir apporter "l'esprit web" à l'ensemble des produits : notice bibliographique -éléments sonores et visuels d'animation- ainsi que bibliothèque virtuelle - animation visuelle. Ces ajouts conforteraient une approche différente de celle autorisée par l'imprimé, de plus le graphisme est une composante à part entière du produit site.

L'infographiste apprécie que "Redoc soit complètement dans l'esprit web" : chacun a son individualité et la coopération est possible. D'où l'intérêt du bandeau animé.

1.2 Bandeau animé

Fourni par Redoc à chaque partenaire, il peut être intégré dans les sites.

1.3 Dossier de presse

Cet outil est actuellement à l'état de projet. Il serait destiné au grand public. Ce dossier présentera l'annuaire des bibliothèques, les ressources hors site et les catalogues.

2. Interrogation simultanée des catalogues : conséquences

L'infographiste envisage l'avenir de Redoc en terme de transformation en moteur de recherche, accessible à tous.

Cette évolution-mutation aura des conséquences pour la page d'accueil tout en gardant la même cohérence au regard de la charte graphique (document non écrit, relevant d'accord tacite).

Il lui semble très difficile d'évaluer la charge de travail nécessaire à cette réécriture.

3. Adresse Redoc

L'infographiste précise que la politique de communication est particulièrement freinée dans tous ses développements dans l'attente de l'attribution d'un nom de domaine.

A souligner, le recrutement en cours d'un webmaster.

Orientation bibliographique :

Cécile Montarnal, *Evaluation ergonomique du serveur Redoc*, Inria, 1997.

Entretien avec Pierre Le Loarer

Compte-rendu

Date : 04 mars 1999

Lieu : Institut d'Etudes Politiques (Grenoble)

Nom du rapporteur : Hélène Hamon

Participants : Pierre Le Loarer, Directeur de la documentation
Hélène Hamon , Cécile Le Tourneau pour l'Equipe-projet

L'Equipe-projet a sollicité cet entretien à la suite de la réunion du groupe de travail Caudoc le 1/3/1999, réunion au cours de laquelle Pierre Le Loarer a exprimé quelques réserves sur la pertinence de l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC. Les deux membres de l'Equipe-projet conduisent l'entretien à partir des questions :

- l'interrogation simultanée des catalogues : pertinence et faisabilité
- l'accès à REDOC dans les divers établissements est-il possible matériellement, compte tenu de l'équipement matériel (micros ou PC) ?
- répertoire d'interrogation des bibliothèques (RI3) : état des lieux et développements envisagés ; liens avec l'interrogation simultanée des catalogues.

Une approche méthodologique : les questions préalables

Pierre Le Loarer refuse d'envisager la technique pour la technique et met en garde contre la dérive des professionnels face à l'informatisation comme « emplâtre sur une jambe de bois ».

Il pose donc les questions fondamentales :

* analyse de l'existant : l'accès de base au catalogue de chaque structure existe.

Il convient de mesurer le progrès que signifie cet interrogation. Aujourd'hui, cela se traduit par l'interrogation des catalogues successivement, l'interrogation de quelques catalogues collectifs et l'interrogation simultanée de plusieurs catalogues. D'autre part, il importe d'utiliser les catalogues collectifs existants (type CCN) et de ne pas tenter de recréer ce qui existe déjà.

* nécessité d'une politique documentaire cohérente dans et entre les structures

* usages et usagers : s'interroger sur les usagers et leurs pratiques :

- partir toujours de l'utilisateur, de sa démarche et de ses besoins
- prendre en compte la diversité des démarches et l'hétérogénéité ainsi que l'intelligence des utilisateurs
- attention à une dérive de la part des professionnels qui focalisent sur « le technique », occultant l'utilisateur et l'analyse de ses besoins.

*services : l'identification des documents doit s'accompagner d'un ensemble de services :

- ouverture des structures : horaires, prêt, public admis...
- circulation des documents : prêt entre bibliothèques généralisé. Est à souligner l'état d'esprit général d'ouverture de chaque structure à un public plus large que celui de l'établissement stricto sensu (voir à ce sujet les projets de la Conférence académique des présidents d'université).

Toute solution technique a des conséquences organisationnelles, économiques, humaines, de formation qui sont à analyser avant toute prise de décision.

Interrogation simultanée des catalogues : pertinence et faisabilité

L'interrogation simultanée des catalogues semble exiger un outil lourd (machine, logiciel, réseau...) et entraîne l'oubli d'une collaboration de base au quotidien. Dérive indépendantiste qui fait préférer une solution « lourde et par le haut » plutôt que des regroupements logiques à la base. A titre d'exemple, deux bibliothèques choisissent chacune leur logiciel, différent, sachant pertinemment que l'interrogation simultanée créera le lien !

Parmi les dangers majeurs de l'interrogation simultanée des catalogues, il faut souligner la lourdeur de l'interrogation et l'encombrement des machines et des réseaux. Il convient aussi de se méfier d'une solution informatique trop complexe qui écarterait certains partenaires. De manière générale, la pertinence de l'interrogation simultanée n'est pas équivalente pour tous les membres de Redoc.

Pierre Le Loarer plaide pour une interrogation par regroupements logiques.

RI3

En introduction, Pierre Le Loarer rappelle que l'interrogation d'un répertoire intelligent n'est pas l'interrogation simultanée des catalogues mais enrichit toute la problématique.

La première étape est de s'interroger sur l'utilité d'un répertoire. Il fait ainsi référence au Répertoire des bibliothèques établi par La Direction du livre et de la lecture en 1971, répertoire indispensable et qui n'a jamais été réédité ni remplacé.

La seconde étape est une hypothèse de recherche par centre d'intérêt de la part de l'utilisateur et implique donc de ramener la problématique à l'interrogation des établissements qui possèdent des documents sur ces centres d'intérêt.

La construction du répertoire ne peut s'envisager qu'au regard du caractère multi-usages de la recherche : un accès par une chaîne de caractères n'exclut pas une recherche structurée. Celle-ci doit donc présenter une hiérarchie : c'est une aide à l'utilisateur.

Pierre Le Loarer conclut en soulignant que le travail sur RI3 est plus avancé que l'interrogation simultanée des catalogues. Cela relève, selon son point de vue, des enjeux : sélectionner plusieurs catalogues n'est pas un problème, le public est intelligent et habitué au Web qui exige le parcours de multiples réponses. Par contre, la localisation des fonds selon leur thématique n'est pas du tout une évidence pour les utilisateurs.

RI3 doit désormais être appelé Répertoire intelligent d'interrogation des fonds.

Interrogation simultanée des catalogues : solution informatique

Pierre Le Loarer rappelle à l'Equipe-projet qu'il importe de privilégier l'architecture la moins coûteuse, la plus efficace en tenant compte, dans l'étude, des conséquences : maintenances, organisation, facteurs humains... Ce sont ces critères qui doivent guider l'approche et les réponses de l'Equipe-projet.

En conclusion, Pierre Le Loarer remarque que les élèves de l'Enssib que nous sommes n'ont pas froid aux yeux en attaquant un projet d'une telle ampleur.

Entretien avec Nelly Leon-Serrano

Compte-rendu

Date : 4 Mars 1999

Lieu : Pôle Européen

Nom du rapporteur : Hélène Hamon

Participants : Nelly Leon-Serrano, conservateur chargée de mission documentation à Grenoble Pôle Européen Universitaire et Scientifique

Alexandre Chautemps, Hélène Hamon, Fanny Lemaire, pour l'équipe-projet

Absentes excusées : Cécile Le Tourneau, Dominique L'Haridon

Cette séquence de travail complète la précédente -3/3/1999.

Relations Redoc/ Odyssée/ Serveur Universitaire

Cette question de l'Equipe-projet conduit Nelly Leon-Serrano à préciser ce qu'ont été jusqu'à ce jour les relations Redoc/Sevice Interuniversitaire Commun de la Documentation. Nelly Leon-Serrano esquisse alors un rappel historique, fait état du dilemme entre les deux logiques : associative ou agrégative.

Accès des étudiants à l'ensemble des bibliothèques universitaires

Au sein de Grenoble-Alpes-Métropole existe une Commission Universités. Cette commission envisage, à long terme et selon des modalités non encore définies, un possible accès du public à un ensemble d'établissements documentaires de l'agglomération grenobloise.

Axe 1 : organisationnel

A l'interrogation de Nelly Leon-Serrano qui souhaite se faire expliquer plus précisément le contenu de cet axe, l'Equipe-projet fait état de plusieurs contacts nécessaires ; des coordonnées sont communiquées.

Axe 2 : ergonomie

Nelly Leon-Serrano précise que l'Equipe-projet doit mettre en place l'interrogation simultanée des catalogues en envisageant des solutions audacieuses. Il s'agit aussi de d'ajuster de la valeur à l'interrogation simultanée. Au final, les professionnels doivent avoir envie d'ouvrir Redoc tous les jours. Peuvent être créées des rubriques d'actualités ou une revue de presse sur les nouvelles technologies, par exemple. La mise en place de l'interrogation simultanée des catalogues et d'autres services rendra obligatoire la reprise de la page d'accueil du site Web.

Redoc : modes de fonctionnement

Nelly Leon-Serrano souligne l'importance des acteurs dans Redoc, du point de vue de leurs exigences, de leurs réflexions et interrogations, de leurs droits aussi. Elle rappelle que la Commission est garante de toutes les décisions prises ; si la comparaison s'impose, la commission Redoc fonctionne comme un conseil au sein d'une collectivité territoriale.

Points divers

- grille d'analyse d'utilisateurs de Redoc à fournir
- compte-rendu des tests à rechercher

Entretien avec Claude Béguin

Compte-rendu

Date : 6 avril 1999

Lieu : Grenoble campus Saint-Martin d'Hères

Nom du rapporteur : Cécile Le Tourneau

Portrait d'un utilisateur Redoc : Claude Béguin, professeur-chercheur en chimie. Président de la Commission documentation et édition électronique.

Claude.Beguin@ujf-grenoble.fr

Catalogues consultés :

1. Catalogue des périodiques du Pôlygone scientifique.
2. ESRF
3. Cemagref biologie
4. ILL
5. Rugbis, interface telnet bonne (ex. Bernasconi = 2 tomes)
6. CEA, différencie les ouvrages des périodiques, pas très bien pour un ouvrage en 2 tomes. De plus l'organisation par départements de CEA complique les choses, tous n'y sont pas.

Un utilisateur content : possibilité d'interroger des articles par mots du titre, par nom d'auteur de l'article, c'est bien. Le Cadist de Chimie de Lyon ne le permet pas. Très content de la base Rugbis, car par mots-clefs il trouve les articles référencés " Marcus, inverted ", puis par fax, il les reçoit.

= dépouillement des articles des périodiques scientifiques indispensable !!

Attentes face à Redoc :

1. L'interrogation simultanée de Rugbis et du CENG permettrait de taper une seule fois " bernasconi, investigation of rates " et d'avoir les deux références.
2. obtenir la base Current Contents, chimie, spectroscopie et pharmacologie.

Conclusion : L'ISC est utile pour un chercheur en chimie. Demande spécialisée.

L'interface telnet n'est pas gênante du moment que l'information est pertinente.

Entretien avec Jean-Marc Francony

Compte-rendu

Date : 6 avril 1999

Lieu : Grenoble Pôle Européen

Nom des rapporteurs : Cécile Le Tourneau, Alexandre Chautemps

Etaient présents : Alexandre Chautemps, Hélène Hamon, Dominique L'Haridon, Cécile Le Tourneau, Fanny Lemaire.

Dénomination : ne pas dire RI3, c'est la nom de l'organisme auquel il appartenait. JM Francony aimerait l'appeler RB (Répertoire des Bibliothèques / Roland Barthes) mais il n'y a pas encore de nom définitif.

JM Francony revient sur l'**historique** du RB. A la jonction de deux optiques : Gilbert Eymard -> indexation, répartition des connaissances, Francony -> interface modulaire, distribuée.

Dewey réaménagée sur 4 niveaux → meilleure adaptation aux besoins de REDOC.

Les centres indexent leur fonds jusqu'au niveau de l'étagère.

Test réalisé au centre de documentation de l'école d'architecture : le fonds a été indexé en ½ journée.

JM Francony souhaite étendre l'expérience à d'autres centres pour pouvoir faire des tests grandeur nature.

Une utilisation possible du RB : en amont de l'interrogation simultanée, cibler la recherche sur les bases pertinentes.

Question de l'interface : représentation de la connaissance --> permettre à l'utilisateur d'y naviguer, au moyen de liens hiérarchiques et transversaux (voir aussi)

1995 : pages HTML organisées en arborescence. Très lourd à maintenir (3500 pages, encore plus de liens).

1998 : une interface développée en Java permet une navigation par déploiement progressif, du général au particulier.

Perspectives : une interface de type graphe, carte routière avec zoom avant - zoom arrière, fish-eye.

JM Francony est sceptique sur une approche partant de l'utilisateur. Les usagers sont multiples et imprévisibles. Une typologie est impossible. Il préfère raisonner en terme d'usages et de fonctionnalités. Prendre le problème en amont : dire dans quelle situation il éprouve le besoin de rechercher de l'information. Mais on n'en finira jamais (cf. expérience du Magicien d'Oz). Donc toute approche par l'utilisateur est vouée à l'échec.

L'utilisateur se heurte à la fois aux limites de Netscape et à celles de l'application en tant que telle. Possibilité d'une interface en Java, entièrement construite, qui se substituerait à Netscape.

« On fait de l'expérimental : tout ce qu'on fait n'a pas vocation à être utilisé. »

JM Francony se place dans une optique sciences humaines plus que dans une optique technique : toute interface suppose une représentation structurée des connaissances. D'où l'utilité de faire le pont entre le RB et l'interrogation simultanée.

La question devrait être débattue lors de la réunion CAUDOC du 6 mai.

Entretien avec Martine Goujon, CERAT-CIVIL

Compte-rendu

Date : 3 mai 1999

Lieu : CERAT-CIVIL

Nom du rapporteur : Alexandre Chautemps

Etaient présents :

Alexandre Chautemps

Hélène Hamon

Fanny Lemaire

Dominique L'Haridon

1. Etablissement

Martine Goujon est responsable du centre de documentation du CERAT-CIVIL (Centre d'études et de recherche de l'administration territoriale - Centre interdisciplinaire de la ville).

Le public du centre est constitué de chercheurs et d'étudiants de troisième cycle, rattachés au CIVIL lui-même ou à d'autres centres de recherche partenaires, touchant à l'urbanisme et à la géographie.

Les collections du centre comportent 4500 ouvrages et rapports de recherche, 50 abonnements de périodiques, des dossiers de presse, des rapports statistiques.

La base est gérée avec une ancienne version du logiciel Texto, en monoposte. Les périodiques n'y sont pas recensés. Le centre effectue la totalité de son catalogage et utilise un thesaurus maison (réalisé à partir de thesauri existants, notamment Urbamet).

Le centre réalise des prestations documentaires en direction des chercheurs (bibliographies, notes de synthèse, bulletins de sommaires, etc.) et de commanditaires extérieurs, par exemple les ministères de l'équipement et de l'intérieur (bibliographies, recueils de textes officiels, etc.)

La structure participe à différents réseaux documentaires :

- Centre de ressources de la Maison des sciences de la ville
- Réseau CNRS Localdoc (signalement de publications)
- Réseau Unilab, au sein du Catalogue collectif des ouvrages (CCO)

Il est possible que dans un avenir plus ou moins proche le CERAT-CIVIL soit localisé à l'Institut d'études politiques. Il pourrait alors rallier Odyssee. Cependant, un tel ralliement pourrait mettre en cause la visibilité de la structure, "noyée" dans ce vaste catalogue.

2. Participation à REDOC

Le centre participe à REDOC depuis 1997. Son entrée dans REDOC a été pour lui l'occasion de mettre son catalogue sur Internet, et de permettre ainsi à ses utilisateurs de consulter le catalogue de manière autonome, de chez eux ou de l'université.

Le catalogue sur Internet est une copie de la base, indexée en WAIS et hébergée sur le serveur du Pôle. Les mises à jour (3 ou 4 depuis 1997) se font par extraction de la totalité des données

(notices bibliographiques et mots-clés). Les mises à jour sont contraignantes car elles nécessitent un reformatage des données.

La mise sur Internet du catalogue contribue, bien que de manière marginale, à amener vers le centre un nouveau public (par exemple des étudiants de l'Institut de la communication d'Echirolles).

Le centre fait, à l'occasion, du prêt entre bibliothèques et de la fourniture de photocopies à distance (pour les chercheurs).

L'indexation du fonds pour le RIB est faite.

Pour Martine Goujon, l'interrogation simultanée serait surtout intéressante si les utilisateurs peuvent se constituer des profils de recherche comportant les catalogues de leur choix.

Entretien avec Catherine Pouyet

Compte-rendu

Date : 03/05/1999

Lieu : Bibliothèque municipale (Grenoble)

Nom du rapporteur : Hélène Hamon

Participants : Catherine Pouyet, Directrice de la Bibliothèque municipale de Grenoble
Alexandre Chautemps, Hélène Hamon, Fanny Lemaire, Dominique L'Haridon,
pour l'Equipe-projet

Ce rendez-vous a été demandé afin de comprendre l'enjeu que constitue l'entrée dans REDOC pour la direction de la plus importante bibliothèque municipale de l'agglomération grenobloise.

1. Présentation de l'établissement

La Bibliothèque municipale de Grenoble est une bibliothèque caractérisée à la fois par son réseau de bibliothèques de quartiers et son rôle de bibliothèque spécialisée dans certains domaines (fonds Stendhal,...). Dans ce sens, elle s'apparente aux bibliothèques spécialisées, si présentes dans REDOC.

2. Public et usages

En l'absence d'étude vraiment structurée sur le public de la Bibliothèque, Catherine Pouyet nous rend compte d'observations. Le public est multiple, composé d'utilisateurs d'une très grande hétérogénéité. Cette donnée doit être prise en compte dans l'aspect ergonomique.

S'entretenir du public avec Catherine Pouyet conduit inmanquablement à s'interroger sur le rôle des professionnels des bibliothèques. Leur fonction de médiateur est essentielle ; l'approche pédagogique est prioritaire, les usagers doivent pouvoir bénéficier de formations.

L'interrogation simultanée des catalogues doit se construire à partir des usages. La recherche documentaire se construit en étapes : la première consiste à proposer au lecteur la recherche dans l'établissement où il se trouve, la seconde est, selon le type de recherche, une approche dans le même type de bibliothèque - c'est une approche géographique - ou une approche en profondeur - on élargit alors à l'institution. Dans tous les cas, l'approche est progressive et le lecteur originaire d'une bibliothèque municipale doit pouvoir trouver la réponse, même si le document se situe dans une bibliothèque spécialisée. Toute recherche bibliographique doit permettre l'accès au document. Face à la diversité d'usages, il est nécessaire de proposer une lisibilité de l'offre.

Du point de vue de l'ergonomie, l'évolution du site est soulignée.

Coopération

La Bibliothèque municipale de Grenoble développe ses actions au sein de réseaux : coopération avec le Musée, l'École d'art, par exemple.

4. REDOC

REDOC impulse un niveau de collaboration qui n'existait pas auparavant et qui est essentiel. Certains groupes de travail concernent les bibliothèques spécialisées, d'autres sont certainement à inventer. REDOC « tire professionnels et élus par le haut », car il s'agit d'être un partenaire correct au sein du réseau.

Sur le terrain politique, Grenoble est une ville consciente de sa richesse : la matière grise. Chacun a besoin de l'autre, les collectivités de l'université et réciproquement. Cette conscience permet de dépasser les réticences corporatistes.

La présence de la Bibliothèque municipale de Grenoble dans REDOC apporte d'autres centres d'intérêt : la littérature de jeunesse, la musique, l'image, les documents patrimoniaux et un potentiel d'utilisateurs.

REDOC offre au public de la Bibliothèque municipale un accès organisé à l'information ; il permet de raisonner la politique documentaire en terme de complémentarité sur site.

Il faut aussi souligner l'apport de REDOC pour répondre à certaines interrogations des professionnels. A titre d'exemple, une bibliothèque municipale peut ne pas devoir mettre à disposition d'un public non averti une presse ou des ouvrages relevant de la propagande politique. Mais un lecteur qui souhaite les consulter doit pouvoir y avoir accès, c'est alors le rôle de la bibliothèque de l'orienter vers un centre à la fois spécialisé et proche.

5. Interrogation simultanée des catalogues de REDOC

Au niveau de l'agglomération, il est important que cette interrogation soit possible, ceci dans une démarche d'accès à l'information. Il est nécessaire de porter une attention toute particulière à la facilité de recherche. La démarche doit être : signalement efficace + liens avec l'institution qui détient le document recherché + procédures de tarification. Celles-ci peuvent certainement être étudiées au regard des conventions qui lient la Ville et l'Université.

L'interrogation simultanée des catalogues doit prendre en compte les usages (voir 2 de ce compte-rendu). Comme toute utilisation de nouvelle technologie, elle implique une évolution des pratiques professionnelles ; le personnel de la bibliothèque doit être médiateur et construire des outils respectant la diversité des pratiques du public : guide imprimé, site Web, conseil... Cette évolution du métier de bibliothécaire doit être prise en compte dans l'étude de l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC.

L'interrogation simultanée doit être accompagnée de services et actions. A titre d'exemples, veille sur les sites, animations, forum des utilisateurs sur leurs lectures, sélection de sites pour déficients visuels, constitution d'une bibliothèque numérique.

Le dossier d'interrogation simultanée des catalogues doit prendre en compte les conséquences humaines, tout particulièrement l'évolution du métier de bibliothécaire.

6. Aspects techniques

La Bibliothèque municipale dépend du Service informatique de la Ville de Grenoble. La liaison est de type Numéris, le projet Métronet envisage la fibre optique.

Deux postes sont proposés au public pour accéder à Internet ; cette donnée est appelée à évoluer. Les postes qui seront mis à disposition du public seront dédiés : Opac, Internet, multiples interrogations.

Le catalogue évoluera lui aussi vers le multimédia, proposant des liens entre notices et documents. Aujourd'hui, il est composé de 450 000 notices. Le logiciel est Best-seller ; la migration sur Port-folio est imminente, une interface Web existe et Z 39-50 a été adoptée pour le catalogue multimédia.

Concernant l'explosion envisageable des interrogations dans le cadre du développement de l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC, Catherine Pouyet invite à être raisonnable, « à ne pas fantasmer ».

7. Aspects juridiques

Il est nécessaire d'organiser les bibliothèques municipales pour faire respecter le droit du citoyen à l'information ; le droit d'auteur doit évoluer pour ne pas bloquer cet accès.

Par définition, les collections sont toutes accessibles au public ; seuls les documents de la Réserve font l'objet d'une demande motivée pour leur consultation.

L'interrogation simultanée pose la question de l'utilisation des notices bibliographiques. La Bibliothèque municipale de Grenoble devrait pouvoir devenir réservoir de notices bibliographiques pour les bibliothèques de l'agglomération. Il serait judicieux d'envisager des conventions permettant le déchargement des notices, au niveau professionnel.

Entretien avec M.-F. ROCHARD et Ch. MUSSO

Compte-rendu

Date : 04/05/1999

Lieu : Bibliothèque universitaire Sciences

Nom du rapporteur : Fanny Lemaire

Participants : Alexandre Chautemps
Hélène Hamon
Fanny Lemaire

1/ L'ETABLISSEMENT

CADIST en physique et physique appliquée

Pôle associé à la BNF en physique

Les bibliothèques à vocation scientifiques du campus leur sont associées (cf plaquette descriptive), elles sont donc censées travailler en commun, néanmoins cela ne se traduit pas exactement dans les faits. En effet, par volonté de conserver une certaine autonomie, certaines bibliothèques ne se trouvent pas dans Rugbis (l'IMAG par exemple) exception faite des périodiques. Une remise au point serait souhaitable surtout en vue d'un gain de lisibilité sur Redoc (répertoire des sites).

2/ PUBLICS ET USAGES

L'intérêt de Redoc pour le public est certain. Il s'agit plus en l'occurrence de chercheurs qui connaissent Redoc car ils l'utilisent principalement pour identifier et localiser des périodiques.

3/ REDOC

La participation à Redoc date des premiers temps de la mise en place du réseau. Elle est apparue comme naturelle, évidente car la BU appartient au site grenoblois.

Cette participation au réseau implique comme engagement minimum d'autoriser la consultation sur place, ce qui vaut également pour Rugbis, or cette communication simple pose problème à certains centres, plus particulièrement en ce qui concerne les périodiques (achat à prix réduit pour les chercheurs mais qui induit un usage privé, absence de personnel, ...). Il existe également le cas de bibliothèques désireuses de connaître les fonds d'autres structures sans toutefois participer au réseau.

Sur le plan relations professionnelles, l'entrée dans Redoc a représenté une ouverture, un plus en terme de rencontres avec d'autres confrères. Une forme de coopération s'est établie entre la BU et la BM de Grenoble car cette dernière dispose d'un étage d'étude universitaire (accès au catalogue du SICD installé) ; des expositions sont également organisées à partir des fonds patrimoniaux.

L'opinion vis-à-vis des apports de Caudoc est plus mitigée car la majorité des orientations de travail choisies ne correspond pas aux priorités des BU. De plus, la motivation est quelque peu retombée car les différents bilans présentés à la fin de chaque année semblaient se recouper.

Sur le plan technique, l'accès au catalogue à partir de Redoc n'est pas contemporain de l'entrée dans le réseau. Depuis 1997, le SICD dispose de 5 accès extérieurs qui tournent à l'heure actuelle entre 40 à 50 connexions par jours.

4/ ERGONOMIE

La nouvelle version de Redoc est en grande partie satisfaisante. Les fiches signalétiques dont la présentation a été homogénéisée et des liens Web établis constituent un progrès même s'il est un peu dommage d'avoir perdu les illustrations.

L'interrogation fonctionne assez bien en général.

La difficulté principale réside dans l'emploi des mots-clefs dont l'imprécision peut être source de silence (risque de passer à côté de centres possédant de la documentation mais non spécifiquement indexée, ex : "physique" ↔ "optique"). La BU semble être déclarée selon dix mots-clefs ce qui semble insuffisant. Ce problème nous fait rebondir sur le RIB. Bien qu'étant indexée en CDU, il n'est pas impossible pour la BU de fournir le contenu de ses fonds selon une Dewey aménagée, mais cette structure n'a pas encore participé activement aux travaux du RIB.

5/ L'ISC

Selon Christine Musseau l'idéal serait de pouvoir faire des recherches thématiques sur tout Grenoble.

Les conséquences envisagées concernent essentiellement les conditions d'accès au document physique. En effet, beaucoup de structures n'accueillent que sur certains critères ou sont simplement fermées à tout public extérieur. En pratique, l'étudiant peut toutefois tenter de prendre rendez-vous.

L'accroissement des tâches de travail comme conséquence de l'ISC n'est pas évoqué comme un effet négatif : la BU comptant déjà de nombreux lecteurs, elle n'est pas à deux-trois près. La copie en ligne fonctionne déjà entre la BU et certains laboratoires par le biais de la messagerie, ce service étant payant et réservé aux chercheurs grenoblois inscrits. Il faut régulièrement retourner certaines demandes vers le prêt inter souvent oublié ou méconnu, un gain en lisibilité sur l'interface serait peut-être judicieux à ce niveau (bouton à cliquer).

En ce qui concerne la solution technique, le Pôle avait envisagé au milieu de l'année 1998 la possibilité Z 39.50, mais les essais effectués par Thierry Aguéda ne furent pas concluants.

6/ JURIDIQUE

Travaillant avec Sibil jusqu'en 1993 (ce qui représente plus ou moins 50000 notices), la BU a migré vers OCLC en 1994 (avec une fusion Sibil et Mobibop). Pour l'indexation, elle fonctionne actuellement avec Rameau sur un format LC Marc.

La responsable OCLC, Marie-Jeanne Barrier (?) semble déjà s'être renseignée au niveau de la diffusion des notices sur un réseau : celle-ci est possible, mais non le déchargement.

7/ ASPECTS TECHNIQUES

- Logiciel : ERL Sylver Plater (?). Le cahier des charges de la nouvelle version commandée à GEAC contient un accès Z 39.50. Cependant, sa livraison se fait attendre, en partie à cause des points spécifiques à programmer (photocopies en ligne ...).

- Actuellement, le catalogue est diffusé en telnet bien que la BU dispose d'un serveur Z 39.50. Des tentatives ont été réalisées avec Elizabeth Cherhal ainsi qu'avec l'Université de Valenciennes suite à des opportunités techniques mais pour l'instant sans suite.
- Leur crainte est que l'on soit réduit au plus petit dénominateur commun technique afin que tous soient présents dans Redoc, ce qui pénaliserait les structures ayant réalisé d'importants investissements en logiciels performants et normalisés. L'idéal serait qu'elles créent une émulation suffisante pour tirer l'ensemble vers le haut et que l'outil d'ISC proposé soit assez souple et adaptable pour permettre l'emploi de Z 39.50.

8/ OUVERTURE

- Le pass-biblio-agglo : impose que chaque lecteur soit inscrit dans la base du système, or comment gérer différents systèmes ? De même, comment harmoniser les droits d'entrée et à qui les reverser ?

Entretien avec Francesca Diemer

Compte-rendu

Date : 04 Mai 1999

Lieu : IMAG

Nom du rapporteur : Dominique L'Haridon

Étaient présents : Francesca Diemer, documentaliste de la médiathèque de l'IMAG

Cécile Le Tourneau

Dominique L'Haridon

Présentation de l'établissement :

Bien que dépendant de trois tutelles administratives différentes (CNRS, INPG, UJF), la médiathèque de l'IMAG ne reçoit aucun budget de celles-ci pour son fonds documentaire. En effet, la médiathèque résulte de la fédération de 7 laboratoires de recherche qui ont choisi de mettre leurs ressources documentaires en commun. Les collections sont donc achetées sur les crédits propres des laboratoires ; elles sont constituées d'ouvrages très pointus en Informatique et Mathématiques Appliquées (l'IMAG en est le berceau), d'actes de congrès, de cassettes audiovisuelles et de 400 titres de périodiques. S'y ajoute une collection de 28000 documents électroniques, intitulée Callimaque. Les thèses des étudiants auront maintenant systématiquement une version électronique ; 200 d'entre celles des années précédentes sont en cours de numérisation pour des archives électroniques. En outre, proches par leur localisation géographique et leurs thèmes de recherche, les médiathèques de l'IMAG et de l'INRIA collaborent beaucoup, les chercheurs de l'une et de l'autre institution menant souvent leurs recherches dans les deux structures.

Francesca Diemer accepte de répondre à des demandes extérieures sous certaines conditions et uniquement en consultation sur place (principalement des chercheurs extérieurs et des thésards). Le PEB existe.

Six documentalistes et un informaticien à plein temps travaillent à la médiathèque pour le développement des collections, la gestion des machines et du parc informatique de la médiathèque.

Les collections n'ont pas d'indexation matière. Le thésaurus de l'INRIA a été utilisé un temps mais est dépassé. Francesca Diemer pense que, compte tenu des thèmes très spécialisés que couvre la médiathèque, une indexation matière devrait être faite en collaboration avec les chercheurs, ce qui s'avère techniquement difficile. Le seul embryon " d'indexation " qui existe est celui des mots clefs donnés avec leur thèse par leur auteur : soit une indexation libre et hétérogène qui sera reprise lors d'une migration logicielle. Pour les périodiques, les dépouillements de l'INIST sont récupérés mais il n'y a pas d'interrogation possible d'un article par le catalogue.

REDOC :

L'IMAG est dans REDOC depuis 1993, au titre du recensement des centres documentaires de l'agglomération grenobloise. Mais Francesca Diemer utilise peu le réseau. Elle est plus proche et collabore plus au réseau national de mathématiques qui possède une interrogation simultanée de catalogue. La médiathèque est d'ailleurs recensée dans l'index général des pré-publications en mathématiques.

Interrogation simultanée de catalogues :

Francesca Diemer est convaincue de l'utilité d'une interrogation simultanée en soi puisqu'elle la pratique sur le réseau national de mathématiques. Mais elle ne voit pas en quoi sa mise en place sur REDOC modifieraient les usages de son public qui a déjà accès à ses réseaux spécialisés. Par contre, elle s'interroge sur une éventuelle inflation des demandes extérieures et nous signale à ce sujet que la politique générale de l'IMAG ne va pas dans un sens d'ouverture vers un public élargi. Elle se demande dans quelle mesure un spécialiste passera par REDOC pour ses recherches.

Elle conçoit l'interrogation simultanée comme devant être généraliste au départ pour aller au plus précis, et pense qu'un regroupement des bibliothèques par grandes disciplines pour leur interrogation simultanée serait une bonne proposition.

Aspects techniques :

La médiathèque de l'IMAG est reliée à REDOC par un lien accédant directement à son catalogue. Celui-ci est géré par le logiciel Texto, mais une migration vers une solution respectant des normes et formats ainsi que la possibilité d'échange de données est à l'étude. Il y a hésitation entre une solution développée au sein de la Cellule Maths-doc de l'université - donc " maison " et moins coûteuse - et une solution commerciale.

Le centre de documentation possède sa propre page web, ce qui permet aux chercheurs d'accéder au catalogue par Netscape de chez lui. Le contrôle d'accès se fait sur le nom de domaine de l'adresse électronique. Deux postes de consultation sont en accès dans les salles de lecture.

Aspects juridiques :

Toutes les notices sont créées par Francesca Diemer. Le dépouillement des périodiques récupéré de l'INIST n'est pas interrogeable via le catalogue. Pour une diffusion restreinte de son catalogue, Francesca Diemer pense que chacune des solutions proposées est envisageable. En ce qui concerne les documents électroniques, un travail juridique est entrepris en profondeur par rapport au Code de la Propriété Intellectuelle mais aussi de chacun des textes de loi dont dépend la mise en ligne de publications. En effet, la volonté de l'IMAG et de la médiathèque est d'offrir une entrée à l'ensemble des publications de leurs chercheurs. Il n'a pas été encore défini si ces documents électroniques seraient signalés ou non dans le catalogue. En outre, certains chercheurs restent réticents à la mise en ligne de leurs publications.

L'IMAG et sa médiathèque tendent à aller vers une bibliothèque électronique, phénomène accentué par la publication en ligne des périodiques scientifiques et la numérisation des thèses. Une telle collection rendrait plus facilement accessibles des connaissances récentes à une communauté de chercheurs éclatée.

Entretien avec Jean-Xavier Boucherle

Compte-rendu

Date : 05/05/1999

Lieu : Grenoble-Alpes-Métropole

Nom du rapporteur : Hélène Hamon

Participants :

Jean-Xavier Boucherle, Vice-président de Grenoble Alpes-Métropole, délégué à l'enseignement supérieur

Alexandre Chautemps

Hélène Hamon

Fanny Lemaire, pour l'Equipe-projet,

Ce rendez-vous a été sollicité pour apprécier l'importance de l'entrée dans REDOC du point de vue des collectivités territoriales, d'une part, pour mesurer les enjeux politiques, d'autre part. Enfin, pour mieux cerner l'environnement dans lequel s'inscrit le projet : connaissance de l'ensemble de l'agglomération grenobloise.

Notre interlocuteur est concerné par REDOC à plusieurs titres : en tant que Vice-président délégué à l'enseignement supérieur au sein de la communauté de communes Grenoble-Alpes-Métropole, en tant que Maire de Meylan et à titre professionnel, puisqu'il est chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique en sciences physiques.

1. Présentation de Grenoble-Alpes-Métropole

La communauté de communes regroupe 23 communes représentant une population de 375 000 habitants, dont 10% d'étudiants. Depuis 1994, elle s'est dotée de la compétence Enseignement supérieur. Sa politique dans ce domaine est conduite selon un axe fort : réaliser des opérations fédératives qui génèrent une bonne image du pôle universitaire qu'est Grenoble et permettent de réaliser des économies d'échelle. REDOC apparaît naturellement inscrit dans ce propos, d'autant plus que Grenoble-Alpes-Métropole souhaite dépasser les aspects scientifiques stricto sensu pour s'adresser à l'ensemble des citoyens.

Une des réalisations importantes de Grenoble-Alpes-Métropole est le projet Métronet. Il est conduit selon la philosophie propre à cet organisme : créer l'outil pour suggérer l'utilisation. A l'origine, Métronet est un réseau de fourreaux sur l'agglomération grenobloise. Ce réseau est mis à la disposition de groupes fermés d'utilisateurs dans les domaines Université-Recherche, Médecine, Commune de Grenoble, Grenoble-Alpes-Métropole, qui l'utilisent pour construire des réseaux de circulation de l'information.

2. REDOC

REDOC est pour Grenoble-Alpes-Métropole "un réseau qui fonctionne". REDOC est abordé sous deux angles : l'interconnexion physique des établissements et l'économie d'échelle permise par la coopération. L'approche de Grenoble-Alpes-Métropole dépasse la gestion

interne des établissements (travaux bibliothéconomiques partagés) et attend de REDOC des propositions en terme de services à la population (tarification unifiée...)

Mais REDOC doit dépasser le seul site de Grenoble et s'inscrire dans le cadre de la région Rhône-Alpes, permettant par un réseau construit (Lyon-Annecy-Saint-Etienne...) de résoudre le difficile problème des déplacements et de renforcer l'image positive de la région. Celle-ci mène des actions de type attribution d'un mél et d'un accès aux réseaux à tout étudiant ; REDOC appartient à cette image.

L'entrée des collectivités territoriales dans REDOC incite Grenoble-Alpes-Métropole à réfléchir sur l'attribution d'une nouvelle compétence pour la communauté de communes : la culture. Grenoble-Alpes-Métropole attend de REDOC qu'il s'enrichisse de l'action culturelle. A titre d'exemple, son rôle pourrait porter sur la place de la culture scientifique et technique (réflexion d'un ensemble d'acteurs sur l'histoire des sciences à Grenoble dans la perspective d'une ré-appropriation de cette histoire par tous).

3. L'interrogation simultanée des catalogues

La coopération monde universitaire/collectivités territoriales est jugée essentielle car il est insensé de faire coexister deux réseaux parallèles. La première interconnexion se situe au niveau des méthodes de travail, la seconde est de considérer les bibliothèques municipales, de par leur public, comme points d'entrées sur le réseau. L'enjeu est de renforcer l'intégration des étudiants dans la vie locale et d'utiliser les potentiels que sont la jeunesse et la matière grise sur l'agglomération. Il convient de franchir le pas en permettant à tout citoyen d'accéder à l'ensemble des ressources documentaires, qu'elles se situent en bibliothèque municipale ou en bibliothèque universitaire. Un système d'information généralisé serait ainsi mis à disposition des collectivités territoriales dans un premier temps, à disposition des citoyens dans un second temps, via les bibliothèques.

4. Monde économique

Le plan UM3 favorise les interactions, les liens université-entreprise. Il est important, dans ce cadre, de renforcer les points d'accès aux centres de compétence. L'université est une banque de données de compétences et doit prendre en charge la formation continue.

REDOC doit participer à cette réflexion sur le monde économique de manière globale et en proposant des services (exemple donné de la littérature grise produite par les collectivités et qui doit être accessible sur le réseau).

Entretien avec Nathalie Votta

Compte-rendu

Date : 05/05/1999

Lieu : Grenoble-Alpes-Métropole

Nom du rapporteur : Fanny Lemaire

Participants : Alexandre Chautemps
Hélène Hamon
Fanny Lemaire

FONCTION : - en poste à la direction du développement économique : agriculture, taxe intercommunale, Mertonet, friche industrielle, signalétique, espace pour les congrès, rapprochement entre centres de recherche et entreprises.

- ainsi qu'à la direction de l'enseignement : U3M (propositions dans le cadre des conventions Etat-Région et financements), financement de bâtiments, Pôle européen, fonctionnement des Universités (aide pour l'implantation des nouvelles technologies, projet Vigny-Musset).

L'ambition de la Metro

Contrairement à ce qui peut être dit, Metrotech n'existe pas, la volonté de la Metro étant de faire partie de Redoc et non de créer un réseau parallèle. Le seul réseau existant pour l'instant est matériel puisqu'il s'agit du câblage de Metronet ; le projet est que Redoc devienne le réseau documentaire grenoblois. Dans cette optique de fusion en un seul réseau, les craintes vis-à-vis de la réaction des Universités émises par le Pôle paraissent secondaires, les difficultés devant s'aplanir dans le consensus et l'évidence que cela sera profitable pour tous.

La volonté de la Metro n'est pas de participer au réseau pour y être :

1/ son intention est de permettre aux bibliothèques de travailler entre elles, d'échanger encore plus, de mutualiser leurs moyens.

2/ elle veut également créer des liens entre bibliothèques municipales et universitaires avec comme dénominateur commun le public étudiant.

3/ ce système permettra de limiter les déplacements, le document pouvant parvenir par prêt ou sous forme électronique. La carte-passe serait l'illustration de cette coopération sous la forme d'un produit fini.

4/ une fois fédérées, ces structures pourraient organiser des animations communes tant événementielles (an 2000), que permanentes.

L'objectif premier de la Metro est que l'information circule entre les structures documentaires, administratives et les utilisateurs finaux. Pour cette raison, la signalisation de l'existence des documents doit être possible pour chaque centre.

Les origines

Fin 97 - début 98, le rapport de la mission confiée à Nelly Leon-Serrano sur l'avantage pour les BM d'entrer dans Redoc est convaincant : 28 communes sur 33 se disent intéressées par le

réseau, ce qui décide la Metro à investir dans le projet : Nelly Leon-Serrano est chargée de cette mission au Pôle européen. Des exemples similaires sont évoqués : Lyon et les Etats-Unis où l'échange entre les établissements est chose fréquente.

D'autres raisons motivent la Metro :

- son territoire est réduit mais il faut le fédérer.
- sa réputation de développement des nouvelles technologies et de la numérisation est incitative, tout comme l'évidence que ces nouveaux contenants doivent trouver leur contenu.
- la formation continue peut également en bénéficier (téléenseignement qui relève des attributions de la Metro)

La Metro aménage ainsi le territoire et contribue à fournir les contenus théoriques.

Impressions par rapport à Redoc

Nathalie Votta a fait partie des testeurs de la nouvelle maquette du site. Son opinion est que nous avons une perception en A4 que perturbe l'emploi des ascenseurs d'autant plus que les listes sont longues. L'idéal serait que le site englobe des notions de rapidité, convivialité, ludisme, automatisme, bref, un modèle se rapprochant du moteur de recherche intelligent comme le 11 du Minitel. Les nouveaux boutons ainsi que le répertoire sont des points positifs.

Les possibilités de nouveaux services sont multiples d'autant plus que le mode de recherche par Internet va entraîner une mutation du public. Le besoin d'un lien direct avec les bibliothèques sera de plus en plus important.

La Metro peut agir à plusieurs niveaux au sein de Redoc :

- aide à la formation du personnel
- accès gratuit à haut débit (le raccordement bâtiment-réseau est à la charge de la commune)
- le personnel de la Metro est mis à disposition pour les questions d'ordre techniques
- la Metro peut participer au rapprochement de sociétés (HP, Sun...) qui possèdent des fonds documentaires conséquents

Cependant, il demeure des difficultés à aplanir, par exemple, la question de la participation des structures aux groupes de travail (manque de temps, intérêts différents...) car l'opinion généralement rencontrée parmi les BM est que l'adhésion est une fin en soi.

De même, l'action de la Metro est actuellement freinée par les conseils municipaux qui ont des préoccupations autres qu'entériner l'entrée dans Redoc en premier lieu. Dialoguer avec les maires pour obtenir le consensus revient peut-être ici à s'être trompé d'interlocuteurs : convaincre l'adjoint chargé de la culture aurait été plus productif.

Néanmoins, Nathalie Votta a confiance, le projet d'un réseau documentaire grenoblois se fera, même s'il faut du temps pour aboutir au consensus.

Réunion du groupe CAUDOC

Compte-rendu

Date : 06 Mai 1999

Lieu : Pôle Européen

Nom du rapporteur : Dominique L'Haridon

Etaient présents : Nelly Leon Serrano ; Nadine Delcarmine ; Thierry Agueda ; Jean-Marc Francony ; Gilbert Eymard ; Béatrice Bonacchi ; Joanna Janik ; Pierre Le Loarer ; Claude Manson ; Christine Musseau pour le Pôle européen
Fanny Lemaire ; Dominique L'Haridon

Ordre du jour : Réunion du groupe CAUDOC sur les points suivants :

- 1- les ressources hors du site (pointeurs externes, ...)
- 2- information sur les dossiers en cours (interface avancée, interrogation multibases)

1- Le groupe veille devant faire la présentation sur les ressources hors sites ne pouvant intervenir, ce premier point est reporté à une prochaine réunion CAUDOC.

2- Jean-Marc Francony prend la parole au nom du groupe travaillant sur l'interface avancée. Cette étude existe depuis un certain temps et a porté divers noms : RI3, RIB pour Répertoire Intelligent de Bibliothèques. Son nom « d'interface avancée » sera gardé pour ce compte-rendu, un nom officiel de baptême n'ayant pas encore été attribué. Des propositions ont été faites mais aucune retenue (exemple : SIREDOC).

Jean-Marc Francony commence son intervention en rappelant les enjeux et les objectifs premiers de REDOC ; répondre à une volonté politique et à une représentation vers l'extérieur, et parallèlement, être un outil informatique pour des usagers dont on sait peu de choses.

On connaît de l'utilisateur deux choses : qu'il possède d'une part des besoins informationnels - «j'ai besoin d'informations sur les nucléons»- et d'autre part des besoins documentaires - «je recherche l'ouvrage de X sur les nucléons». Il y a donc nécessité de répondre à deux types de recherches relevant d'interrogations et de démarches différentes. Déjà difficile à résoudre, cette juxtaposition risque de devenir complexe à gérer avec l'arrivée de bibliothèques et centres documentaires relevant des collectivités territoriales. Jean-Marc Francony craint un bruit accru dans les réponses aux requêtes. Dès lors, la construction d'un référentiel de sites répondant à une recherche documentaire lui semble d'autant plus essentiel. C'est dans cet esprit que le groupe de travail a réfléchi jusqu'ici et mis en chantier une homogénéisation des descriptions par termes, construisant ainsi un vocabulaire structuré s'appuyant sur la classification Dewey. En prenant en comparaison des travées d'étagères, on peut dire que ce vocabulaire structuré est arrivé jusqu'à la description de l'étagère de la bibliothèque dans sa hiérarchisation, donnant ainsi une nette valeur ajoutée à la compétence classificatoire *du professionnel*.

Cependant, caractériser son fonds avec cette table de termes reste très subjectif. Aussi Jean-Marc Francony souhaite-t-il passer à une deuxième phase de l'expérimentation et soumet-il sa demande au groupe CAUDOC ce jour. Il faudrait mettre un outil qui permettrait en amont de définir une pertinence par rapport à la documentaliste et son indexation. En effet, la validité de l'interface avancée a été prouvée au sein de l'équipe test de centres documentaires.

Maintenant, il faut démontrer qu'elle apporte quelque chose, car la généralisation de l'interface soulève un certain nombre de questions, dont celle de la représentation du savoir des documentalistes ainsi transmise.

La deuxième phase de l'expérimentation consisterait à comparer l'analyse subjective de son fonds par la documentaliste et l'analyse objective du fonds par des outils bibliométriques analysant les catalogues tests par grande classe d'appariement. Cela ferait apparaître soit des écarts soit des recoupements entre les deux analyses. Dans les deux cas, un enseignement en sera tiré :

- soit une confirmation de la survalorisation du fonds par rapport à son importance réelle, donc qu'une vision d'expert à prévalue lors de l'indexation
- soit la constatation que le niveau descriptif donné dans l'interface avancée est correct, homogène, suffisant.

A la suite de cette présentation, un débat va avoir lieu mettant en évidence plusieurs points posant problème quant à la réalisation de cette deuxième phase et la pertinence des outils bibliométriques envisagés.

Tout d'abord, Nelly Leon Serrano précise que la réflexion demandée par Jean-Marc Francony sur les enjeux de REDOC doit être globale, sur tous les outils de recherche du réseau vis-à-vis *du lecteur*, et non uniquement sur l'interface avancée.

Puis Pierre Le Loarer demande à Jean-Marc Francony de bien redéfinir son objectif de travail et les outils envisagés. A la suite de quoi, il soulève un certain nombre d'objections :

- * l'interface avancée est un outil à destination des professionnels ; l'analyse de pertinence sera en fait celle de la pertinence de l'évaluation d'un fonds, de son indexation, par un professionnel. Donc de la pertinence d'analyse subjective de la personne. Ce n'est pas un outil d'aide à la recherche pour l'utilisateur.

- * les outils bibliométriques constitueraient l'équivalent d'un index (appelé cluster par Jean-Marc Francony) regroupant des grandes séries de termes. Or, les moteurs des clusters fonctionnent par rapport à une reconnaissance de syntaxe (singulier/pluriel), souvent sur un terme, et sur du texte non sur des expressions ou des mots. L'idéal serait donc de prendre plusieurs outils différents et de comparer les clusters établis. Mais on se lance alors dans une expérimentation d'une autre envergure.

A ces remarques, Claude Manson et Nadine Delcarmine ajoutent leur questionnement :

- * Claude Manson s'interroge pour son fonds (centre documentaire C.E.A.) dont une partie est constituée d'ouvrages en anglais, et dont toute l'indexation est faite en anglais (pertinence des termes par rapport au domaine couvert par le centre)

- * Nadine Delcarmine (BU Droit/Lettres) signale que l'interface avancée est basée sur une indexation par mot matière. Or, toute une partie du catalogue de la BU vient de fichiers de notices rétroconverties, donc sans mot matière. Comment faire ? L'importance du champ titre ne doit pas être négligée.

En fin de débat, trois points de conclusion se dégagent :

- * le groupe test de professionnels doit s'établir un minimum de règles communes de travail pour l'utilisation de l'interface avancée

- * l'outil bibliométrique doit répondre à un certain nombre de critères pour que la pertinence de l'expérimentation puisse être validée

- * l'interface avancée doit rester un outil de travail interne, propre aux professionnels. « Une vitrine de REDOC » dit Nelly Leon Serrano.

* comme il ne vise pas à améliorer l'accès recherche pour l'utilisateur, notamment tout public, il faut mettre à l'étude la construction d'un outil d'assistance pour l'usager dans son interrogation.

Sur le dossier interrogation multibases, Fanny Lemaire fait une rapide information de l'état d'avancement des travaux de l'Equipe-projet de l'ENSSIB. Les différentes solutions techniques envisageables sont présentées. Pierre Le Loarer encourage l'étude d'une solution intégrant un moteur de recherche, et précise qu'il accepte de recevoir l'équipe si elle en éprouve la nécessité.

Entretien avec Joël DELAINE, Compte-rendu

Date : 7 mai 1999	Lieu : Mairie de Grenoble, service des Archives
Nom du rapporteur : Alexandre Chautemps	

1. REDOC et les services d'archives

La participation à REDOC n'est pas ressentie comme urgente dans le secteur des archives. Les archives sont des documents issus à 95% du fonctionnement des services administratifs. Ces documents sont uniques et leur localisation dans le service d'archives de telle ou telle commune est nécessaire, « obligatoire ». Entre services d'archives de différentes communes, les fonds ne se recoupent pas.

Il y a certes des bibliothèques au sein des services d'archives, regroupant des ouvrages d'administration et d'histoire locale, mais ces collections sont en général réduites.

Dans les villes de moins de 50 000 habitants, les archives sont le plus souvent groupées avec le service documentation.

Dans un service d'archives, il n'y a pas de catalogue. Les instruments de recherche sont les répertoires et les inventaires. Il convient de mener une réflexion pour adapter ces instruments au modèle REDOC.

Les services d'archives sont structurés nationalement de manière hiérarchique : les archives départementales ont le double rôle

- Archives du Conseil général
- Archives de l'État produites à l'échelon départemental (préfecture)
- Exercice du contrôle de l'État sur les archives communales (le directeur des archives départementales est obligatoirement un agent de l'État)

Il y a donc complémentarité entre les archives départementales et les archives communales. REDOC n'aura de réel intérêt pour les archives que lorsque les archives départementales y entreront (ce qui ne semble pas être pour demain...).

2. Typologie du public des archives

1. Généalogistes (environ 40 % du public)
Quelques professionnels, mais le plus souvent des généalogistes amateurs
2. Ceux qui s'intéressent à l'histoire
Quelques universitaires, le plus souvent des historiens amateurs, des scolaires, etc.
3. Ceux qui cherchent des informations administratives
Des fonctionnaires territoriaux
Des citoyens en butte à des problèmes administratifs, de nationalité ou de justice. Les archives sont alors vues comme un service administratif, un obstacle qu'il faut franchir.

3. Informatisation des services d'archives

Dans les communes où les archives sont jumelées avec la documentation, l'informatisation est en général réalisée avec un « esprit doc ». Très peu ont une démarche d'informatisation globale des archives.

Grenoble a été pionnier : première ville en France à avoir informatisé ses archives (en 1976, base opérationnelle en 1983). Le logiciel Arcane a été développé par des informaticiens de la ville et est devenu ensuite un produit commercial.

Le logiciel est client-serveur. La partie serveur tourne sur une machine Unix de la mairie. Utilisation d'Oracle pour la gestion de données et de Basis comme moteur de recherche en texte intégral. Il n'y a pas encore d'interface web, mais la société RFI, qui commercialise le produit, en annonce le développement dans le courant de l'année.

Le produit est nettement orienté vers une utilisation professionnelle. Il est d'un maniement difficile pour un non archiviste.

Dans certains services d'archives moins importants, le répertoire n'est pas établi au niveau du document mais à celui du dossier, de l'étagère ou de la série. Il faudra en tenir compte lors de l'interrogation simultanée.

4. Mise en valeur des fonds.

Tous les services d'archives n'ont pas une vocation culturelle.

Il y a eu une exposition montée en 1997 avec 14 services d'archives de l'agglomération grenobloise. Pas de thème précis mais une volonté de présentation des services et de *définition* des archives.

Ce sont les mêmes services d'archives qui se retrouvent aux réunions sur la participation à REDOC.

5. Question de la communicabilité des documents

La communicabilité des documents d'archives est régie par une législation mouvante et parfois ambiguë. Cf. jurisprudence de la CADA, de la CNIL et du Conseil d'Etat.

En tout état de cause, l'éventuelle non-communicabilité d'un document ne doit pas l'empêcher d'être visible dans les instruments de recherche.¹

¹ Il est cependant souhaitable que la non-communicabilité d'un document soit clairement indiquée dès le résultat de l'interrogation [note du rapporteur]

Annexe 4 : Les scénarios

Les objectifs définis au terme de l'analyse du besoin permettent d'établir sept critères d'évaluation des scénarios.

Qualité bibliographique

Ce critère rend compte de la richesse en terme de fonctions d'interrogation (nombre de critères de recherche, possibilité de les combiner, possibilité de rechercher par mots-clés ou par feuilletage d'une liste, historique de la recherche, etc.) et de la qualité de la présentation (complétude des notices, dédoublonnage, possibilités de tri, etc.)

Agrément d'utilisation

Ce critère rend compte de l'étendue des possibilités de la solution en terme d'interface utilisateur ainsi que des temps de réponse (estimés d'après d'autres implémentations des différentes solutions)

Continuité et reprise de l'existant

Ce critère mesure les contraintes qu'impose éventuellement la solution pour pouvoir être mise en œuvre : nécessité, pour un fonctionnement satisfaisant, d'opérer des modifications dans le contenu ou la structure des bases, d'effectuer des conversions de format, de changer des logiciels ou du matériel, etc.

Evolutivité

Ce critère rend compte de la capacité de la solution à intégrer de nouveaux membres dans le réseau, à s'accommoder des changements de paramétrage ou de logiciel qui pourront intervenir dans les structures partenaires, ainsi que de sa souplesse à mettre en œuvre de nouveaux partis pris d'interrogation.

Coût

Ce critère comprend le coût de la solution, en investissement et en fonctionnement. Il intègre également le temps d'informaticien éventuellement nécessaire (en plus du temps d'informaticien déjà requis par REDOC dans son état actuel) et celui des investissements matériels induits (nouveau serveur, extension mémoire, etc.). La note ++ correspond au plus faible coût.

Mise en œuvre

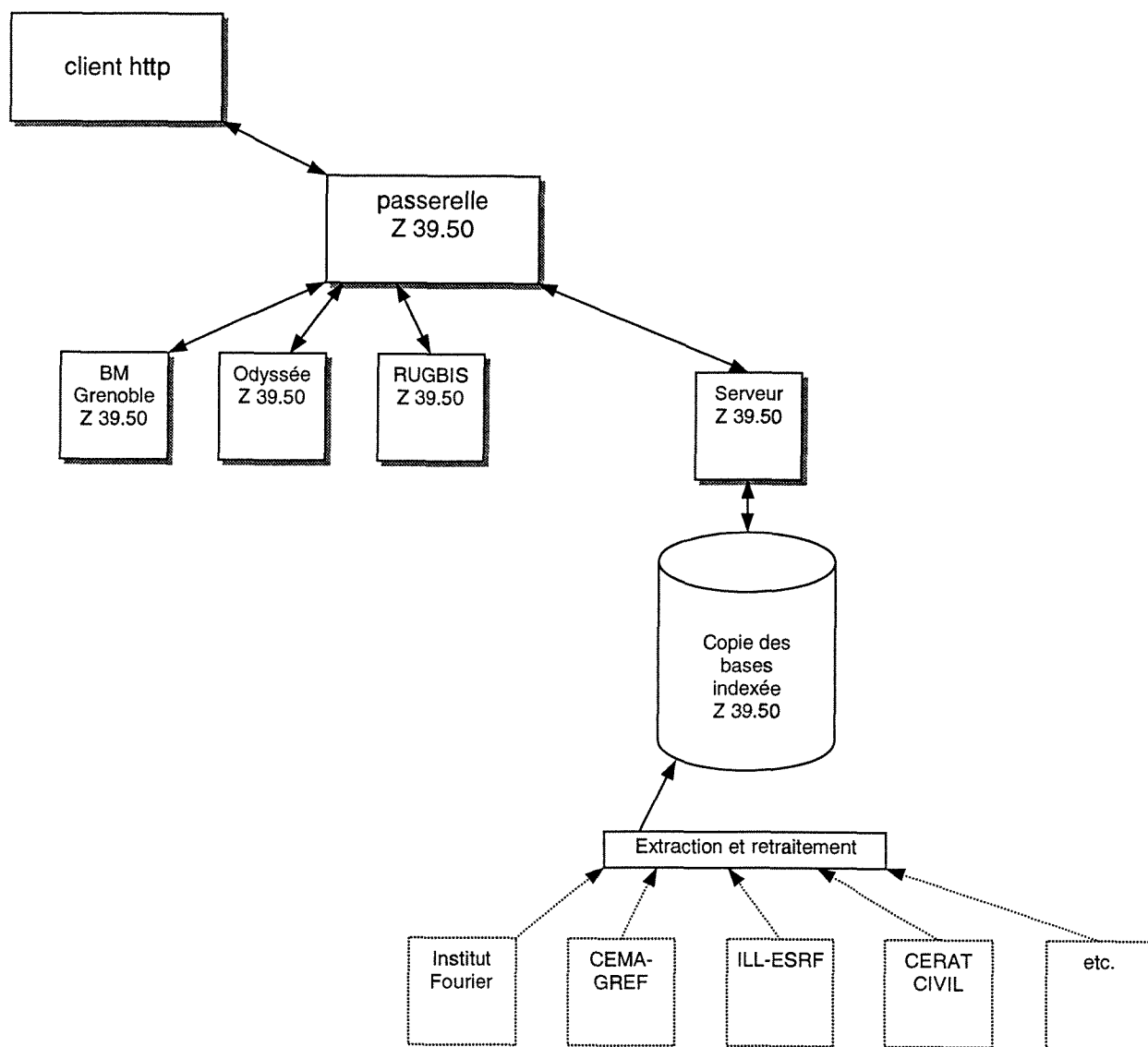
Ce critère rend compte du volume des contraintes de l'installation du système : nécessité d'études complémentaires, délais de développement, négociations de droits, etc.

Légèreté d'exploitation et autonomie

Ce critère recense les opérations nécessitées par la solution d'interrogation simultanée pour son fonctionnement courant : extractions de données, opérations d'indexation, etc.

Système de notation : ++ très bon, + bon, - médiocre, -- mauvais, ~ incertain

Scénario 1 : passerelle Z 39.50



Fonctionnement :

Une passerelle Z 39.50 est installée sur le serveur du Pôle (ou, mieux, sur un serveur dédié). La passerelle est configurée pour pouvoir interroger les bases actuellement accessibles en Z 39.50.

Toutes les autres bases sont exportées en ASCII et copiées sur l'actuel serveur WAIS du Pôle. Elles sont traitées par un indexeur compatible Z 39.50. Elles seront ainsi interrogeables par la passerelle Z 39.50. Il n'y aura toutefois aucun accès aux données concernant la disponibilité des ouvrages. La fraîcheur de l'information sera fonction de la fréquence des mises à jour. Elle ne sera jamais totale.

Mais l'interrogation simultanée devient possible.

La passerelle s'intègre dans une interface en HTML qui pourrait être développée en interne par le Pôle.

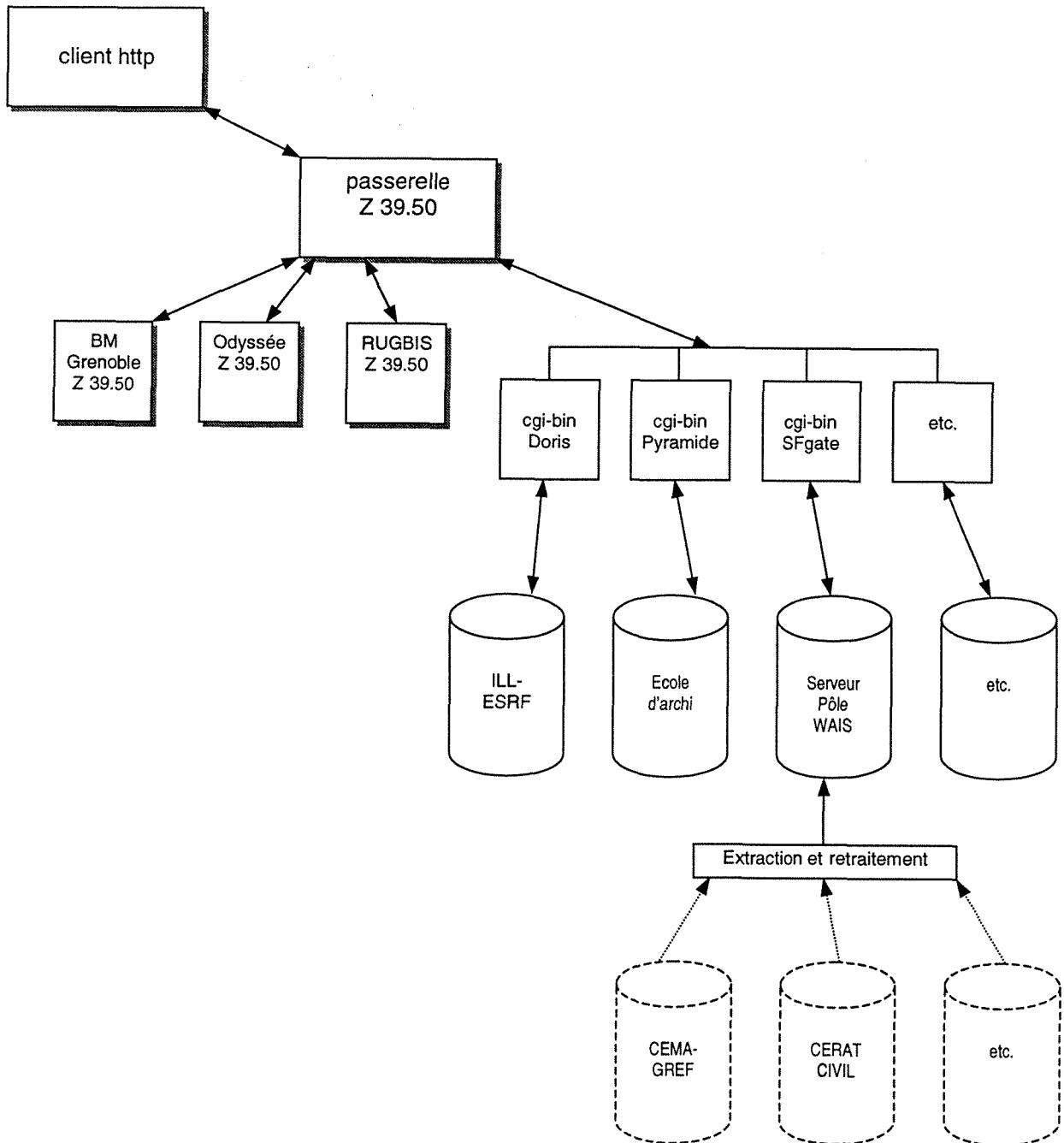
Les possibilités sont toutefois limitées par la passerelle (par exemple, pas de recherche par regroupement géographique de catalogues si la passerelle ne le prévoit pas).

L'idée de ce scénario est de favoriser un passage progressif de tous les centres à des systèmes pouvant s'interfacer avec Z 39.50. Elle est fondée sur un pari : une généralisation de Z 39.50 dans le monde universitaire sous l'effet de l'arrivée du SU débouchera sur une banalisation de Z 39.50, qui deviendra une fonction de base des systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB), *gratuite et obligatoire...*

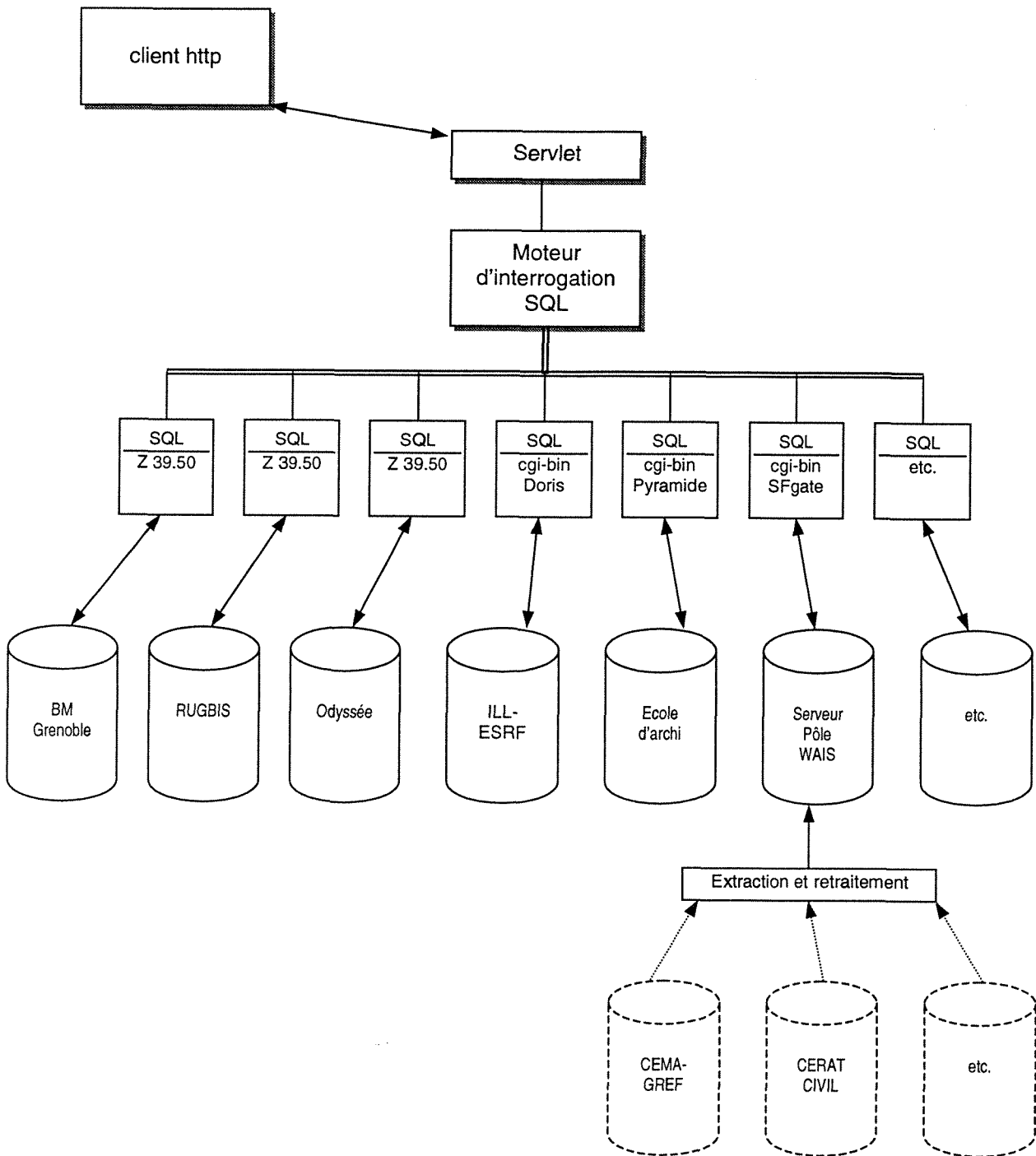
Variante : il existe sur le marché au moins une passerelle Z 39.50 accommodante, qui interroge en Z 39.50 les sources qui peuvent l'être et peut interroger les autres en SQL. Une manière plus douce d'assurer cette transition.

Evaluation du scénario		
Qualité bibliographique	++	Toutes les possibilités sont données en terme de fonctions de recherche (à condition qu'elles soient implémentées dans les sources) et de présentation. Le dédoublement entre sources est réalisable mais peut requérir des temps de traitement dissuasifs.
Agrément d'utilisation	+	Le design de l'interface est limité par les possibilités de paramétrage de la passerelle. Temps de réponse en général maîtrisés (importance du paramétrage). L'historique de recherche est géré sans problème.
Continuité et reprise de l'existant	--	La reprise de l'existant est lourde : refaire toutes les extractions, tout réindexer. Cela nécessitera beaucoup de temps d'informaticien.
Evolutivité	--	Impose Z 39.50 à toute nouvelle structure candidate (ou alors la corvée des extractions...). Cependant, l'intégration d'une structure équipée d'un SIGB Z 39.50 ne semble pas poser de problèmes.
Coût	++	
Légèreté d'exploitation et autonomie	--	Lourdeur des extractions. La fiabilité de l'information exige de fréquentes mises à jour.
Mise en œuvre	+	Pas de développement au niveau de la passerelle, pas d'étude complémentaire. Le développement de l'interface en HTML doit être intégré en terme de temps.

Scénario 1bis : passerelle Z 39.50 accommodante



Scénario 2 : middleware + client léger



Fonctionnement :

Installation sur le serveur d'un moteur d'interrogation SQL. Ce moteur s'interface avec les sources de données via des adaptateurs (ou wrappers) qui permettent de transcrire la requête SQL dans un langage d'interrogation compréhensible par chaque source de données. Le moteur SQL lance la requête simultanément sur la totalité des sources à interroger. Il y a parallélisation des requêtes : chacune est lancée dans un thread. Grâce à cette technologie, le moteur SQL peut commencer quasi-instantanément à délivrer des résultats, cependant que les sources de données continuent de délivrer leurs réponses. Le traitement des réponses (tri, présentation, dédoublonnage) s'effectue sur le serveur (servlet Java). La liste des réponses apparaît dans un format unifié, quelle que soit leur source. Chaque réponse comprend un lien vers l'URL de la notice de l'ouvrage, de manière à pouvoir consulter, directement sur le système hôte, la notice complète et les données d'exemplaires (avec notamment les informations sur la disponibilité de l'ouvrage).

En ce qui concerne l'accès aux sources, il est possible soit de passer par l'interface CGI² en émulant un formulaire d'interrogation HTML, soit d'opérer un interfaçage direct avec le SGBD, soit d'utiliser Z 39.50. Nous recommandons d'utiliser Z 39.50 pour les sources qui le permettent, ceci afin de profiter des fonctions de recherches élaborées et de la gestion de session qu'offre ce protocole. Cela implique de demander au fournisseur une prestation de développement spécifique.

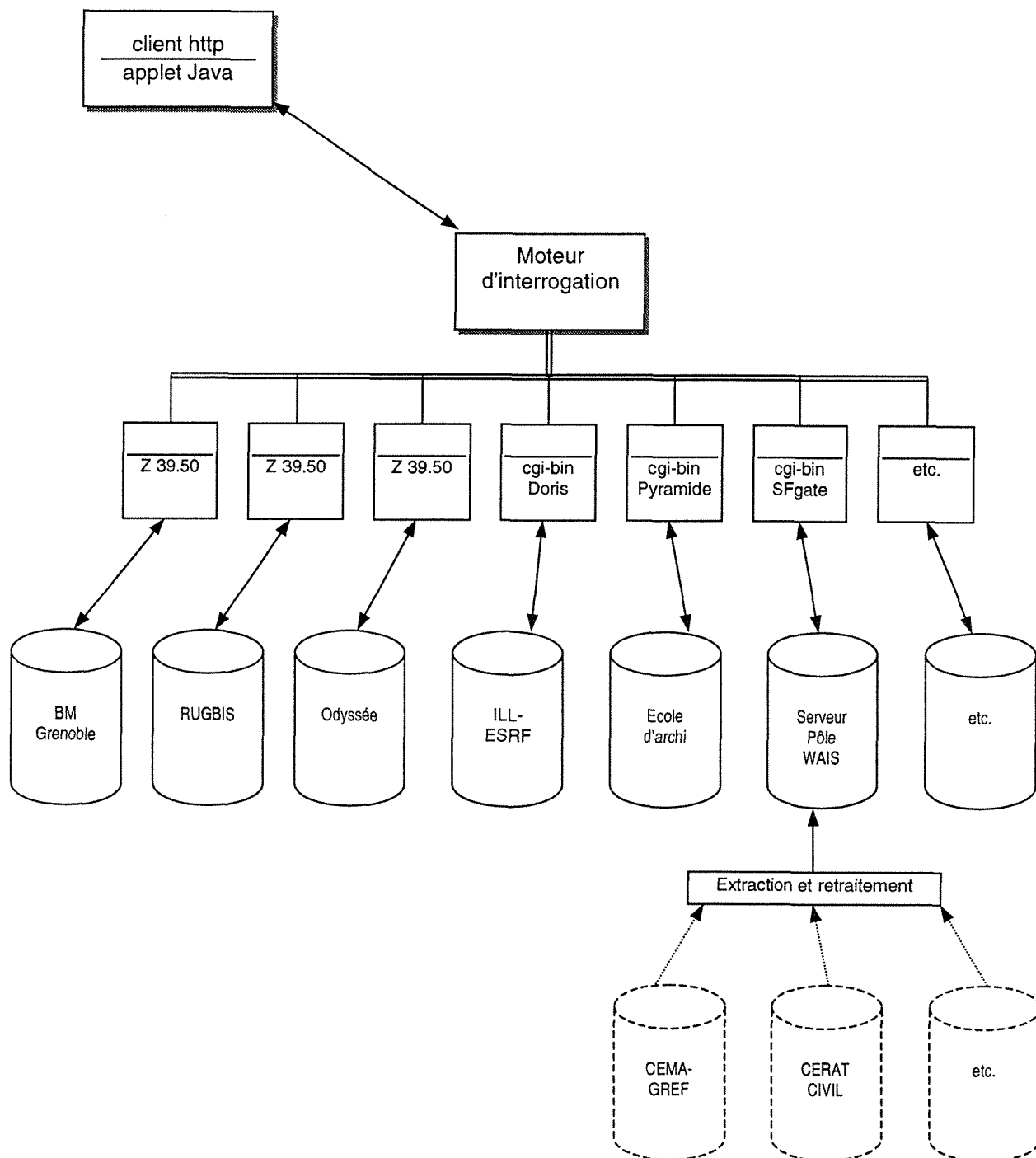
Enfin, il est envisageable d'attaquer directement certaines des bases actuellement hébergées sur le serveur WAIS du Pôle à la double condition que leur SIGB soit interfaçable au web via CGI et qu'elles disposent d'une liaison avec un débit suffisant (soit accès direct au réseau du campus, soit liaison Numéris, mais pas de RTC). La charge de travail liée aux mises à jour par extraction-reformatage-indexation s'allégerait d'autant. Pour les sites ne remplissant pas ces deux conditions, il sera nécessaire de continuer la duplication de base et l'interrogation par SFgate.

² *Common gateway interface*

Evaluation du scénario		
Qualité bibliographique	+	Dépend du nombre de sources attaquées en Z 39.50. Z 39.50 procure richesse des fonctions de recherche et complétude du format. Les sources attaquées via CGI offrent des résultats de moins bonne qualité.
Agrément d'utilisation	+	L'interface est assez rudimentaire, mais facile d'utilisation. De plus, il peut y avoir différentes interfaces selon les différents types d'usages. La gestion de l'environnement utilisateur et de l'historique de la recherche demande des traitements particuliers sur le serveur (cookies), ce qui doit être prévu dès la mise en œuvre de la solution. Les temps de réponse sont satisfaisants quelle que soit la puissance du poste client. ³
Continuité et reprise de l'existant	++	Aucune modification au niveau des sources de données
Evolutivité	++	Souplesse en ce qui concerne l'intégration de nouvelles sources de données. Se prête apparemment bien au développement en interne des adaptateurs par les soins du webmaster. Permet le développement « à la carte » et en interne des différentes interfaces utilisateur (c'est du HTML pur).
Coût	-	
Légèreté d'exploitation et autonomie	++	Aucune indexation. Les solutions middleware sont de nature à diminuer le nombre de sites utilisant la technique des extractions.
Mise en œuvre	-	Il est nécessaire d'intégrer au calendrier le temps de développement des adaptateurs par le fournisseur. Les délais de développement peuvent être importants (complexité de Z 39.50). Pas de négociation de droits : il n'y a aucune recopie des données.

³ Sans préjudice de la charge du réseau et du serveur !

Scénario 3 : middleware + client riche



Fonctionnement :

Cette solution est, dans son principe, analogue à la précédente.

Toutefois, l'adoption d'un client riche (applet Java) permet de mettre en œuvre une interface utilisateur plus sophistiquée : graphisme plus élaboré, gestion événementielle plus poussée (notamment mises à jour de portions d'écrans, fenêtres, etc. sans rechargement de la page à

partir du serveur). Cette solution a également l'avantage de décharger le serveur d'une partie des traitements de présentation des données (tri, dédoublonnage).

En contrepartie, la solution est plus figée en ce qui concerne l'interface. Pour la modifier, il faut repasser par le fournisseur et payer du développement spécifique.

De plus, l'utilisation des applets Java sur le poste client crée un certain nombre de problèmes :

- lenteur au chargement (il faut le temps que la machine virtuelle Java s'exécute)
- le poste client doit être puissant (Pentium 200 ou supérieur, 32 Mo de mémoire)
- le fonctionnement des applets Java est incertain sur les Mac
- il est impossible sur les machines dotées d'un système d'exploitation 16 bits (comme Windows 3.x)

Évaluation du scénario		
Qualité bibliographique	+	Dépend du nombre de sources attaquées en Z 39.50. Z 39.50 procure richesse des fonctions de recherche et complétude du format. Les sources attaquées via CGI offrent des résultats de moins bonne qualité.
Agrément d'utilisation	~	L'interface est riche et agréable, et peut gérer dans de bonnes conditions l'environnement utilisateur (historique de la recherche, préférences, etc.) Cependant, l'utilisation de Java sur le poste client rend problématique la consultation sur les PC d'anciennes générations et les Mac. La qualité des temps de réponse dépend de la puissance du poste client.
Continuité et reprise de l'existant	+	Aucune modification au niveau des sources de données. La mise en place de nouveaux matériels dans les établissements sera une contrainte lourde, difficilement maîtrisable et certainement contraire à la philosophie de REDOC.
Evolutivité	-	Souplesse en ce qui concerne l'intégration de nouvelles sources de données. En revanche l'interface est relativement figée : elle fait partie intégrante du produit commercial et ne peut être modifiée en interne. Cela constitue un frein à la mise en œuvre de nouveaux partis pris d'interrogation.
Coût	+	
Légèreté d'exploitation et autonomie	++	Aucune indexation. Les solutions middleware sont de nature à diminuer le nombre de sites utilisant la technique des extractions.
Mise en œuvre	-	Les délais de développement peuvent être importants (complexité de Z 39.50). Pas de négociation de droits : il n'y a aucune recopie des données.

Récapitulatif

Evaluation des scénarios

Evaluation des scénarios				
	Passerelle Z 39.50	Passerelle Z 39.50 accommodante	Middleware + client léger	Middleware + client riche
Qualité bibliographique	++	++	+	+
Agrément d'utilisation	+	+	+	~
Reprise de l'existant	--	++	++	+
Evolutivité	--	-	++	-
Coût	++	+	-	+
Légèreté d'exploitation	--	++	++	++
Mise en œuvre	+	+	-	-

Budget (en KF TTC)

Budget (en KF TTC)				
	Passerelle Z 39.50	Passerelle Z 39.50 accommodante	Middleware + client léger	Middleware + client riche
Licence de base	100	90	120	96
Adaptateurs - wrappers	Serveur Z 39.50 à rajouter	72	300	150
Reprise de l'existant	Temps d'informa- ticien	-	-	-
Etude	-	-	compris	30
Développement interface	-	20	120	-
Formation	12	25	25	25
Support téléphonique : 5 jours	-	-	30	30
Installation	18	18	compris	20
Serveur supplémentaire	30	30	30	30
TOTAL INVESTISSEMENT	160	255	625	381
Taux maintenance	est. 15 %	est. 15 %	18 %	est. 15 %
PRIX MAINTENANCE ANNUELLE	15	24	76	37

Annexe 5 : La Gazette des projets

REDOC : interrogation simultanée des catalogues Grenoble Pôle européen universitaire et scientifique

"Si REDOC était un monument ?

C'est le Louvre, il y a plein de salles à visiter mais on ne peut pas partir avec le tableau !" *
... et notre projet consiste à dessiner les fondations de la pyramide ...

Le réseau REDOC, <http://www-pole.grenet.fr/POLE/REDOC>, rassemble aujourd'hui soixante-quinze structures documentaires très diverses, appartenant à quatre cultures : monde universitaire, centres de recherche, collectivités territoriales et secteur socio-économique. Profondément respectueux de l'identité de chaque partenaire, REDOC a refusé le principe du catalogue collectif et s'est donc constitué autour d'un catalogue hétérogène réparti ; chaque établissement, quelle que soit sa taille, apporte sa valeur ajoutée. REDOC est décidé à franchir une nouvelle étape de son développement en proposant l'interrogation simultanée des catalogues. Ainsi posé, le problème peut apparaître comme uniquement technique : quelle solution informatique peut-elle être apportée ?

Pourtant, conscients que seul l'usage légitime la technique, le Pôle et l'Equipe-projet placent le lecteur au cœur de l'étude et considèrent l'interrogation simultanée des catalogues de REDOC dans la globalité du fonctionnement d'un réseau : quelles sont les conséquences organisationnelles, juridiques et économiques d'un choix technique ? Quels services doivent accompagner l'interrogation simultanée des catalogues sur un site précis ? Quelle interface construire pour prendre en compte la diversité des usages ?

En appui sur ces thématiques, entretiens, analyses de sites web et rencontres d'experts jalonnent l'étude qui aboutira au dossier de réalisation.

Au Pôle européen d'être le maître d'œuvre de cette nouvelle architecture... Et n'oublions pas que la pyramide, devenue nécessaire pour faire évoluer le célèbre musée, a entraîné un afflux et une satisfaction décuplés de ses visiteurs.

Projet conduit par Alexandre Chautemps, Hélène Hamon, Fanny Lemaire, Cécile Le Tourneau, Dominique L'Haridon.

Tuteur : Frédérique Mondon

* Rapport Ph. Mallein J. Janisset, Recherche interactive CAUDOC, 1996

Bibliographie

GENERALITES

REDOC, ELEMENTS DE PRESENTATION

Charte de fonctionnement du réseau documentaire du site de Grenoble/Redoc, disponible sur Internet : <http://www-pole.grenet.fr/POLE/gpeus>

GUITART, Cécil, "Perspectives pour Redoc", *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n°168, 3^{ème} trimestre 1995, p. 37

GUITART, Cécil, "Redoc-Grenoble, esquisse pour une bibliothèque des années 2000", p. 169 à 197 in *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*, dirigé par M. ROUHET, Paris, éditions du Cercle de la Librairie, 1996, 386 p.

ROUHET, Michèle, "Le réseau documentaire de Grenoble", *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n°168, 3^{ème} trimestre 1995, p. 33 à 35

ROUHET, Michèle et CHERHAL, Elizabeth, "Redoc, réseau documentaire de Grenoble, conte, bilan et perspectives", *Bulletin des Bibliothèques de France* n° 40, 1995, p. 38 à 43

POLE EUROPEEN

GPEUS, *Présentation du site universitaire, du Pôle et de Redoc*, dossier de 12 p.

GPEUS, *Grenoble, le site universitaire et scientifique en chiffres 1996 et 1997*, Grenoble, 3^{ème} édition, Novembre 1997, 119 p.

GPEUS, *Contrat quadriennal entre GPEUS ET MENRT, un projet de mission pour le site de Grenoble 1999/2002*, tome I : *Bilan*, Juin 1998, 36 p. et annexes, tome II : *Axes de développement*, Septembre 1998, 23 p. et annexes.

GPEUS, *Convention entre le GPEUS et l'Université Pierre Mendès France/Centre de Technologies Educatives et Collaboratives*, réalisée le 15 Mars 1998.

GPEUS, *Convention modificative du groupement d'intérêt public Grenoble pôle européen, universitaire et scientifique*, réalisée le 4 Février 1999, 12 p.

GPEUS, Charte de fonctionnement du réseau documentaire du site de Grenoble

GPEUS, *Redoc a six ans*, dossier élaboré pour le 25 Juin 1999 (célébration de l'anniversaire), non paginé.

LEON-SERRANO, Nelly, *Redoc, rapport d'activité 1998, perspectives 1999*, GPEUS, 1999, 14 p.

DOCUMENTS GRENOBLE ALPES METROPOLE

Programme Redoc/Metrothèque.

Classeur de présentation de Metronet et de Grenoble Alpes Métropole.

LEON-SERRANO, Nelly, *Collaboration des collectivités locales adhérentes à Grenoble Alpes Métropole au REseau DOCUMENTAIRE du site grenoblois (REDOC), services d'archives, de documentation et bibliothèques, étude de repérage et de faisabilité*, Rapport de stage à GPEUS, Septembre-Décembre 1997, 40 p. et annexes.

INFORMATIQUE

GENERALITES

LE CROSNIER, Hervé, *Système d'accès à des ressources documentaires : vers des antésreveurs intelligents*, thèse de doctorat : Sciences de l'information et communication : Aix Marseille, S. N., 1990, 355 p.

SERAIN, Daniel, *Middeware et Internet CORBA, COM DCOM, Java RMI, Java Beans, Activex*, Paris, Interéditions, 1999.

HESLOP, Brent, BUDNICK, Larry et MILOT, Bernard, *Publier sur le Web : pages html, scripts CGI, formulaires « text appeal »*, International Thomson Publishing France, Editions Renald Goulet, 1996, XIV, 417 p.

LEDANT, Guy et MAREE, Christian, *S Q L : initiation, programmation*, Paris, Armand Colin, 1994, 326 p.

LEFEBVRE, Alain, *Web client-serveur : le triomphe du client léger*, Paris, Eyrolles, 1998, 265 p.

LELOUP, Catherine, *Moteur d'indexation et de recherche : environnements client-serveur, Internet et Intranet*, Paris, Eyrolles, 1998, 285 p.

REVELLI, Carlo, *Intelligence stratégique sur Internet : comment développer efficacement des activités de veille et de recherche, réseaux d'experts, agents intelligents*, Paris, Dunod, 1998, 212 p.

ROUHET, Michèle (dir), *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*, Paris, Cercle de la librairie, Collection "Bibliothèques", 1996, 386 p.

www.mathdoc.ujf-grenoble.fr/~cherhal/medidix

BIBLIOTHEQUES ET INFORMATIQUE

BERNHART, Eliane (dir), *Offrir aux publics un catalogue en ligne*, Villeurbanne, 1995, Institut de Formation des Bibliothécaires, Collection "La boîte à outils", 146 p.

"La bibliothèque en ligne", *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires français*, n° 174, 1^{er} trimestre 1997.

HASSOUN, Mohammed et ROGER, Danielle, *Les catalogues en ligne : enquête à la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie : panorama des recherches*, Villeurbanne, ENSSIB-CERSI, 1994, 189 p.

JACQUESSON, Alain, *L'informatisation des bibliothèques : historique, stratégie et perspectives*, Paris, Cercle de la Librairie, Collection "Bibliothèques" 1995, 326 p.

MAHE, Annaïg, *Calliope, étude sur les usages de Calliope par la communauté de chercheurs de l'INRIA Rhône-Alpes dans le cadre de leurs pratiques de recherche et d'accès à*

l'information scientifique et technique, Rapport de recherche INRIA-ENSSIB, Décembre 1998, 27 p.

ROUMIEUX, Olivier, *Internet et les bibliothèques*, mémoire de fin d'études de l'Ecole Polytechnique.

TOSCA Consultants (LENART, Michèle, BONY, Nadia et MAISONNEUVE, Marc), *Diffuser sur Internet le catalogue de la bibliothèque, description des serveurs Web associés aux systèmes de gestion de bibliothèque*, Paris, ADBS éditions, Collection "Sciences de l'information", série "Recherche et documents", 1998, 170 p.

TOSCA Consultants, (LENART, Michèle, BONY, Nadia et MAISONNEUVE, Marc), *Diffuser la documentation via Intranet et Internet : description des serveurs Web associés aux systèmes de gestion documentaire et de bibliothèque*, Paris, ADBS éditions, Collection "Sciences de l'information", série "Recherche et documents", 1998, 200 p.

PROBLEMES LIES A L'INTERROGATION

DESRICHARD, Yves, "Le dédoublement des banques de données bibliographiques, un état de l'art", Paris, *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 34, n°2, 1997, p. 82 à 89

IHADJADENE, Majid, "L'accès sujet dans les catalogues en ligne, le cas des bibliothèques universitaires de France", Paris, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 43, n°4, 1998, p. 104 à 109

LUPOVICI, Catherine, "L'information bibliographique des documents électroniques", Paris, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 43, n°4, 1998, p. 42 à 47

SAMAIN, Thierry, *L'accès aux catalogues des bibliothèques par Internet*, ENSSIB, mémoire d'étude du DCB, directeur : Jean-Michel Salaün, 1996, 73 p.

RESEAUX

ARCHIER, Edwige, MORET, YVES et RENOULT, Daniel, "Le catalogue collectif de France", Paris, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 43, n°4, 1998, p. 23 à 27

LE MOAL, Jean-Claude et HIDOINE, Bernard, *La recherche d'information sur les réseaux, Internet : pour en savoir plus : cours INRIA, 30 Septembre - 4 Octobre 1996, Trégastel*, ADBS/Direction de l'Information Scientifique, des Technologies Nouvelles et des Bibliothèques (DISTNB), Paris, ADBS éditions, 1996, 253 p.

RICHARD Hélène et RAPTEL Livia, "Le réseau documentaire bisontin", *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n°168, 3^{ème} trimestre 1995, p. 47 à 49

ROUMIEUX, Olivier, "Le réseau fait la force", *Archimag* n° 114, Mai 1998, p. 20 à 21

SOLUTION Z 39.50

ROLE, François, *Z 39.50 et WWW (HTTP), deux outils pour les bibliothèques distribuées*, 4 p.

TURNER, Fay, "La norme Z 39.50 de repérage de l'information : vue d'ensemble et application", *Flash Réseau* n° 8, 1997.

Z 39.50 ressources - a pointer page, <http://ds.internic.net/Z 39.50/ Z 39.50.html>

SOLUTIONS MIDDLEWARE

AUBRIE, Claude, *SIMS - Système d'interrogation multi-bases via la Common Gateway Interface*, Inria Rocquencourt, présentation du Mercredi 7 Octobre 1998, 4 p.

Convention GPEUS-DYADE, le 7 Janvier 1998.

Médiation, *Access and integration of distributed, heterogeneous information* : <http://dyade.inrialpes.fr/mediation/wp.html>

Action Dyade, *Médiation*, <http://www.inria.fr/Ra-Dev97/DYADE/dyade5.4.html>

JURIDIQUE

CHIFFE, Gaëlle, "*Edition électronique*" : analyse du contexte juridique de la diffusion des documents en texte intégral sur Internet, rapport de stage, maîtrise en documentation et information scientifiques et techniques, I.U.P. D.I.S.T.-Lyon I, directeur : Cécil Guitart, 1997-98, 41 p.

Code des marchés publics, Paris, Le Moniteur, tomes 1 et 2, 1993 et mises à jour.

Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Journal Officiel du 7 Janvier 1978 et rectificatif au J.O. du 25 Janvier 1978.

Gisèle Ringoard-Demarcq, *La conception de serveurs ; aspects juridiques* : <http://www.urec.fr/securite/>

La mise en place d'un site Web : quelques règles juridiques à respecter : <http://home.worldnet.fr/frocho/> mise à jour 10 Janvier 1999.

Le code de la Propriété Intellectuelle : <http://www.legalis.net/>

Analyses du Code de la Propriété Intellectuelle : <http://www.industrie.gouv.fr>

Site juridique du CNRS : <http://www.sg.cnrs.fr/dcaj/partenariats/structures/persmoral/gip.htm>

ERGONOMIQUE

GENERALITES

MALLEIN, Philippe et PANISSET, Jacques, *Recherche interactive CAUDOC*, réunion du 24 Octobre 1995 à la MRASH de Grenoble, 7 p.

MALLEIN, Philippe et PANISSET, Jacques, *Recherche interactive CAUDOC, conception assistée par l'usage du serveur documentaire Redoc*, Décembre 1996, 22p.

MONTARNAL, Cécile, *Evaluation ergonomique du serveur Redoc*, INRIA, 1997, 33 p. et annexes.

SPERANDIO, Jean-Claude (dir), *L'ergonomie dans la conception des projets informatiques*, Paris, Octarès, 1993, 479 p.

USAGES ET USAGERS

LE COADIC, Yves, *Usages et usagers de l'information*, Paris, ADBS/Nathan, 1997, 128 p.

LE COADIC, Yves, *Le besoin d'information, formulation, négociation, diagnostic*, Paris, ADBS éditions, 1998, 191 p.

LE MAREC, Joëlle, *Dialogue ou labyrinthe ? : la consultation des catalogues informatisés par les usagers*, Paris, Etudes et recherche, Bibliothèque Publique d'Information, Centre Georges Pompidou, 1989, 91 p.

LE MAREC, Joëlle, "Les OPACs sont-ils opaques ?", *Bulletin des Bibliothèques de France* n° 34, 1989, p. 78 à 85

RECHERCHE EN INTERFACE AVANCEE

EYMARD, Gilbert, "Abrégé" de l'abrégé de la classification décimale Dewey : présentation et utilisation, Juin 1996, 2 p.

EYMARD, Gilbert et FRANCONY, Jean-Marc, *Assistance à l'interrogation de l'annuaire de Redoc-Grenoble : du mot-clé WAIS à la classification Dewey*, RI3, IUT 2 Grenoble, Université Pierre Mendès France, 14 p.

EYMARD, Gilbert et FRANCONY, Jean-Marc, *Les objectifs de la réalisation d'un serveur d'indexation et de recherche et prospective dans le cadre de CAUDOC*, Février 1999, 15 p.

ECONOMIQUE

Région RHONE-ALPES, Direction des relations internationales, *Guide pratique des aides et institutions communautaires*, 1996, non paginé

UNION EUROPEENNE, [http:// cordis.lu](http://cordis.lu) et <http://www2.echo.lu/libraries/fr/librar-f.html>

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE [...], <http://www.educnet.education.fr>

ORGANISATIONNEL

DUCROS, Pierre et alii, *Action municipale, innovation politique et décentralisation : les années Dudebout à Grenoble*, Edition de la pensée sauvage, 1998.

GUIBOURDEUCHE, Henri (dir), *L'Isère à l'aube des années 90*, Paris, Editions de la Documentation française, Collection "Notes et études documentaires", 1990.

JOLY, Jacques (dir), *Grenoble et son agglomération*, Paris, Editions de la Documentation française, Collection "Notes et études documentaires", 1984.

MALLEIN, Phillipe (dir), *Redost, test du concept selon la méthode Cautic*, ENSSIB, Décembre 1997, non paginé.

PROBST, Gilbert, MERCIER, J. Y. et BRUGGIMANN, O., *Organisation et management*, Paris, Editions d'organisation, 1997, 178, 267 et 264 p.